

DANS LE MEME
CHARISME avec
responsabilité



n. 3 - 2015

COMPAGNIA DI SANT'ORSOLA
ISTITUTO SECOLARE DI SANT'ANGELA MERICI
FEDERAZIONE

www.istitutosecolareangelamerici.org

www.angelamerici.it

[e-mail: fed.comp@libero.it](mailto:fed.comp@libero.it)

Congrès International d'Etude

La Fédération Compagnie de Sainte Ursule Des origines à nos jours «Entre voie antique et vie nouvelle»



Casa tra noi - Roma

1-5 agosto 2015

ATTI

SOMMAIRE

Aux lecteurs	P. 5
Salut de la Présidente	P. 6
L’histoire de la Fédération	P. 8
La vie consacrée au XXeme Siècle	P. 12
Le développement de la spiritualité de la fédération méricienne	P. 31
Instituts séculiers Laïcs/consacrés et concile Vatican II	P.48
Le charisme méricien dans la vie de la Fédération	P.59
Témoignage des continents	
Afrique	P.63
Asie	P.77
Amérique	P.85
Europe	P.101
Conclusions du Congrès	P.112

AUX LECTEURS

Entre route antique ... et vie nouvelle

Nous avons célébré en août à Rome un congrès historique, nous avons relu l'histoire de la Fédération et nous nous sommes toutes senties insérées *entre route antique... et vie nouvelle* .

Je repensais pendant le congrès et même après à cette expression méricienne qui est dans la Règle : *«Suivez l'ancienne voie et usage de l'Église, établis et confirmés par tant de Saints sous l'inspiration de l'Esprit Saint. Et menez une vie nouvelle. »*. (Avis 7, 22)

Suivre l'ancienne voie ...

- Pour nous, il s'agit encore de garder l'ancienne voie de notre institut dans l'Église, la même Église qui depuis le XVII^e siècle avait officiellement reconnu la Compagnie et la Règle.
- Il s'agit encore de se référer aux Saints, à notre Sainte Fondatrice et aux nombreuses filles de Sainte Angèle, qui jouissent déjà de la couronne de la virginité.
- Il s'agit encore d'accueillir l'inspiration de l'Esprit Saint à laquelle Sainte Angèle a recommandé la première et suprême obéissance.

Avoir une vie nouvelle ...

- La vie nouvelle ... proposée aujourd'hui par l'Église aux instituts séculiers, actualisant encore aujourd'hui l'intuition clairvoyante de Sainte Angèle, précurseur reconnue de cette vocation.
- La vie nouvelle ... dans les Compagnies qui, réunies en Fédération, ont été reconnues comme un seul institut séculier de droit pontifical depuis 1958.

Entre route antique ... et vie nouvelle, prenons en main les actes de ce congrès dans le désir et la volonté de *rappeler les origines et les traditions dans un chemin de sainteté pour un témoignage plus marquant dans l'Église et dans le monde*. (Cf. Décret Const. 1994)

Caterina Dalmasso

SALUT AUX PARTICIPANTS AU CONGRÈS 2015

Maria Razza - Présidente de la Fédération

C'est une joie et un honneur de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre Congrès international moment toujours d'unité et de grâce.



Je salue l'Assistant du Conseil de la Fédération Mons Adriano

Tessarollo et les révérends Vices Assistants Don Gaetano Zito et Don Raymond : par leur collaboration active, ils soutiennent et aident le Conseil de la Fédération à remplir sa mission et ils garantissent la volonté du conseil lui-même, "... d'être en union totale et filiale avec le Saint-Père et dans une adhésion docile à l'enseignement du Magistère ".

Je salue les intervenants qui, chacun pour leur part et en mettant à disposition leur propre compétence, donneront leur contribution précieuse et importante pour enrichir ce Congrès qui, cette année, revêt une importance et une valeur toutes particulières !



Un salut particulier aux Sœurs de la Compagnie de Brescia, ici présentes avec la nouvelle supérieure Maria Rosa Pollini à laquelle nous souhaitons un travail fructueux et fécond pour le gouvernement de la Compagnie bien-aimée. Votre

présence nous fait un immense plaisir et concrétise le commandement de l'unité pour lequel notre Sainte mère nous supplie "... avec son sang."

Nous avons appelé ce Congrès "historique", parce que le désir du Conseil a été celui de revisiter l'histoire de la Fédération, de sa naissance à nos jours; de reconnaître la sage direction de l'Esprit, de reconstruire et de comprendre les événements et les situations, de mettre des indicateurs qui "fixent" les progrès accomplis et les mesures prises ... pour aller de l'avant conscientes de leurs racines et ouvertes sur l'avenir et au changement.

C'est le 25 mai 1958 que la Sacrée Congrégation des Religieux, par le décret "Vetustum et Praeclarum Institutum" constitue et approuve la Fédération des Compagnies des Filles de Sainte Angèle Merici, "*... inspirée est le précurseur de cette forme plus récente de vie de perfection qui semble parfaitement se configurer dans les Instituts séculiers*".

Ainsi, après des années d'étude et de recherche, de réflexions et de réunions, consultant des experts et sollicitant les nombreuses Compagnies, dans un travail qui est parti et qui a été porté en avant par la «base», la Sacrée Congrégation définit la forme juridique avec laquelle, à partir de là, sera reconnue notre présence dans l'Église.

Maintenant, nous sommes ici pour écouter les Intervenants, tous spécialistes influents et compétents, qui offriront leurs contributions, chacun pour la part qui leur a été demandée.

Un remerciement spécial au prof. Paul Gheda qui a accepté notre demande et a assumé ce travail exigeant, en ajoutant à sa compétence reconnue et appréciée, la grande valeur de l'amitié pour nous et pour notre Institut.



**L'histoire de la Fédération - Compagnie de
Sainte Ursule
Paul Gheda**

**Professeur d'histoire contemporaine à l'Université
de la Vallée d'Aoste**



Les deux interventions au Congrès international ont été principalement destinées à présenter quelques passages marquants de l'Histoire de la Fédération, en voie d'achèvement, mais aussi pour permettre à l'auteur une confrontation avec les collègues et avec les témoins sur des questions spécifiques.

Sur le contenu, on a étudié la période qui suit immédiatement celle de la suppression des ordres religieux pendant l'époque napoléonienne, lorsque, pendant la Restauration, la Compagnie de Sainte-Ursule a repris le chemin de la vie religieuse et institutionnelle - bien que matériellement une continuité eut été gardée dans différents contextes locaux même pendant la Révolution française (Ghedda, 2000).

Immédiatement dans cette reprise, grâce d'abord à Frassinetti un prêtre piémontais, puis à l'initiative des sœurs Girelli de Brescia la nature à caractère fédératif de l'Institut est clairement identifiable parfois même ouvertement prévue d'avance dans certains discours et documents d' ecclésiastiques et de consacrées ; nature qui s'est pratiquement renforcée dans les décennies suivant l'Unification de l'Italie : la fondation dans les communautés paroissiales locales, de cellules et de groupes de la Compagnie, basées sur une règle «maîtresse», la règle dite de Sainte Angèle "initiale", spécifiquement écrite pour les consacrées séculières.

La promulgation de Provida Mater Ecclesia en 1947 a constitué une étape cruciale dans la reconnaissance du sens spécifique de l'intuition méricienne comme compréhension originale de l'état de vie en tant que consécration dans le monde avec, pour la première fois, une reconnaissance institutionnelle de ces formes de présence dans le monde fondée sur des vœux ou des fermes propos.

En même temps, l'idée avait mûri que la Compagnie de Sainte Ursule devait être structurée dans un cadre fédératif, plus ou moins centralisé, car elle devait être classée parmi les autres Instituts séculiers d'affiliation ecclésiastique, dont elle était l'ancienne et illustre ancêtre tout en tenant compte de la multiplicité des formules locales où elle s'était implantée

Les congrès des responsables diocésains des Compagnies, à partir de 1948, incitèrent à étendre cette réflexion, principalement grâce à l'intuition du supérieur de la Compagnie de Trente Mgr. Giovanni Battista Fedrizzi, du supérieur de la Compagnie de Brescia, Mgr. Serini, et du vicaire général de Brescia, Mgr William Bosetti. Sur proposition du Vice supérieur de Cuneo Mgr. Girando il s'adjoignit aussi une réunion plénière des supérieures fin juillet 1952.

La figure du Cardinal Arcadio Larraona fut, à ce moment, énergique et décisive pour discuter sur les règles précises au sein de la Compagnie afin qu'elle puisse être intégrée dans les instituts séculiers en passant par l'adoption des vœux religieux et même l'appellation de Fédération des compagnies.

Pendant le Congrès de Rome en 1954 tenu en présence du même Secrétaire de la Sacrée Congrégation le P. Larraona, on décida que les Ursulines séculières passeraient à la formule des vœux, ce qui aurait favorisé la reconnaissance de la Compagnie comme institut religieux.

Un autre personnage important dans ce passage délicat fut l'évêque sicilien, Mgr Vota, alors supérieur de la Compagnie de Catane, qui a aidé à proposer de façon précise la voie vers la Fédération du Sud au nord de l'Italie.

Le premier conseil fédéral a été élu le 25 mai 1958, quand la Sacrée Congrégation a envoyé le Décret de reconnaissance juridique de la Compagnie de Sainte-Ursule, avec le texte des Constitutions ad experimentum pour sept ans; la Fédération des Compagnies s'est ainsi constituée, comme un Institut Séculier de droit pontifical ; la Compagnie primitive de Brescia adhéra aussitôt.

On s'est orienté rapidement dans la célébration du Concile Vatican II à la fin duquel le conseil de la Fédération allait définir un nouveau texte des Constitutions selon les indications sur la vie religieuse définies à Assise et selon ses constitutions dogmatiques.

À ce stade, il a été décidé de personnaliser le profil de la Fédération elle-même selon une organisation des Compagnies locales au niveau diocésain, mais à travers un projet d'unification et de centralisation qui serait centré autour de la figure de la présidente, du Conseil central, de l'assistant général. Idée née de la nécessité de rapprocher le modèle et le fonctionnement du gouvernement fédéré méricien de celui des autres grands instituts séculiers alors déjà reconnus par le Saint-Siège. La nouvelle présidente fut la supérieure de la Compagnie de Trente, Annamaria Toniolatti, figure décisive dans les années qui ont suivi la vie de la Fédération.

Ainsi l'Institut fut de fait centralisé en 1966 selon les indications explicites de la Congrégation pour les Religieux ; quelques compagnies locales n'accueillirent pas favorablement le changement de structure de l'institution et en 1971, Brescia, Vérone et Mantoue se sont séparées de l'Institut avec le consentement du pape Paul VI.

À Brescia seulement une petite partie de la Compagnie resterait comme Compagnie diocésaine fédérée au sein de l'Institut Séculier, sous la direction d'Elisa Tarolli.

Après le passage du brescian Mgr. Morstabilini à Mgr. Affolti comme Assistant général en 1968, on lança un programme de renouvellement centré principalement sur les questions de la formation, un processus de réflexion qui aurait entraîné la première Retraite spirituelle pour les Directrices et Maîtresses de formation tenue à Rome pendant l'été 1969. L'été suivant, en 1970, ont été convoqués tous les assistants ecclésiastiques des compagnies diocésaines.

Par la suite, l'Assemblée de la Fédération fut convoquée fin décembre 1976 pour l'élection de la présidente et l'approbation des nouvelles Constitutions. L'Assemblée reconnaissait la validité de la forme fédérative expérimentée de 1952 à 1967, en réaffirmant

l'importance de l'autonomie diocésaine. Le 30 décembre suivant, Lina Moser, alors directrice de la Compagnie de Trente, était élue comme Présidente, elle serait réélue à l'Assemblée de 1982.

Avec les Constitutions de 1977, la Compagnie de Sainte Ursule était ainsi définitivement reconnue comme institut séculier féminin de droit pontifical à organisation diocésaine.

Un rôle important, dans les années suivantes, a été sans aucun doute joué par la revue de la Fédération «Responsabilità», dirigée par Elisa Tarolli de 1977 jusqu'à fin 2005. En 1988 Elisa Tarolli assumait aussi la présidence de la Fédération, en s'activant pour arriver à un nouveau texte des constitutions plus attentif au contexte historique actuel, et plus ouvert sur l'avenir tout en respectant les intentions des origines avec la découverte des premières versions connues à ce jour de la Règle de Sainte Angèle : version de "Turlino" (imprimée en 1569) ; version "Trivulzienne" (manuscrit daté de 1545 - 1546).

En 1996 Mariani et Tarolli publièrent une nouvelle version de la Règle avec les Avis et les Legs, en version courante, divisés en versets selon le texte du manuscrit de la bibliothèque Trivulzienne de Milan. Il s'agissait surtout d'un travail de régularisation et de simplification par rapport à l'ancienne règle des Girelli.

Le nouveau texte des Constitutions serait approuvé par le Saint-Siège le 8 août 1994 ; c'était un document qui était en mesure d'associer harmonieusement l'aspect juridique et l'inspiration spirituelle de la fondatrice, tandis que grâce aux études d'Elisa Tarolli on a recherché de plus en plus à clarifier la règle originale, et donc le charisme séculier méricien, surtout dans le sens de l'autonomie du gouvernement féminin et de la spécificité du modèle de consécration par rapport aux conseils évangéliques.

Depuis les années 1990, en particulier, la Fédération a joué un rôle crucial dans la propagation des Compagnies dans les pays européens, et puis dans les autres continents, action qui aura surtout caractérisé les présidences de Caterina Dalmasso et ensuite de Maria Rosa Razza.

La vie consacrée au XXe siècle. Note historique

Gaetano Zito

Professeur d'histoire de l'Église au Studium théologique St. Paul à Catania

Dans le contexte actuel, cette intervention n'offre pas de nouvelles acquisitions historiographiques tant par l'argument que pour les bénéficiaires de ce congrès ; elle est le résultat d'enquêtes spéciales dans des secteurs non explorés de l'histoire de la vie consacrée. Il s'agit plutôt d'une information qui propose un cadre général à la place de la vie consacrée, de la suppression en 1866



jusqu'à la fin du XXe siècle. En outre, pour les raisons ci-dessus évoquées il est fait référence de façon prioritaire à la situation italienne. Tenir vraiment compte de ce qui se passait au niveau de l'Église universelle étant difficile sinon impossible il est nécessaire d'offrir à un public en majorité italienne des renseignements essentiels pour retourner aux sources dans lesquelles l'histoire de l'Institut séculier de Saint-Angèle Merici s'est développée.

Cette option, cependant, pose de nombreux problèmes par le large éventail de questions qui se rapportent à la vie consacrée sous ses différentes facettes : ici, il est seulement possible de les signaler. Pour une connaissance historiographique correcte on renvoie aux études spécialisées de Giancarlo Rocca qui, après quelques décennies, vient de terminer le Dictionnaire des Instituts de Perfection, dictionnaire qui fait vraiment autorité et il continue à y ajouter les résultats de ses recherches.

Un aspect, cependant, est crucial pour l'histoire de la vie consacrée : la formation, la conservation et la protection des archives. Deux questions entre toutes s'imposent aujourd'hui. La première est liée au manque d'attention dans la collecte et la conservation des documents qui ont eu lieu au début de l'expérience de la consécration ; il est presque impossible de reconstituer les événements et les rôles des personnes, ainsi que les choix et les premières applications de l'intuition qui a produit la présence d'une nouvelle institution dans l'Église. La seconde, n'est pas très différente. Les mêmes difficultés

peuvent se produire à l'avenir pour reconstruire l'histoire d'aujourd'hui si on ne prend pas des dispositions pour la bonne conservation de la mémoire du présent qui se fait désormais avec l'aide de l'informatique. Malgré tous les avantages qu'elle offre, il y a un certain risque pour le stockage sûr et l'utilisation à l'avenir de la documentation, surtout compte tenu de l'évolution rapide des différents systèmes de traitement de texte et de l'acquisition et la préservation des documents numériques.

1. Qu'est-il arrivé à la suite de la suppression de 1866 ?

Ce qui se passe avec cette intervention radicale du gouvernement italien, plus ou moins semblable à celle qui est intervenue par ailleurs dans d'autres législations européennes a provoqué une purification efficace des formes traditionnelles de vie consacrée dans le XIXe siècle prémisses des formes de vie consacrée anciennes et nouvelles vécues en particulier dans les premières décennies du XXe s.

La loi du 7 juillet 1866 est une refonte législative définitive de la loi piémontaise de 1855 et de ses décrets qui tenaient lieu de lois, émis après la conquête des différentes régions ; l'État ne reconnaissait plus «les ordres, les corporations et les congrégations religieuses régulières et séculières, les lieux privés de retraite qui comportent la vie commune et ont un caractère ecclésiastique », mais il continuait à donner à leurs membres le " plein exercice de tous les droits civils et politiques ".

L'approbation de la loi s'est insérée dans un débat plus large sur la vie des religieux déjà remise en question depuis le début du XIXe siècle sous une influence juridictionnelle favorisée par la culture française des Lumières. De part et d'autre il y a eu des propositions de réforme et on a discuté sur l'utilité sociale et religieuse des monastères et des couvents et sur celle des religieux et des moniales.

Si cette loi a répondu aux directives de la culture libérale du nouvel État unifié, il a servi en fait une réforme radicale de la vie consacrée, troublée par une crise sévère. Réforme qu'on n'arrivait pas à obtenir sous l'engagement soutenu des papes de Pie VII à Pie IX pour discerner les demandes des candidats aux couvents et aux monastères, pour demander une plus grande sévérité dans les noviciats, obtenir la fidélité aux vœux et à la vie communautaire et le plein respect de la règle de leur institut. Au moins quatre congrégations de la Curie romaine se sont occupées de la vie religieuse

: des évêques et des membres de la vie monastique pour leur réforme propre, en particulier le statut et la discipline monastique. L'historiographie a maintenant établi que la loi n'avait pas réussi malgré tout à frapper les instituts de vie consacrée en Italie, et que, au contraire, surmontant toutes sortes de difficultés et utilisant des stratégies multiples, beaucoup de communautés supprimées reprenaient vie. En même temps, on a assisté à la naissance de nouveaux instituts, répondant principalement aux besoins d'assistance, d'éducation, de pastorale et d'aide missionnaire ainsi qu'à un important réservoir de vocations masculines et féminines, vraiment pas touchés par la culture dominante.

La réaction des religieux à l'application de la loi fut très variée et reflétait leur propre sentiment ou bien celui de leur ordre religieux ou de leur communauté. À la profonde détresse de certains et à leur anxiété face à l'avenir s'est opposée la joie d'une liberté acquise. Parmi toutes les réactions il y a eu celle, symbolique, de l'abbé Joseph-benoît Dusmet de l'abbaye du monastère des bénédictins adressée au préfet de Catane. Tout à fait conscient de ce qui se passait, quand il dût renvoyer les moines du monastère de Saint-Nicolas l'Arena il écrivit avec foi : "Nous restons calmes et sereins. Nous n'entretenons dans notre cœur ni colère, ni haine, ni aucune mauvaise volonté. En levant les yeux, nous nous inclinons devant les desseins impénétrables de la Providence et prêts à suivre le chemin des épreuves à l'exemple de nos aînés, nous prions chaque jour pour la prospérité et la paix de ceux par qui il a plu au Seigneur de nous rendre visite. Tels sont les sentiments avec lesquels nous disons un dernier adieu à ces lieux très chers, connaissant les joies les plus pures, nos larmes abondantes, nos sentiments les plus intimes, donc avec résignation nous redisons encore : le Seigneur a donné, le Seigneur a repris, que le nom du Seigneur soit béni. »

Autre fut la réaction de ceux qui ont partagé la décision du gouvernement. Pour s'assurer un confort économique futur, ils n'ont pas manqué de reconnaître comme providentielle la suppression, se déclarant « pro-gouvernementaux » et prêts à apporter leur contribution pour libérer le peuple de préjugés et des hypocrisies ecclésiastiques. Attitude qui la plupart du temps visait à obtenir la nomination à la tête d'églises, de couvents et de monastères supprimés.

En notant la réaction à la loi et à son application, les autorités gouvernementales locales faisaient savoir aux organes centraux de l'État que la

suppression avait été vue par les gens "comme une attaque pour persécuter l'existence du culte catholique"; alors que " la classe intelligente l'avait accueillie favorablement comme un grand pas de progrès civil vers cette perfection à laquelle doivent conduire les institutions libérales ». La réaction du peuple, jugé ignorant, a été considérée comme un résultat de l'incitation menée par les clercs et, par conséquent, il allait démontrer que la suppression n'était pas semblable à une perte de déférence due à la religion catholique envers laquelle le Gouvernement était toujours respectueux.

Au désarroi qui a suivi les premières années suite à l'application de la loi de répression petit à petit s'est infiltré le désir et le projet de retourner à la vie commune parmi les membres les plus zélés de différents ordres religieux. Ils ont continué à observer la règle de leur institut, à en porter l'habit, à prendre des fonctions et des charges et, dans les années suivantes, progressivement ils ont commencé à reprendre la vie communautaire, en s'appropriant même souvent les salles adjacentes aux églises réservées par la loi au recteur de l'église elle-même et devenues désormais propriété de l'État. Chaque fois que possible ils ont aussi acheté à titre personnel de vraies parties de leur propre couvent destiné par la loi à usage public. Et, le plus souvent, ils n'avaient pas l'appui des évêques locaux. Ainsi, en vingt ans, la loi de suppression a été effectivement supprimée par ceux que son application aurait dû supprimer, au moins dans la forme de vie commune légalement constituée.

Le regroupement progressif des religieux dispersés en communautés est devenu de plus en plus clair et les autorités gouvernementales ont dû en prendre note, mais sans prendre de mesures décisives pour l'empêcher, parce qu'il était fait de communautés non légalement constituées, avec des biens acquis mis au nom de particuliers et non pas au nom de l'institut d'appartenance. Dix ans plus tard, la plupart des anciennes communautés religieuses retrouvées investissait tout le territoire italien et pouvait être considérée comme un fait accompli. Le 2 août 1876, le ministère de l'Intérieur rappelait avec vigueur aux préfets d'exercer une vigilance accrue pour éviter la réouverture de nouveaux couvents et d'institutions monacales dans les monastères féminins. Dans les années où les relations entre l'Église et l'État étaient difficiles, ces communautés "vont être un réel danger. Et face à cette force et à ce danger, refuser la vie dans les Couvents est plus qu'un droit c'est même un devoir de l'État. »

La suppression a eu un autre côté, pas toujours vraiment mis en évidence par l'historiographie, au moins dans le sud de l'Italie et en Sicile. Les plus faibles et les plus pauvres de la société ont été fortement pénalisés. Un peu partout, les communautés religieuses prodiguaient des dons en espèces et des soins de première nécessité, et avaient contribué, souvent en collaboration avec les évêques, à l'entretien des maisons d'assistance publique. Tous ceux qui vivaient de l'assistance charitable et avaient quelque service rétribué dans les couvents et les monastères resteront sans trouver une porte où frapper en application de la loi du 7 juillet 1866. Et L'État ne les a pas pris en charge. Alors les pauvres sont devenus encore plus pauvres. En Sicile, par exemple, la suppression des ordres religieux est devenue l'un des facteurs déclenchant l'intolérance populaire qui a abouti à des troubles, comme le soulèvement de septembre 1866 à Palerme. Ce seront encore une fois les religieux et les religieuses, d'anciens ou de nouveaux instituts du 19e qui feront œuvre de suppléance au bénéfice des classes moins aisées.

Il est à noter également cette situation à laquelle il ne semble pas que les historiens aient encore accordé suffisamment d'attention : la sortie des couvents et des monastères, avec comme conséquence le retour des religieux dans leurs familles d'origine, a remis en question l'équilibre dans les relations et la gestion des espaces de vie comme dans les structures ecclésiastiques locales. Dans les familles il fut nécessaire de redistribuer les espaces de vie de tous les membres pour permettre au parent religieux un hébergement correspondant à son état. Plus délicate devait être la relation des religieux, revenus au pays, avec le clergé local et pour la répartition des services culturels et sacramentels ainsi que pour la rétribution économique conséquente, jusqu'alors prérogative presque exclusive des prêtres diocésains.

2. Pourquoi de nouvelles formes de vie consacrée?

La suppression de 1866 a favorisé un renouveau de la vie consacrée. La fermeture des couvents et des monastères, masculins et féminins, n'a pas signifié la perte des vocations. Ainsi, outre la reprise en main des anciens ordres religieux avec un clergé régulier renouvelé, moines, mendiants et réguliers, dont les motivations étaient en général mieux évaluées que par le passé, l'adhésion fut très large vis-à-vis des nouveaux instituts de vie consacrée répandus après l'Unification. Instituts qui, comme on le sait,

servaient d'intermédiaire et répondaient au moins à deux exigences : celle de suppléer aux urgences sociales qui survenaient, surtout celles de l'éducation et de l'assistance en priorité et celle de témoigner une plus grande fidélité de l'Église à l'Évangile répandant peu à peu dans la société la pénétration d'une forme particulière de consécration, et cela d'une manière souvent très courageuse. Dans les deux cas, les nouvelles institutions ont répondu à une intense vie spirituelle et à une ouverture pastorale lucide sur les fondateurs et les fondations transmises et partagées par les premiers membres avec un enthousiasme capable de surmonter les difficultés matérielles et les malentendus même avec l'autorité ecclésiastique. Ces nouveaux charismes, cependant, présentent dans de nombreux cas certaines dépendances spirituelles par rapport à ces instituts religieux que la loi de suppression n'a pas réussi à supprimer.

Soucieux d'offrir un aperçu d'ensemble du contexte ecclésial dans lequel les nouveaux instituts de vie consacrée se sont développés et des secteurs sociaux dans lesquels ils se sont insérés, parfois même de manière explosive dans leur propre domaine (on pense aux salésiens et aux salésiennes dans les secteurs de l'éducation et de l'instruction), on peut dégager des éléments essentiels : une vie spirituelle intense alimentée par les sacrements, la direction spirituelle, les dévotions, une ouverture au texte biblique devenue référence essentielle pour la méditation personnelle et en groupe ; un accueil renouvelé du sens liturgique et les ressources contenues dans la piété populaire, à valoriser, à améliorer, à mettre en œuvre ; un grand engagement dans le secteur éducatif, de l'alphabétisation jusqu'à la formation professionnelle ; le dévouement généreux pour répondre aux diverses formes de besoins matériels d'une large partie de la population, et progressivement, assez lentement et sans être définitif, le passage d'une charité de type bienfaisance, plus engagée dans le social avec parfois aussi le signalement de structures injustes ; une perception de nouvelles voies pour la pastorale, comme dans le cas de l'émigration ; un généreux dévouement à l'activité missionnaire, avec la fondation de congrégations spécifiques d'hommes et de femmes pour les territoires africains en particulier, un recrutement des vocations influencé par une vision romantique de l'engagement missionnaire dont les difficultés et les dangers sont exaltés pour aller vraiment rencontrer les peuples et les évangéliser. De nouvelles institutions, avec leurs œuvres, ont sans aucun doute bien contribué à élever le niveau culturel, à compléter

les carences institutionnelles dans le secteur socio-éducatif et scolaire tant au niveau du gouvernement que des administrations locales ; elles ont endigué l'augmentation du taux de pauvreté et, dans le même temps, elles ont propagé la modernité, en particulier dans les classes inférieures et en certaines zones géographiques à prédominance rurale.

Deux lignes transversales peuvent presque être saisies : au départ la dimension locale de la plupart des nouveaux instituts, parvenus rapidement à une dimension nationale et internationale ; la contribution décisive des femmes à l'insertion de la vie consacrée dans les structures sociales et l'activité missionnaire, tant pour la fondation de nouveaux instituts, que par le nombre élevé d'adhésions. Ces femmes religieuses comme les appelait Giancarlo Rocca, dans une de ses grandes études sont, en tout cas, une partie inséparable de l'histoire des femmes au XIXe et XXe siècle. Pour dire autrement, une sorte particulière de féminisme, d'émancipation féminine, qui de toute façon par ses institutions spécifiques d'engagement social a une priorité chronologique « par égard au mouvement féminin proprement dit. »

En référence au contexte socio-politique et culturel, qui a marqué l'histoire de la fin du XIX et du XXe siècle, on a pu rencontrer dans les nouvelles formes de vie consacrée une tendance générale au dialogue envers la culture dominante, la capacité d'observer et de trouver des réponses concrètes aux besoins du "pays réel", différent de celui du «pays légal».

Nicola Raponi place le problème historique de la naissance de nouveaux instituts religieux au XIXe siècle et observe : «A l'origine de ces nouveaux instituts religieux il y a certainement une réaction au processus de sécularisation de la culture et de la société causé par l'esprit critique du rationalisme et des Lumières, une réaction aux excès antireligieux de la Révolution, la sécularisation, mais surtout, il y a la recherche d'une nouvelle forme de vie religieuse et contemplative après la crise des formes anciennes cloîtrées et les suppressions effectuées par la politique dominante des États, les gouvernements révolutionnaires, le laïcisme réformateur du Code Napoléon (qui découvre dans les vœux perpétuels un renoncement inacceptable aux droits civils) ; il y a un nouveau concept qui ne place plus la contemplation au sommet de l'état de perfection, mais la charité active envers les autres ».

Il va sans dire, bien sûr, que les idéaux et les activités promus par les fondateurs et fondatrices, et vécus par des femmes et des hommes qui adhèrent

à leur charisme, sont d'ordre essentiellement spirituel. Le critère est au fond la méthode chrétienne de l'incarnation. Comment rendre la foi crédible dans un contexte moderne de plus en plus éloigné de l'Église et de cette institution ecclésiastique qui ne parvient pas à saisir ce qu'il y a de positif en elle. Face aux exigences croissantes ecclésiales et sociales, les fondateurs et les fondatrices s'interrogent sur la manière de donner une réponse adaptée. Une fois définie, ils acceptent d'abord de faire le pari pour eux-mêmes, et ensuite, en donnant l'exemple et en faisant une proposition claire ils impliquent d'autres personnes dans cette même expérience de l'Esprit. De fait, ces nouvelles fondations se placent surtout en dehors des habitations par rapport à des formes de vie consacrée à caractère monastique et conventuelle ; elles font partie du tissu de la société, travaillent à son profit et au profit de ceux qui n'ont pas de moyens pour s'épanouir à cause de souffrances et de difficultés d'ordre matériel, spirituel, physique et moral.

3. Combien sont-ils ?

Quelques données pour avoir une idée de la tendance de la vie consacrée, des crises déterminantes avec la suppression de 1866 et la période après le Concile Vatican II.

Dans les deux décennies entre 1861 et 1881, la population du royaume d'Italie est passée de 22.176.477 à 28.951.546, soit une augmentation de 30,5%. Dans la même période, marquée par la suppression de 1866, on enregistre une baisse sensible de la vie consacrée. Les données disponibles, ne sont encore qu'approximatives et pas du tout sûres, car il semble que tous les religieux et religieuses n'ont pas déclaré leur état ; ces données indiquent que le nombre des religieux a diminué de 23.441 passants de 30.632 à 7.191, soit une différence de 76,5% ; tandis que pour les religieuses la diminution a été plus légère : 14.492 passant de 42.664 à 28.172, soit une diminution de 34%. Par rapport à une population en constante augmentation sur la même période, en tenant compte de ces données, la vie consacrée dans son ensemble a enregistré une baisse de 48,2%. Vingt ans plus tard, au recensement de 1901, le nombre des religieux s'était stabilisé à 7792, mais on enregistrait une augmentation significative du nombre des religieuses passant à 40.251. Une augmentation de 42,8% attribuée généralement au grand nombre de nouveaux instituts religieux féminins par rapport aux

instituts masculins. Nouvelles institutions pour lesquelles il aurait été opportun de projeter leur regroupement ou peut-être même le rassemblement de ceux qui présentaient des fins identiques ou similaires.

En fait, le nombre de religieuses a été en hausse constante en Italie. En ayant bien à l'esprit le résultat du recensement en 1921 on en a recensé 71. 679 et en 1951 : 144. 171. La région où la croissance est la plus importante, par rapport au reste de la péninsule, est sans doute la Vénétie : de 1.151 religieuses en 1861 on passe à 20.581 en 1951. Mais aussi les régions du Piémont et de Lombardie ont des chiffres d'une importance particulière, pour la même période : de 2.645 à 18. 335 pour le Piémont ; de 2.183 à 26. 738 pour la Lombardie.

Au début de 1975 en Italie, on enregistre 152. 689 religieuses de vie active. Parmi elles, 141. 952 travaillaient en Italie et 10. 737 dans les missions. Mais il y a aussi un nombre important de religieuses étrangères : au moins 3.259 religieuses. Toutes réparties en 516 congrégations religieuses 434 de droit pontifical et 82 de droit diocésain. Néanmoins, de 1970 à 1975, en seulement cinq ans, on enregistre une baisse de 5%, avec des pics allant jusqu'à 30%, ce qui est le début d'un processus en constante décroissance, au moins jusqu'à présent. Il est vrai, cependant, que tous les instituts n'ont pas eu une diminution du nombre de leurs membres. Dans la même période, pour certains d'entre eux il y a eu une croissance de plus de 15%, et pour d'autres aussi entre 5% et 15,5%. Tout en reconnaissant que les données doivent être réparties au moins par régions géographiques, les instituts et les œuvres d'apostolat, pour mieux comprendre les raisons de la baisse du nombre de membres, il semble qu'il y a trois raisons fondamentales: le déclin des vocations, la dispense des vœux, la mort des membres. Il est évident que la phase aiguë de la crise de la vie consacrée a explosé dans ces années après le concile, mais avec de profondes racines dans la période précédente. De fait il ne faut pas attribuer à Vatican II la cause de la crise, même si l'événement conciliaire a fait exploser des tensions et des problèmes déjà largement présents dans l'Église, sans réussir à orienter des parcours valables pour un renouvellement nécessaire.

Des éléments particulièrement intéressants émergent à une autre période, celle qui va de 1986 à 2011. En moins de 30 ans, il y a eu un effondrement du nombre des religieuses : les 152. 689 religieuses de 1975 sont passées à 132. 869 en 1986, soit une baisse d'un peu plus 20.000 membres, pour devenir 115.

616 en 1996 et 89. 243 en 2011. En trente ans, donc, les religieuses ont chuté de 63.446 membres, soit une perte de 41,5%. Les membres des instituts masculins n'ont pas été à l'abri du même phénomène. En ne considérant que ceux de droit pontifical, la diminution est inférieure à celle des sœurs, avec seulement 4.659 membres : de 19.834 en 1986 à 15.175 en 2011, soit 23,4%.

Dans l'ensemble, donc, de 1861 à 2011, les religieux ont diminué de 50%, passant de 30. 632 à 15. 175; pour les religieuses, au contraire, on enregistre une augmentation de 52,2%, avec une variation de 42. 664 à 89. 243 membres. Le chiffre, cependant, garde une valeur négative importante par rapport à l'importance des religieuses italiennes en 1975 reporté ci-dessus : en seulement 36 années elles ont perdu 63.446 membres, une baisse de 41,5%. Parmi les causes, il faut compter l'émergence et le développement de nouvelles formes de vie consacrée, capables de mieux répondre aux exigences du temps et de transmettre plus efficacement le chemin de l'Église. Quelque chose de semblable est arrivé entre la seconde moitié du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle il n'y a pas moins d'appels à la vocation il y a plutôt une nouvelle possibilité de réponse et de réalisation.

Le phénomène des soi-disant «nouvelles communautés» a commencé à apparaître un peu partout, pas seulement en Italie, dans les années cinquante et au début des années soixante au XXe siècle, années de grande activité ecclésiale recueillie et relancée lors de Vatican II. Depuis lors et jusqu'en 2009 il y a un total de 775 «nouvelles communautés», dont 205 aux États-Unis d'Amérique, 200 en Italie, 161 en France et dans les autres pays du monde ensuite. Ils ont, en général, les mêmes caractéristiques: ce sont des laïcs, mais en leur sein il y a beaucoup de prêtres; ils partagent la mixité par la vie commune entre hommes et femmes; entretiennent un fort sentiment œcuménique, tant et si bien qu'ils accueillent plusieurs membres d'autres confessions chrétiennes; ils cherchent à vivre l'Évangile sous une forme radicale. En Italie, la plus célèbre est, bien sûr, la Communauté de Bose, construite à l'initiative d'Enzo Bianchi, autour de 1963 - 1964 à Turin.

Le plus grand nombre de fondations a eu lieu dans les vingt ans entre 1970 et 1990, et sont couramment regroupées dans une triple typologie : a) les communautés proches de la vie religieuse monastique dans le sens classique du terme ; b) les communautés de bienfaisance ou de charité ; c) les communautés proches du mouvement charismatique, ou aux apparitions de Medjugorje. De nouvelles formes de vie consacrée, avec vœux, structure

hiérarchique et vie communautaire des membres ont ainsi surgi au sein des mouvements et associations ecclésiaux, comme le Mouvement des Focolari fondé par Chiara Lubich et Communion et Libération fondé par le P. Luigi Giussani.

Leur reconnaissance juridique de la part de l'autorité ecclésiastique a été quelque peu problématique. En particulier, l'appartenance commune des consacrés, consacrées et mariés, a conduit à rendre autonomes ces derniers les rendant équivalents à un tiers ordre, ou bien à une association qui suit les directives de ceux qui sont consacrés. Lorsque la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique a posé des difficultés pour leur approbation pontificale, ils ont demandé la reconnaissance juridique du Conseil Pontifical pour les Laïcs. Cependant, ceux qui aspiraient à être reconnus par la Congrégation qui traite de la vie consacrée, ne sont pas allés en fait au-delà de la reconnaissance au niveau diocésain, parce que quelques questions sont restées en suspens, comme par exemple le caractère mixte des communautés et la possibilité que la charge de supérieur général puisse être confiée à une femme, même si dans les communautés il y a des prêtres. Un petit nombre de «nouvelles communautés» (pas plus de 10) a obtenu l'approbation pontificale, non pas comme instituts religieux proprement dits, mais en tant qu' «Autres instituts de vie consacrée».

4. Une classification particulière

Déjà à la fin du XIX siècle commence à se manifester une nouvelle exigence : comment témoigner la consécration dans une société orientée maintenant de façon irréversible, vers le laïcisme et la sécularisation ? Caterina Volpicelli (1839-1894), à Naples, crée une consécration sans habit religieux et sans vie commune : les Servantes du Sacré-Cœur. Cette forme de vie consacrée n'est pas, cependant, reconnue par le Saint-Siège comme institut religieux, parce que le schéma juridique ne le prévoyait pas, mais comme une pieuse union, soumise à l'autorité de leur évêque.

Le cas de la Compagnie de Sainte Ursule et son développement est tout à fait à part. En plus de répondre aux besoins spirituels, elle permet à de nombreuses femmes désirant la vie consacrée, de ne pas s'éloigner de leur famille et de rester insérées dans leur paroisse.

Ce nouveau modèle de femmes prêtes à vivre comme consacrées, mais hors du couvent ou du monastère, recueillit un certain intérêt dans les premières décennies du XXe siècle. Parmi les instituts les plus connus les tertiaires franciscaines du règne du Sacré-Cœur (puis Missionnaires de la Royauté de Notre Seigneur Jésus Christ), fondées en 1919 à Assise par Armida Barelli et Agostino Gemelli ; les Oblates apostoliques de la « Pro Sanctitate », fondées à Rome en 1950 par William Giaquinto, alors évêque de Tivoli (de 1974 à 1987). Dans l'ensemble, surtout en Italie, la fondation de ces instituts doit surtout donner un élan à un nouvel "état de perfection » ressenti par de nombreux prêtres, religieux et diocésains, pour développer une présence chrétienne capable d'avoir un impact dans la société, sans qu'elle soit étiquetée par l'habit religieux et la vie commune. Cette nécessité a été ensuite associée à l'ecclésiologie de l'époque qui ne prévoyait pas de possibilité d'autonomie du laïcat de la hiérarchie, car nécessairement ces instituts devaient être dirigés par des prêtres, au point que Agostino Gemelli, en 1929, a déclaré: " qu'il ne pourrait en être autrement, parce que c'est à eux que Dieu a confié le soin du gouvernement des âmes ».

La configuration juridique des instituts séculiers a été atteinte en 1947, avec la Constitution apostolique *Provida Mater* de Pie XII. Leur reconnaissance sembla s'imposer par la prolifération de cette forme de vie consacrée, au point de surmonter la tendance des autorités vaticanes, déjà enregistrées vers 1940, à vouloir l'insérer dans les structures de la vie religieuse proprement dite.

Un des aspects qui rassemble depuis le début quelques instituts séculiers est le devoir de réserve ou de secret d'appartenance et de consécration. La raison fondamentale consiste à agir dans la société, dans tous les domaines possibles, sans aucune identification. Un exemple typique est la décision du Père Gemelli d'imposer dès le début aux Missionnaires de la Royauté l'obligation du secret tant pour la branche féminine que pour la branche masculine : condition qui aurait dû faciliter leur travail apostolique, en s'insérant comme « anonyme » dans les structures sociales. Cependant, même les instituts séculiers ont créé leurs œuvres : assistance, éducation, missions, pèlerinages, édition, mouvements politiques féminins. (1945).

Du point de vue quantitatif, pour l'Italie, on peut considérer deux références : le chiffre enregistré en 1973, avec 10 instituts séculiers et 7.161 membres; et celui de 1988 avec 12 instituts et 15.269 membres. Évidemment,

ce ne sont pas les seuls instituts séculiers et les seuls membres en Italie, étant donné qu'il y a ceux fondés à l'étranger et introduits dans les diocèses italiens. On a reconnu leur contribution pour répondre avec une politique d'ouverture à de nouvelles formes de vie consacrée, par rapport aux formes classiques.

Le développement des instituts séculiers sacerdotaux italiens a été moins significatif. Il semble que l'on peut attribuer la cause à la difficulté de concilier le statut de prêtre diocésain, dépendant de l'évêque et dédié à l'activité pastorale et en même temps l'appartenance à un institut avec des supérieurs et des références souvent extra diocésains, avec une physionomie spirituelle particulière, différente d'une certaine manière de celle du prêtre diocésain. État qui a déjà été souligné par l'archevêque de Milan, en 1959, car il était inacceptable que des prêtres diocésains ... assument une autre obéissance confirmée par un vœu ... dépendant d'un supérieur autre que l'évêque... [Corroborant] l'opinion que le clergé diocésain manque de spiritualité suffisante pour répondre aux aspirations des âmes sacerdotales désireuses de perfection ".

Giancarlo Rocca observe bien à propos : « ils ont certainement apporté un changement structurel important dans la vie religieuse, ils ne vivent plus ensemble, mais ils n'ont pas réussi à en changer la physionomie concrète, comme l'avaient fait en leur temps les Mendiants, les clercs réguliers et les congrégations religieuses. En d'autres termes, les instituts séculiers ne se sont pas imposés dans l'Église ni dans la société ". Parmi les raisons on peut noter : une certaine difficulté à faire comprendre leur physionomie de femmes non religieuses / et de femmes non mariées, surtout dans les premières décennies du XX s. où on se demandait "ce qu'elles étaient « ; autres raisons : le travail qui a suivi pour définir le statut juridique avec souvent des doutes même dans le clergé, au point de diriger les vocations possibles vers les instituts religieux bien définis ; la disparition progressive du réservoir privilégié des vocations à partir de l'organisation paroissiale constituée au plus haut degré par l'Action Catholique italienne et enfin les nouvelles associations et nouveaux mouvements qui ont donné lieu progressivement, comme on s'en souvient, à leurs propres formes de consécration comme les Focolari, les Pro Sanctitate , l'Opus Dei, et Communion et Libération.

5. Les interventions du magistère

L'épanouissement constant de nouvelles formes de vie consacrée tout au long du 19^e et du 20^e siècle a imposé une nouvelle physionomie juridique pour leur reconnaissance canonique. Compte tenu du contexte culturel et politique, des nouvelles exigences à caractère spirituel et ecclésial, à l'extension des engagements socio caritatifs effectués par les nouvelles fondations, on s'est rendu compte des insuffisances parmi les anciennes institutions religieuses : monachisme, mendiants, clergé régulier, clôture féminine. L'intervention du Saint-Siège était nécessaire pour assurer la solidité et la stabilité de la fondation, régler les nouvelles formes, leur donner une reconnaissance légale avec, comme conséquence, une « seconde » intervention par rapport à la première qui représente le jaillissement d'une nouvelle forme de vie consacrée. Et, comme il est mentionné, dans certains cas, il a fallu un certain effort pour adapter le droit à la vie, pour accepter d'innover des données juridiques établies dans le passé.

La première intervention décisive du Magistère ecclésiastique est celle de Léon XIII. En 1900, avec la Constitution apostolique *Conditae a Christo*, et avec les Normes comme celles de 1901 qui l'accompagnent, le statut juridique de congrégation religieuse est donné aux nouveaux instituts de vie consacrée. Il n'est plus nécessaire d'émettre des vœux solennels pour obtenir la reconnaissance du statut de religieux ou de religieuses. Désormais les instituts à vœux simples, consacrés à l'apostolat actif peuvent obtenir la reconnaissance de congrégations religieuses. Le concept même de vie religieuse est systématiquement défini et organisé en détail avec un modèle précis pour la rédaction de constitutions. Si la nouvelle législation a finalement éclairé les fondations instituées au dix-neuvième siècle et les décennies suivantes il convient de noter que l'adaptation a comporté pour les congrégations religieuses le risque de perdre ou de modifier l'originalité de leur propre charisme.

Dans la période 1900-1901 le premier Code de droit canonique (1917) a été adopté avec trois modes de vie consacrée : les réguliers, pour les ordres canoniques, les monastères et les clercs réguliers ; les congrégations religieuses à vœux simples, pour les nouveaux instituts à vœux simples; les sociétés de vie commune qui ne sont pas de simples associations de fidèles, mais des associations proches de l'état religieux.

Après la signature du concordat entre l'Italie et le Saint-Siège (1929), qui a sanctionné les dispositions de la loi de 1866, la Sacrée Congrégation des

Religieux a commencé la publication d'instructions précises (1930 et 1935) aux instituts religieux avec des indications concrètes pour obtenir la reconnaissance de la personnalité juridique de la part de l'État. Le rôle joué par cette Sacrée Congrégation par la suite est devenu de plus en plus important pour la reconnaissance canonique, la promotion et le soutien de la vie consacrée, et pour la formation des membres. En particulier, en 1953, est né un Secrétariat pour le monachisme en Italie, avec la tâche de fournir aide et assistance aux moines et religieux malades. Il a favorisé ensuite, la création de groupes d'instituts religieux ayant les mêmes objectifs apostoliques (comme la Fédération italienne des religieuses hospitalières des Religieuses en charge d'éducation et de rééducation). Pour la formation, il a mis en place des conférences et des cours de formation. Et, à la suite de ces réunions (1950), il a encouragé la création de l'Union des Supérieurs Majeurs d'Italie (USMI) et de la Conférence italienne des Supérieurs majeurs (CISM). Après le Concile Vatican II et la nécessité d'en appliquer l'esprit et les lignes directrices, il a demandé à tous les instituts de revoir leurs constitutions, avec l'objectif principal de recueillir l'idéal originel des fondateurs, de promouvoir une plus grande coopération entre les instituts de vie consacrée et une plus concrète coordination avec la hiérarchie ecclésiastique. Notez, à cet égard, que parmi les propositions de sujets à discuter au concile, présentées par les évêques, il y avait la demande explicite d'écarter ou au moins de réduire les dispenses des religieux par rapport à l'autorité de l'évêque des diocèses dans lesquels ils œuvraient pour obtenir une plus grande insertion et une valorisation plus adéquate dans la pastorale diocésaine, les réduisant presque à un semi-clergé diocésain.

Après le décret de Vatican II *Perfectae caritatis* sur le renouvellement de la vie religieuse, les instructions émises par la Congrégation ont exercé une influence considérable sur les religieuses et les religieux italiens : *Renovationis causam* (1969) sur la rénovation de la formation à la vie religieuse ; *Venite seorsum* (1969) sur la vie contemplative et la vie cloîtrée ; *Mutuae relationes* (1978) sur les relations entre les évêques et les religieux dans l'Église. Des Interventions papales plus récentes sont à signaler, au moins l'exhortation apostolique post-synodale de Jean-Paul II sur la Vie Consacrée (1996) et la décision du pape François de proclamer l'Année de la vie consacrée, toujours en cours. Ces Instructions et ces interventions ont accompagné le chemin de la vie consacrée à la fin du XXe siècle jusqu'à

présent, aussi bien pour en dresser une donnée quantitative, que pour un renouvellement marquant des nouvelles fondations et la revitalisation des anciens instituts.

Un des aspects qui émergent particulièrement dans l'histoire de la vie consacrée au XXe s. est certainement le travail pour mieux définir le statut juridique des nouvelles fondations en particulier, sans étouffer l'expression charismatique multiple qui a progressivement émergé. Si la loi a servi à clarifier et à délimiter les aspects et les formes apostoliques du charisme, il est tout aussi vrai que les nouvelles fondations ont imposé au droit de trouver de nouvelles expressions juridiques pour élargir les remblais de la précédente codification en vigueur.

Une dimension qui fait partie celle-là, d'un processus de verrouillage, d'enchaînement, des différentes formes de vie consacrée masculine et féminine à travers l'histoire. En voulant rappeler les grandes lignes, mais avec des exceptions, on peut recueillir l'apport remarquable de la vie consacrée dans le parcours historique de l'Église, avec un enchaînement qui s'est progressivement stratifié: depuis l'érémisme, le monachisme ; les ordres mendiants, le clergé régulier et les congrégations séculières ; les congrégations religieuses du XIXe siècle, les instituts séculiers, les nouvelles formes de vie consacrée depuis des dernières décennies. Processus qui signale comment l'action et la fantaisie de l'Esprit Saint, principe de toute expérience de consécration religieuse, ne sont ni prévisibles ni impossibles à diagnostiquer. C'est pour cette raison qu'il est évident que de nouvelles formes de vie consacrée apparaîtront dans l'Église, et sont peut-être déjà en cours. Différentes formes que, par conséquent, on ne peut pas déceler ni dans les liens internes ni dans le développement de la concurrence. Chacune est un don de l'Esprit à l'Église pour témoigner des richesses du Royaume de Dieu dans l'histoire humaine. Aucune d'entre elles n'appauvrit les institutions précédentes, mais chacune est un stimulus pour les autres, une relance toujours nouvelle de l'originalité charismatique et de la fidélité à travers un témoignage plus courageux et marquant des particularités.

De fait, même si les formes changent, la disponibilité des hommes et des femmes à la vie consacrée reste inchangée tout comme l'ouverture particulière à l'Esprit et non pas comme expression d'intérêts particuliers comme cela pourrait se produire aussi dans d'autres institutions ecclésiastiques. Et l'histoire de la vie consacrée est certainement l'histoire du peuple, du peuple chrétien,

de la liberté, de la spontanéité et du courage pour promouvoir, ou partager les réponses historiques concrètes des lieux et des époques dans lesquels on vit, guidés par l'Évangile chrétien qui, plus tard seulement, tiendra compte des exigences institutionnelles et juridiques. Cette dimension de la vie consacrée demande, par conséquent, de renouveler parfois les classements historiques pour lire correctement le fait nouveau qui sous-tend la méthode historique et ne peut s'expliquer réellement que dans un contexte ecclésial.

Il y a peu de questions par rapport à la vie consacrée au XXe siècle, car elles restent évidemment en dehors de cet essai de synthèse. J'en signale au moins deux, partageant toutes deux l'opposition entre l'orientation initiale charismatique et ensuite la codification institutionnelle qui s'est développée à l'intérieur de l'institut, ou bien qui a été réglée par des indications précises, ou des directives reçues de la Curie romaine ou de l'évêque diocésain : la forme du gouvernement, la propriété et la gestion des biens.

Notes bibliographiques :

- E. COLAGIOVANNI, *Le suore italiane intorno al 1970*, in *Dizionario degli istituti di perfezione*, Roma 1978, 223-240;
- Costruirsi sulla memoria. L'importanza degli archivi storici per gli istituti di vita consacrata*, Il Pozzo di Giacobbe, Trapani 2006;
- F. DE GIORGI, *L'immagine dei religiosi nella storiografia italiana contemporanea*, in www.storicireligiosi.it/att.htm (10 settembre 2015);
- L. DIOTALLEVI, *Trasformazioni della struttura dell'autorità religiosa cattolica*, in *L'Italia e le sue regioni*, III, Treccani, Roma 2015, 57-78;
- A. M. DIEGUEZ, *Congregazione per gli istituti di vita consacrata e le società di vita apostolica e la Chiesa in Italia*, in *Dizionario storico tematico la Chiesa in Italia*, www.storiadellachiesa.it (10 settembre 2015);
- R. FUSCO – G. ROCCA (curr.), *Nuove forme di vita consacrata*, Roma, Urbaniana University Press, 2010.

- I. GONZALEZ MARCOS, *Un siglo de legislacion sobre la vida consagrada. De Leon XIII a Pablo VI (1878-1978)*, in *Revista Augustiniana* 169 (2015) 7-74;
- G. MARTINA, *Gli istituti religiosi in Italia dalla restaurazione alla fine dell'800*, in *Dizionario degli istituti di perfezione*, Roma 1978, 217-233;
- A. OBERTI, *Gli istituti secolari in Italia e la loro attività*, in *Problemi di storia della Chiesa dal Vaticano I al Vaticano II*. Atti del VII Convegno di studio promosso dall'Associazione Italiana dei Professori di Storia della Chiesa, (Brescia, 8-13 settembre 1985), Dehoniane, Roma 1988, 295-317;
- N. RAPONI, *Congregazioni religiose e movimento cattolico*, in F. TRANIELLO-G. CAMPANINI (curr.), *Dizionario storico del movimento cattolico*. Aggiornamento 1980-1995, Genova 1997, 83;
- G. ROCCA, *Per una storia giuridica della vita consacrata. Tra fedeltà al Vangelo senza regole e classificazioni di genere e specie*, in GRUPPO ITALIANO DOCENTI DI DIRITTO CANONICO (cur.), *La vita consacrata nella Chiesa*. XXXII Incontro di Studio, Centro Dolomiti Pio X (Borca di Cadore (BL) 27 giugno -1 luglio 2005, 35-69;
- Id., *Riorganizzazione e sviluppo degli istituti religiosi in Italia dalla soppressione del 1866 a Pio XII (1939-58)*, in *Problemi di storia della Chiesa dal Vaticano I al Vaticano II*, cit., 239-294;
- Id., *Gli Istituti secolari e la Chiesa in Italia*, in *Dizionario storico tematico la Chiesa in Italia*: www.storiadellachiesa.it (10 settembre 2015);
- Id., *Nuove comunità e la Chiesa in Italia*, in *Dizionario storico tematico la Chiesa in Italia*: www.storiadella.chiesa.it (10 settembre 2015);
- Id., *La vita religiosa verso il concilio Vaticano II*, in *Chiesa e storia* 3 (2013) 129-178;
- Id., *Primo censimento delle nuove comunità*, Roma, Urbaniana University Press, 2010;
- Id., *Storia della vita consacrata: contenuti e periodizzazione. Un bilancio e alcune proposte di inizio millennio*: www.storicireligiosi.it/att.htm (10 settembre 2015);

- E. SASTRE SANTOS, *La formación de los “nuevos institutos” de votos simples con superiora general en la sociedad liberal (1830-1918)*, in *Anthologica annua* 55-56 (2008-2009) 265-342;
- G. ZITO, *I francescani a Catania: soppressione e ripresa dopo il 1866*, in N. GRISANTI (cur.), *Francescanesimo e cultura nella provincia di Catania*. Atti del convegno di studio (Catania, 21-22 dicembre 2007), Biblioteca Franciscana - Officina di studi medievali, Palermo 2008, 267-287.



Le développement de la spiritualité de la Fédération méricienne

**Massimo Naro – professeur de théologie trinitaire
Faculté de théologie de Sicile - Palerme**

1. Je remercie les organisateurs de votre Congrès de m'avoir invité, de me donner à nouveau l'occasion de vous rencontrer et de me donner aussi le moyen de puiser directement aux sources d'inspiration de votre spiritualité. En fait, le titre que l'on m'a donné exige que je réfléchisse au chemin de spiritualité suivi par votre Fédération depuis qu'elle existe en tant que telle, c'est à dire comme une vraie fédération de toutes les Compagnies mériciennes dispersées en Italie et dans le monde : une histoire, celle de la Fédération, qui commence au milieu du XXe siècle, prend un tournant important avec Vatican II et se déroule selon une trajectoire de plus en plus claire et précise dans les décennies de l'après-concile qui marquent un temps de renouveau pour l'Église tout entière, pour la vie consacrée et, par conséquent, aussi pour votre Institut. Peut-être pourriez-vous préciser le titre en le reformulant en ces termes : *le « chemin » de la « spiritualité » de la Fédération méricienne*, pour dire le développement et l'évolution que la spiritualité méricienne a particulièrement connue dans les décennies de la Fédération.



Les sources auxquelles j'ai pu puiser les informations nécessaires pour reconstruire ce développement ne sont pas très nombreuses, mais elles sont des points de réflexion très denses, à tel point qu'il suffirait de relire attentivement ces sources ensemble, ou du moins, certaines d'entre elles, pour retracer les principales étapes du «chemin» qui nous intéresse. Ces sources sont les actes du Congrès des supérieurs des Compagnies diocésaines italiennes des Filles de Sainte Angèle Merici à Brescia entre le 29 et le 31 juillet 1952 et les actes du Congrès des supérieurs et des supérieures tenu à Brescia, les 9 et 10 juillet 1959, mais aussi et surtout les Constitutions «communes» que les Compagnies adhérentes à la Fédération se sont données en 1958 (promulguées comme *Nouvelles Constitutions*) ; elles ont été clarifiées,

reformulées, expliquées d'une manière plus incisive dans les décennies suivantes, à la lumière de l'enseignement du Concile, en 1967 d'abord, de nouveau en 1977, et puis encore en 1994, pour aboutir finalement à la rédaction d'un texte qui, comme l'indique un article publié en 2008 dans votre bulletin, *Responsabilità*, se révèle être un « texte pour l'avenir » par "le langage adapté à l'époque, la référence à une ecclésiologie véritablement post-conciliaire et l'expression continue de la pensée et de la spiritualité de sainte Angèle, "

La réflexion que je vous propose ici essaye d'avoir un profil théologique plutôt qu'historique, parce que l'aspect historique est largement et soigneusement traité par le prof. Gheda dans ce Congrès. Pour être plus précis, je devrai me déplacer sur une ligne de crête qui court entre deux points de vue disciplinaires distincts, mais non éloignés: l'histoire de la spiritualité et la théologie spirituelle. Cette dernière ne peut rien dire de fiable sans la première: l'esprit est toujours incarné et c'est seulement là qu'on peut le trouver. C'est pourquoi la théologie est une question d'herméneutique qui s'élabore à partir de l'interprétation du mélange complexe des expériences vécues qui forment une histoire, celle de la spiritualité.

En ce qui concerne l'histoire de la spiritualité, il est juste de rappeler qu'elle est l'histoire avec toutes ses conséquences et que donc on ne peut pas étudier la spiritualité dans l'abstrait, mais avec les personnes qui ont été imprégnées de spiritualité dans leur vie, au milieu d'un réseau complexe de relations, avec des liens inévitables allant de la sphère proprement ecclésiale ou religieuse à la sphère sociale, et donc politique, économique, culturelle, dans un contexte précis. L'histoire de la spiritualité et, plus précisément, des personnes spirituelles n'est jamais désincarnée. Voilà pourquoi, pour bien développer le thème que l'on m'a assigné, je dois tenir compte de l'indication précieuse rencontrée lors de l'intervention faite par la supérieure de la Compagnie de Padoue au Congrès de 1959: elle rappelait les « nombreuses biographies » (p.19) dans lesquelles on retrouvait « l'esprit » de Sainte Angèle Merici vécu et mis en pratique par des personnalités spirituelles exemplaires comme "les Girelli de Brescia, L. Mangano en Sicile, G.

Vismara à Milan et bien d'autres." Parce que je suis sicilien, parmi ces "bien d'autres" j'inclurai aussi la servante de Dieu, Marianna Amico Roxas, initiatrice de la Compagnie en Sicile entre 1911 et 1912, d'abord à Caltanissetta puis à Catania ; Maria Giglio et Amelia Ferrare, les initiatrices de la Compagnie de Palerme; Maria Giardina, première supérieure de la Compagnie de Canicatti; Maria Velardita, première supérieure de la Compagnie de Caltagirone; toutes les personnes qui, pour reprendre les paroles prononcées en 1959 par la supérieure de Padoue : " vivaient" « l'esprit" de la règle méricienne et donc témoignaient de ce que veut dire vivre les exigences de l'Évangile au cœur du monde.

Ce que je vais dire, donc, à propos de l'évolution de la «spiritualité de la Fédération méricienne" sera pris dans les différentes éditions de vos constitutions, mais, en fait, on retrouve dans les constitutions mêmes, de temps en temps, tout ce que vous-même et vos compagnes précédentes avez compris, expérimenté, vécu de votre charisme et de votre vocation de consécration dans le monde.

2. J'ai retrouvé parfois dans les documents que j'ai étudiés le nom de personnalités que j'ai mentionnées jusqu'ici , ainsi que d'autres noms qui sont très importants pour l'histoire de votre Fédération (comme, par exemple, Mgr. Carlo Vota, Mgr. Fedrizzi, Mgr Bosetti) et des noms moins célèbres, mais qui me disent beaucoup parce qu'ils me rappellent des personnes dont j'ai entendu parler ou que j'ai connues, comme Madame Carlino de Caltanissetta (présente parmi les supérieures en 1959: cf. p. 47), ou Mgr. Restivo archiprêtre de Canicatti, ou Mgr. Loreto Viscuso mon compatriote (son nom est mal orthographié dans les documents de Vincenzo Loretto), surtout une personnalité spirituelle de haut niveau et à l'échelle nationale comme Don Divo Barsotti (présent au Congrès des supérieures de 1952), et de nombreuses autres personnalités qui vous viennent à l'esprit en ce moment (je pense par exemple à la comtesse Piccolomini de Sienne, que j'ai trouvé citée tant de fois dans les actes du Congrès de 1952) ; ils

ne représentent que la première étape du «chemin» que votre spiritualité a fait dans ces 70 "dernières" années, gardée et transmise par la forme fédérative que vos Compagnies diocésaines se sont donnée tout au long de cette période. Dans cette première étape du chemin, trois principaux accents me semblent importants à souligner : l'écart et peut-être la confusion entre "état religieux" et "vie consacrée"; l'écart et peut-être l'indécision entre les «vœux» et « le ferme propos»; l'écart et peut-être la convergence entre apostolat consacré, ascétique et apostolat missionnaire.

Le premier accent attire notre attention sur la réduction de la vie consacrée à l'état religieux à laquelle risquaient de recourir, dans les années cinquante, les Filles de Sainte Angèle Merici et leurs conseillers et supérieurs. Cette réduction erronée apparaît fortement dans les Actes du Congrès de 1952 et 1959. En 1952, Mgr. Vota, recteur du séminaire de Catane et Supérieur de la Compagnie de San Giovanni La Punta, l'une des voix les plus autorisées dans le monde méricien, a déploré l'exclusion de fait des Filles de Sainte Angèle de la liste des ordres et congrégations religieuses reconnus comme tels selon des critères bien précis établis par le droit canonique promulgué en 1917, mais il déplorait aussi l'exclusion des Filles de Sainte Angèle hors des instituts séculiers reconnus enfin, en 1947, par l'encyclique de Pie XII *Provida Mater*(p. 16). Il fallait réagir à cette «humiliation», selon Mgr. Vota, non pas pour se rebeller contre la volonté de l'Église, mais pour préciser l'identité des Compagnies mériciennes qui, dans la pensée commune des Filles, de leurs directeurs spirituels et de leurs supérieurs, ont toujours eu conscience d'«être vraiment religieuses » depuis l'époque de la fondatrice. Les *Nouvelles Constitutions* de 1958 le soulignent, indiquant que "la fille de Sainte-Angèle est religieuse à la maison, mais pas pour elle, et surtout pas pour son bien-être matériel. Elle est religieuse pour l'Église et pour l'Institut, "comme a commenté Mgr. Fedrizzi dans son discours au Congrès de 1959 (p. 29), en somme, de ce point de vue, encore, les Filles de Sainte Angèle seraient "religieuses dans le monde, religieuses en famille..." (p. 31). L'ambiguïté de ces

déclarations peut s'expliquer par l'absorption de toutes les formes imaginables de vie consacrée dans l'horizon de l'état religieux,... La légitimité de l'état de vie des Filles de Sainte Angèle, "véritable état de vie [religieuse]" (p. 31), pouvait exister seulement si leur consécration dans le monde se laissait aspirer par la vie «religieuse» classique. Ce n'était pas une question simplement canonique et juridique : c'était plutôt un problème qui a eu un impact important sur le monde pour comprendre et vivre la spiritualité, que Mgr. Vota, conférencier au Congrès de 1959, a dû donner, sur la base des *Nouvelles Constitutions* : avec une marque nettement consacrée, ascétique et apostolique "La spiritualité de la Compagnie est basée sur: 1. Vie de piété, 2. vie de sacrifice et de mortification, 3. vie apostolique »(p. 8), celle-ci comprise, à juste titre, comme missionnaire, non seulement dans la« famille »et la « paroisse », mais aussi dans " le milieu de travail» (p. 9). Nous allons voir comment ces traits de la spiritualité méricienne se sont exprimés par la suite d'une manière plus claire en particulier en se démarquant de plus en plus *des clichés* - des deux premiers, piété et ascèse - typiques de la vie religieuse pratiquée à l'époque soit sous la forme communautaire, soit sous la forme de «vœux monastiques domestiques." Après le Concile, à la lumière de sa nouvelle compréhension de la richesse et de la pluralité de la vie consacrée, mais aussi de la théologie du laïcat, on comprendra plus facilement qu'on peut vivre une vie consacrée authentique sous une forme séculière, dans le sillage d'une spiritualité certainement moins dévotionnelle et ascétique qu'avant, mais plus évangélique inspirée par la logique de l'Incarnation, sur les traces du Christ, le premier oint et, par conséquent, le premier consacré à s'y conformer.

Le deuxième accent sur la distinction entre "vœux" et "ferme propos", représente l'image d'une incertitude dont la spiritualité des Filles de Sainte Angèle devait se libérer dans les années cinquante. Les vœux étaient leur demande, à partir de *Provida Mater*, pour être reconnu comme Institut séculier et non plus comme une pieuse union. Malheureusement, dans ces années cinquante, le seul critère "du

magistère" à la lumière de laquelle on discerne la question des fermes propos de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, restait celle prévue par le Code de droit canonique. Il semblait y avoir en certaines pages des Actes du Congrès de 1959 un regret voilé que si on n'admettait pas que la non-observance des fermes propos était une faute au moins vénielle alors il devenait difficile de garder aux « fermes propos » un effet juridique (p.20). De plus en affirmant qu'il s'agit d'une faute vénielle juridiquement rien ne change parce que l'Église exige communément...l'obligation sous peine de péché grave ; (p.20) des déclarations comme celles-ci révèlent une préoccupation encore trop canonique et juridique, soutenue inévitablement par une interprétation des conseils évangéliques.... à partir du «péché»). Saint Paul avait raison: la loi montre le péché, le péché exige la loi; mais l'Évangile annonce enfin la libération du péché et donc le dépassement de la loi. En vérité, la doctrine paulinienne avait déjà été comprise intelligemment par Sainte Angèle, laquelle avait demandé à ses Filles de s'engager à vivre l'évangile à travers la fidélité aux « fermes propos » plus qu'aux vœux, pour les soustraire à la mode de l'époque, alors que les moniales sans vocation réelle ou forcée étaient nombreuses et toutes protégées pour toujours par des vœux obligatoires : donc, la fondatrice exigeait précisément pour ses filles « non un vœu, mais le sacrifice volontaire du cœur, un propos ferme, une promesse » (p.20). Dans les décennies suivantes, il a fallu aider les Filles de Sainte Angèle à surmonter ce problème de «conscience» plus que de «discipline» - pour ce problème proprement spirituel -, la prudence des supérieures plutôt que les discussions incompréhensibles des théologiens et des canonistes ; la prise de conscience des liens importants entre les « fermes propos» requis par Ste. Angèle dans sa règle et les trois conseils évangéliques, exhortait les responsables des Compagnies à admettre la distinction entre «anciennes» et «nouvelles» professes, sans vouloir forcer les premières à émettre des vœux et sans vouloir les dissuader de continuer à vivre leur consécration au Seigneur (1959, 16-19).

Mon troisième point concerne une dimension très importante concernant le vécu vocationnel et charismatique (parce que spirituel) des Filles de Sainte Angèle, qui est l'apostolat. Dans le schéma des Statuts discuté à partir de 1952, le thème de l'apostolat a été tout de suite mis en discussion, car il exprime en termes particuliers la consécration des personnes qui vivent les exigences radicales de l'Évangile non dans la forme d'une *fuite du monde*, mais au milieu du monde et pour le monde, pour son développement intégral, pour sa rédemption. Cet apostolat aurait dû avoir, selon le schéma des Statuts, une empreinte pastorale dévotionnelle et sociale en même temps aussi bien sur le plan communautaire que personnel et individuel: "Les Vierges inscrites dans cette Compagnie s'adonnent, selon les Règles de l'Institut, à l'enseignement de la Doctrine chrétienne, entraînent aux Exercices, préparent les enfants à la Sainte Première Communion, dirigent et assistent les Pieuses Unions des Filles de Marie, les écoles, les jardins d'enfants, les Sociétés de secours mutuel entre les travailleurs, elles assistent les malades, procurent des vêtements et des ornements sacrés aux églises, diffusent de bons livres et par la prière, la parole et l'exemple elles gagnent des âmes au Christ. Outre ces œuvres d'apostolat exercées individuellement [...], il y a aussi celles menées par les Compagnies diocésaines dans leurs propres diocèses: jardins d'enfants, écoles primaires et secondaires, collèges pour les étudiants, foyers pour jeunes filles handicapées, institutions de rééducation pour mineurs, foyers d'orientation orphelinats, ateliers, réfectoires pour les étudiants et les travailleurs, etc. » (p. 34). Lors des exercices spirituels prêchés aux supérieures des Compagnies diocésaines italiennes en juillet 1959 par Monseigneur Bosetti, évêque et supérieur de la Compagnie de Brescia, cette tendance à faire converger l'apostolat de type pastoral et spirituel avec un apostolat de type plus missionnaire à la périphérie de la vie ecclésiale ou paroissiale, a été comprise comme une expression de l'interpénétration entre contemplation et action caractéristique de la spiritualité des Filles de Sainte Angèle ; Mgr Bosetti faisait remarquer que l'activité apostolique ne doit pas laisser

croire qu'il peut se suffire à lui-même ou par lui-même, bien qu'utile, mais que l'apostolat reste nécessaire, car il est « fondé sur la prière, le sacrifice, la pénitence. » (p. 55). Cependant l'apostolat dans le monde peut être une raison choisie de se consacrer sous la forme « consécration séculière » si difficile à comprendre et à apprécier : "On reste séculiers [simplement] à cause de l'apostolat (Parlement, Conseil municipal) " (p. 55), avertissait Mgr. Bosetti visant ces exemples suggérés entre parenthèses par le prédicateur : les activités politique et administrative. Je me demande si, à l'époque des Ursulines, il y en avait au Parlement ou dans quelque administration communale. Peut-être que Mgr. Bosetti pensait à des cas célèbres, comme celui de Lazzati et de La Pira, qui pourraient être exemplaires pour les Ursulines en vue de développer leur propre manière de comprendre et de vivre leur consécration séculière ; projetées dans un « apostolat » plus typiquement missionnaire l'engagement serait d'abord personnel et non plus seulement comme groupe ou institut, non plus seulement dans des « œuvres » communes et communautaires, mais aussi dans des « activités » qui les entraîneraient individuellement *au milieu des infidèles* » comme *des agneaux au milieu des loups* ». Si "l'Église veut la sécularité pour l'apostolat" (. P 55), il est alors nécessaire - selon Mgr. Bosetti - de devenir (et non seulement rester) de plus en plus séculiers, c'est-à-dire immergés dans le monde, certainement pas pour s'adapter au monde, mais pour le transformer du dedans. Quelques années après, le concile, par le décret *Perfectae caritatis*, au n. 11 définissant les instituts séculiers, dira à ce propos que « leur apostolat spécifique (est) dans la vie séculière et comme du dedans de la vie séculière. » Évidemment, il n'y a pas encore chez Mgr. Bosetti de prise de conscience explicite, mais peut-être l'intuition de quelque chose "voulue par l'Église", qui deviendrait rapidement évident pour le magistère conciliaire. C'est pourquoi Mgr. Bosetti, dans ses exercices spirituels en 1959, mettait finalement à la première place l'" apostolat du devoir dans la profession, " le faisant seulement suivre de l'« apostolat de la prière » et de l'« apostolat de la souffrance et de

sacrifice » (p. 56). À la veille de Vatican II, le mot «profession», selon les termes de cette autorité «supérieure», met fin à l'obsession de la profession "religieuse" et se réfère enfin au travail, à l'emploi, au commerce, à la profession de chacune des Filles de Sainte Angèle. Ainsi, la dimension anthropologique fondamentale du travail entre dans le profil vocationnel et charismatique donc dans la vie spirituelle des Filles de Sainte Angèle (il est d'ailleurs significatif qu'en allemand «travail» ou «occupation» et «vocation» se disent avec des mots qui partagent la même racine terminologique et sémantique: Beruf-travail et Berufung- vocation).

3 . Dans le sillage des trois points évoqués jusqu'ici, nous pouvons maintenant continuer à retracer le chemin parcouru par la spiritualité méricienne dans les années de la Fédération au lendemain du Concile. Justement le concile avait demandé à tous les anciens ordres, congrégations et institutions religieuses, mais aussi à des groupes de vie religieuse différents, par exemple sous la forme canonique de société de vie apostolique, ainsi qu'aux instituts séculiers, de revoir leurs constitutions et leurs statuts, à la lumière de leurs règles d'origine et d'en redécouvrir les racines évangéliques. Sur la base de cet appel, la Fédération méricienne a également réfléchi pendant ces années sur ses propres constitutions qui s'est traduite par un nouveau texte approuvé par le Saint-Siège en 1967. Celles-ci sont une précision très importante et définitive de l'identité de la Compagnie de Sainte Ursule, non seulement du point de vue canonique (à cet égard, il est maintenant reconnu comme un institut séculier de droit pontifical à organisation diocésaine, et plus tard il sera également organisé au niveau interdiocésain et, par conséquent, national et international), mais aussi au point de vue théologique et spirituel. Dans le premier chapitre des Constitutions de 1967, il est, en fait, déjà essentiel de dire l'identité charismatique de la société, sa «nature» et sa «fin»: désormais, dans l'art. 2, sont posés en question, "la pratique des conseils évangéliques» et «l'esprit de la Règle" (avec le retour, dans ce cas, aux écrits de sainte

Angèle, à la règle, mais aussi aux legs et aux souvenirs). Le «but», à l'art. 3, rappelle tout de suite qu'il faut se tenir "au milieu du monde" pour "étendre [par vous] la pratique de la perfection par la virginité consacrée." Le «monde» c'est, en ce cas, la «famille» d'une part, l'«environnement social» d'autre part. Cet «apostolat» est le «spécifique» de la vocation charismatique des Filles de Sainte Angèle et ce pour lequel elles acceptent de se consacrer elles-mêmes (cf. art. 7) ; cela se réalise principalement "par toutes les formes et activités requises par les exigences des temps et les besoins des âmes "et" en particulier "l'éducation des jeunes, les« œuvres »de la compagnie, l'aide apportée aux activités paroissiales et au clergé (art. 4).

Il manque à ces premières indications des constitutions la référence à l'importance du travail, du commerce, de la profession de chaque personne, que nous avons déjà rencontrée dans les exhortations spirituelles de Mgr. Bosetti en 1959. Mais ce point de vue – qui me semble déjà bien indiquer la spiritualité «séculière» et «laïque» des Filles de Sainte Angèle - sera retrouvé dans le chapitre quatre, qui parle de la formation et de l'esprit de consécration des membres. L'article. 30 est, à cet égard, très intéressant: "L'état de perfection dans le siècle exige l'assimilation faite avec discernement de tout ce que le monde offre de bon et de permis. Il exige aussi l'usage prudent de tout ce qui est nécessaire dans son milieu de vie à de bons rapports sociaux, à l'accomplissement de son devoir d'état et à une pénétration sanctificatrice efficace. » Pour cela nous avons besoin de «développer une solide formation spirituelle, profonde, convaincue et complète [à l'école de la fondatrice pourrions-nous ajouter ici, en reprenant l'art. 29, et donc une formation à la «profonde union fraternelle»], [mais aussi] une formation professionnelle de qualité; une formation humaine riche; une formation apostolique éclairée, bien trempée et généreuse. " À mon avis, il y a vraiment ici, une synthèse de la riche leçon du concile, avec le cachet vraiment humain et l'expression humaniste contenue en *Gaudium et Spes*, mais aussi - comme les consacrées dans le monde ne sont pas tout à fait des religieuses, mais qu'elles sont de vraies laïques -

il y a la leçon sur le sens théologique de la laïcité chrétienne concentrée au n. 31 de *Lumen Gentium*, où nous lisons que «le caractère séculier est propre et particulier aux laïcs. [...] Par leur vocation il est [donc] propre aux laïcs de chercher le royaume de Dieu en administrant les choses temporelles et en les ordonnant selon Dieu., ils vivent dans le monde et dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale dont leur existence est tissée. Là, ils sont appelés par Dieu à contribuer comme de l'intérieur à la manière d'un levain à la sanctification du monde exerçant leurs fonctions sous la direction de l'esprit évangélique.".

Dans cette page du Concile, il y a une perle précieuse qu'il est nécessaire de retrouver pour l'introduire dans la réflexion sur le spécifique de la spiritualité « séculière » des Filles de Sainte Angèle. Selon le concile, en fait, les laïcs – et à plus forte raison les laïcs consacrés - sont, de par leur vocation spécifique, appelés à sanctifier le monde de l'intérieur. Cet *ab intra (de l'intérieur)* n'est pas simplement banal. Si l'on considère l'enseignement du Concile selon la logique de l'incarnation qui le traverse et le soutient, l'intérieur du monde, à partir duquel les laïcs sont appelés à se dépenser pour la rédemption du monde lui-même, est une dimension proprement théologique: c'est le lieu que Dieu, en Jésus-Christ, s'est choisi; le lieu où, transcendant sa propre transcendance, il s'est rendu présent gracieusement et gratuitement. Cela signifie que les laïcs vivent une mission qui commence à partir de Dieu lui-même et qu'elle est comme telle une authentique mission ecclésiale. Cela signifie, pour la spiritualité des Filles de Sainte Angèle, qu'elle doit être essentiellement christologique et christocentrique: c'est vraiment cette référence fondamentale au Christ qui émergera de plus en plus dans les diverses reformulations de constitutions mériciennes, et atteindra son point culminant dans les constitutions 1994, comme l'a noté Don Ezio Bolis dans ses commentaires.

Pour revenir aux constitutions de 1967, nous pouvons dire que les grandes lignes de la vie méricienne spirituelle sont déjà esquissées. En

premier l'union fraternelle, qui est un trait typiquement ecclésial et assimile donc la société méricienne à la *réalité complexe* de l'Église elle-même selon *Lumen Gentium* 8, impliquant dans sa nature et sa mission la vision énoncée dans *Lumen Gentium* 1, il où il est noté que l'Église est «le sacrement de l'unité de tout le genre humain." Aussi la laïcité est l'apostolat spécifique de la fille de Sainte-Angèle, et devient même «la caractéristique de sa vie» (art. 52). Bien sûr, ces idées doivent être mûries et pour se développer dans les constitutions elles auront toujours à se référer aux sources mériciennes et surtout au message évangélique. Dans les constitutions de 1967, cette référence est certainement en amont, mais n'est pas encore exprimée explicitement par des citations adéquates et appropriées. Les citations des écrits de saint Angèle apparaissent presque exclusivement dans le chapitre sur les vœux (on parle de vœu et de la «vertu» d'obéissance et de chasteté, et du vœu et de «l'esprit» de pauvreté), en particulier lors du lien entre le vœu de chasteté et le «ferme propos» de garder la virginité. Les citations évangéliques ne se remarquent presque pas et les références au message biblique cèdent encore la place aux dénommés «exercices de piété», que l'on trouve dans un style dévotionnel au sixième chapitre.

4. Les citations deviennent explicites et viennent se greffer systématiquement dans le texte des constitutions de 1977, garantie de leur inspiration méricienne et évangélique réelle. Le premier chapitre rend encore plus clair le «but général et particulier» de la Compagnie de Sainte Ursule: ses collaborateurs sont appelés à exercer "la pratique des conseils évangéliques vécus dans le monde selon l'esprit de la vocation spéciale méricienne» (art 2.); celui-ci est «de promouvoir l'avènement du Royaume du Christ, de travailler de l'intérieur des réalités terrestres selon le charisme de Sainte Angèle," de témoigner au cœur du monde de la beauté et de la bonté de la virginité chrétienne dans un apostolat étendu à " l'environnement familial, professionnel, ecclésial, social, « d'être partout ferment de communion » (art. 3). De ces premières indications émergent les deux traits de la spiritualité méricienne déjà signalés dans les constitutions de 1967: être levain de fraternité,

d'union et de communion, être dans le siècle, "s'incarner" dans toutes les dimensions du monde, pour le sanctifier de l'intérieur, en valorisant de qu'il a de meilleur. Ainsi, on reprend peu à peu et toujours plus complètement la «spiritualité de la fondatrice», qui, selon l'art. 4 est «une spiritualité éminemment évangélique, de contemplation et d'apostolat." Il me semble retrouver, dans cette expression, non seulement l'écho d'une tradition spirituelle longue et importante, qui remonte à peu près au premier monachisme de forme bénédictine, mais aussi - plus en amont – au miroir de l'icône évangélique des sœurs de Béthanie dans leur attitude parfaite du disciple, tout à la fois écoute priante et geste concret du service. Déjà au début du XXe siècle, l'évêque de Caltanissetta, Mgr. Intreccialagli, encourageait ses disciples spirituels (parmi lesquels se trouvait également la vénérable Marianna Amico Roxas) à "jouer le rôle de Marie sans oublier celle de Marthe." La spiritualité de la Compagnie contient donc, selon l'art. 4 des constitutions de 1977 ce qui est «exprimé» dans les écrits de sainte Angèle, et se traduit «, pour la consacrée, par la piété envers le Père, l'amour du Christ crucifié et la docilité à l'Esprit Saint." Ce caractère trinitaire fait à nouveau écho à l'enseignement du Concile où l'Église elle-même s'origine dans la Trinité (cf. Lumen Gentium, 4; il est significatif que la formule de consécration, défini à l'article 25 commence ". Au nom de la Sainte Trinité, "même si cela est déjà vraiment indiqué dans les constitutions de 1958, article 63) ; les constitutions de 1977 proposent une explication du « monde », qui à mon avis est très importante par rapport à la spiritualité méricienne : de fait, conformément à l'art. 4, il ne s'agit pas de « fuite du monde » mais de la séparation d'avec les« ténèbres »du monde dans une attitude de respect et de service pour les valeurs terrestres." Le premier chapitre de la Règle écrite par Ste Angèle sert de clé d'interprétation pour réévaluer la réalité du «monde», en le comprenant désormais non pas comme un monde de péché, mais comme quelque chose qui, tout en étant menacé par le péché des hommes, doit être pris en charge telle qu'elle a été reçue de son Créateur. À l'art. 20, dans cette même perspective, les

constitutions affirment: "La vie de consécration séculière exige l'assimilation discrète de tout ce que le monde offre de bon et de légitime." J'insiste sur ces notions « séculières » parce que je reste convaincu que le véritable nerf spirituel de votre vocation réside précisément dans votre présence chrétienne dans le monde et dans votre témoignage évangélique : ce n'est pas par hasard si, dans la formule de consécration contenue dans les constitutions de 1977 (art.25) il est fait clairement référence à l'enseignement du Maître de Nazareth dans le prolongement de ce qu'on appelle «Sermon sur la montagne» rapporté par l'Évangile de Matthieu: «Christ Seigneur aide-moi [dit la fille de Ste Angèle au moment de sa consécration] à être sel, lumière et levain parmi mes frères, sur les routes du monde ". Le sel qui donne saveur au monde, le levain qui fait lever la pâte, pour lui faire atteindre la "stature" voulue par son Créateur, la lumière qui doit l'éclairer sont en fait les échos d'une page évangélique emblématique pour les Filles de Saint- Angèle et, en général, pour tous les membres des instituts séculiers. Donc l'ursuline laïque, pour «correspondre à sa vocation» d'être associée au "mystère de la Rédemption» (art. 35, Ch. 7), " vivra la contemplation même dans l'action la plus intense, attentive et à l'écoute de l'Esprit Saint »(Art. 35). Et par conséquent, elle s'efforcera de vivre une authentique vie de prière qui réponde aux rythmes de la vie d'une consacrée immergée dans les conditions communes de l'humanité» (art. 36).

Comme on le voit dans ce qui vient d'être indiqué, il y a ici un grand gain "spirituel" par rapport aux constitutions précédentes ; désormais la spiritualité elle-même n'est plus comprise et vécue comme un effort de morale et d'ascèse, mais comme don de soi et obéissance à l'Esprit de Dieu. Pour moi, cela est le résultat positif du rééquilibrage des priorités de formation que l'on trouve dans les constitutions de 1977, art. 21 : non plus seulement ou principalement des pratiques de piété et de mortification, mais l'«étude approfondie de la Bible» et «l'étude de la Règle, des Avis et du Testament de Sainte Angèle Merici," ainsi que des "documents de l'Église, en particulier ceux qui concernent les

Instituts séculiers, " avec, en plus, la participation quotidienne à l'eucharistie et à la liturgie des heures (art. 36). Ce retour aux sources bibliques et mériciennes permet en outre, dans les constitutions de 1977 de se démarquer des vœux canoniques et des fermes propos et de parler plutôt d' «engagements de consécration" (le titre du troisième chapitre), qui peuvent être assumés "par vœu ou tout autre lien sacré" selon les coutumes des différentes Compagnies (art. 10). Au-delà de la dénomination qui reste une question d'ordre juridique, il y a la signification spirituelle des trois conseils évangéliques qui est redécouverte et ré-exprimée en cohérence avec la vocation particulière des Filles de Sainte Angèle. L'obéissance, la chasteté et la pauvreté sont toujours présentées dans le texte des constitutions de 1977, en référence à "l'exemple du Christ » et à son imitation. Cela est d'un très haut niveau « : L'obéissance (selon le modèle en Philippiens 2, 8) est d'abord "la docilité à l'Esprit Saint" et signifie " vivre de manière active et responsable," nous pourrions ajouter : créative, "obéissance en toutes circonstances, dans les structures ecclésiales et civiles" (art 12) parce que - comme Saint Paul le rappelle - toute autorité vient de Dieu. La chasteté est "pratiquée par amour" et elle conduit à "la charité" (art 14). La pauvreté "doit être d'abord spirituelle plutôt que matérielle", et ne consiste pas seulement dans le «détachement» des biens terrestres, mais aussi dans la disponibilité "à donner du temps, des conseils, des prières, de l'argent ... à nos frères.» (art. 16).

5. Les constitutions de 1994, actuellement en vigueur, reprennent ces lignes spirituelles, avec un résultat particulièrement efficace non parce qu'ils sont d'abord respectables, mais parce qu'elles redisent en langage nouveau ce que les constitutions de 1977 avaient déjà mis en évidence. Nous pourrions peut-être parler d'une mise à jour, plus proche de notre parler courant. Par exemple, dans les constitutions de 1994, les legs de Ste Angèle sont cités plutôt comme son «testament». Mais la nouvelle linguistique ne se limite pas à ce niveau purement formel. Il me semble que la beauté des constitutions existantes dépend de la qualité

«poétique» du langage dans lequel elles ont été élaborées, la richesse symbolique et la finesse littéraire qui évoquent plus efficacement le langage biblique, mais aussi le langage méricien, transmettant mieux les citations tirées des sources. L'avantage de ce nouveau langage, peut-être un peu trop long, mais certainement moins canonique et moins juridique que dans les années cinquante et soixante est moins impératif et formulé à la première personne du pluriel ; il est donc plus communicatif et, tout en respectant les Constitutions de 1977, il permet la reprise de la "biblicité" déjà présente dans les écrits de la fondatrice, révélant ainsi la puissance spirituelle des sources mériciennes. Un exemple, pour donner une idée de ce que je veux dire, à l'art. 4.2: «L'Esprit Saint, qui travaille toujours en nous, nous rendra capables de silence, d'émerveillement et de sagesse comme Anna, fille de Phanuel, et nous donnera la force et l'ardeur de Judith »; ces citations bibliques renvoient plutôt à la règle de sainte Angèle, qu'à la Bible.

Le plus significatif dans ce choix linguistique se trouve dans les pages qui concernent les conseils évangéliques sous forme de « vœu ou promesse." Par exemple, pour les Filles de Sainte Angèle l'obéissance «filiale» , est vécue "en union avec le Christ," et avant tout comme écoute de la Parole de Dieu et, par conséquent, du magistère qui l'interprète, mais aussi obéissance à toute autre autorité, même terrestre – sauf si elle est contraire "à la conscience éclairée par la foi" -, "et à chaque créature pour l'amour de Dieu», comme on le lisait déjà dans la Règle de Sainte Angèle: pour obéir, il faudra donc apprendre l'art du discernement et "on » ne pourra jamais personnellement s'exonérer d'assumer ses propres responsabilités" (art. 19). On saisit, dans ce genre d'information, l'effort pour personnaliser autant que possible l'expérience spirituelle que chaque Fille de Sainte Angèle ne peut pas et ne doit pas remettre en question, et cela très concrètement, dans son environnement immédiat, en sollicitant des réponses aux exigences de l'Évangile en différents événements, an diverses situations et face à des défis toujours changeants.

Toujours à la lumière du nouveau langage des constitutions de 1994, il faut noter que, dans le premier chapitre, on ne parle plus de « nature et but » de la compagnie (même dans les constitutions de 1958, le premier chapitre est intitulé "Nature et lois de la Compagnie "), mais de « charisme », ce qui bien sûr est original et unique parmi les autres charismes que l'Esprit de Dieu donne à l'Église. Les Filles de Saint Angèle savent qu'elles sont "consacrées séculières» (art. 3.3), "laïques consacrées» (art. 4.3). Comme telles elles savent qu'elles sont appelées à participer "à la mission du Christ-Jésus prêtre, prophète et roi» (Art. 22.1). Leur engagement est bien exprimé dans l'art. 22: "En union avec le Christ [...] dans la famille et la profession, la communauté civile et ecclésiale, [...] nous garderons l'espérance du ciel, où Jésus vit à la droite du Père. Notre travail se fera avec un grand sens de la responsabilité, compétence, sérieux et honnêteté. Partout où nous nous trouverons, nous essayerons d'être artisans de paix ; nous nous ouvrirons aux nécessités de nos frères et au devoir d'édifier solidairement la cité des hommes dans la défense de la vérité et de la justice ". Voilà, une fois de plus, l'illustration d'une spiritualité particulièrement christique (christologique et christo-centrique), qui réinterprète la consécration séculière comme participation à l'incarnation du Christ, afin de donner de la valeur au monde et pour vivre la même expérience de solidarité que Jésus avec l'humanité. Sécularité et fraternité ouverte, "en sortie" pourrions-nous dire avec le pape François, non limitée à la Compagnie (cf. art. 4.4), spécifient le "voyage spirituel" des Filles de Sainte Angèle, aujourd'hui comme il y a quatre cents ans, et en constituent le «style de vie» (art 4.1; cette dernière expression fascinant la théologie contemporaine de Hans Urs von Balthasar à Christoph Théobald).

Voilà la "grâce de la vocation" à laquelle les Filles de Sainte Angèle doivent "répondre" (chapitre trois) selon leurs constitutions actuelles. Il ne s'agit pas, pour elles, d'oublier toutes les autres dimensions de la vie spirituelle chrétienne, parmi lesquelles l'importance de la piété eucharistique, revue avec les clés de la liturgie comme «source et

sommet de la vie de l'Église» (art. 13.1) et comme une célébration du mystère pascal du Christ au sein de 'l'année liturgique" (art. 13.3). Il ne s'agit pas de minimiser les valeurs traditionnelles de l'ascétisme, mais de les réinterpréter comme "une conversion continuelle" (art. 14.2). Il ne s'agit pas d'effacer les anciennes dévotions, en particulier la dévotion mariale, à travers laquelle les Filles de Saint Angèle redécouvrent en Marie de Nazareth le «modèle» de leur vie de «consacrées dans le monde" (art. 16). Il ne s'agit pas non plus d'effacer la dimension sponsale qui les appelle à se sentir « vraies et virginales épouses »du Fils de Dieu» (art. 3.1), comme l'a écrit Saint Angèle dans le prologue de sa règle (et sur cette dimension sponsale quelques interprètes des constitutions actuelles semblent insister quelque peu...). À mon , il s'agit plutôt, de rester fidèle à l'aspect charismatique des écrits mériciens et aux constitutions revues et reformulées dans la clarté du Concile : la participation au mystère du Christ, vécue comme témoin de sainteté dans le monde et pour le monde et comme service de solidarité et fraternité avec l'ensemble de l'humanité.

Bibliographie essentielle

Costituzioni, pro man., 1958

Costituzioni dell'Istituto Secolare delle Figlie di S. Angela Merici detto Compagnia di S. Orsola, Editrice Trevigiana, Treviso 1967

Costituzioni della Compagnia di Sant'Orsola, Tipografia Poliglotta Vaticana, Città del Vaticano 1977

Compagnia di Sant'Orsola - Istituto secolare di Sant'Angela Merici, *Costituzioni*, Tipolitografia Queriniana, Brescia 1994

Aa.Vv., *Atti del Congresso dei Superiori (Brescia 29-31 luglio 1952)*, Scuola Tipografica Arcivescovile Artigianelli, Trento 1952

Aa.Vv., *Atti del Congresso dei Superiori e delle Superiori (Brescia 9-10 luglio 1959)*,

Le Costituzioni della Compagnia di Sant'Orsola. Commento, a cura di Lina Moser, Arti grafiche, Pinerolo 1983

Aa.Vv., *Le Costituzioni un dono da vivere nella fedeltà*, Convegno internazionale al Passo della Mendola (18-22 luglio 1995), Supplemento a *Responsabilità* 4/1995

Caterina Dalmaso, *Le Costituzioni. Spunti di riflessione*, Nuova Grafotecnica, Casalserugo 2005

Caterina Dalmaso, *Un cammino di santità... Lettura spirituale delle Costituzioni della Compagnia*, s.ed., Brescia 2015

Instituts séculiers, Laïcs / consacrés et le Concile Vatican II

Gian Carlo Rocca

Directeur du Dictionnaire des Instituts de perfection



Introduction

Avec la publication de *Provida Mater* en 1947, s'ouvre officiellement dans l'Église la possibilité d'une nouvelle façon de suivre les conseils évangéliques. La structure générale de l'institut séculier était clairement définie : l'institut devait être centralisé, donc avec un gouvernement général, la possibilité de se répandre partout, de se diviser en provinces, travaillant dans le monde, sans vie commune canonique, sans habit distinctif et sans œuvres propres, qui conduiraient à l'assimiler aux congrégations religieuses. Puisque dans le Code du droit canonique de 1917, on ne parlait pas d'institut séculier et encore moins de la possibilité d'approuver un nouveau type d'engagement, il restait le problème de leur statut juridique. Ne pouvant pas les inclure dans l'état religieux tel que défini par le Code (deuxième partie, Des religieux), le législateur a jugé bon de trouver un aménagement entre les associations de fidèles (Troisième partie, des Laïcs) et, pour les distinguer des associations générales de laïcs, il décida qu'ils prendraient le nom d' "Instituts séculiers" et dépendrait de la Sacrée Congrégation pour les religieux, tandis que les simples associations de fidèles continuaient de dépendre de la Sacrée Congrégation du Concile. Et comme en entrant dans une association (Par exemple, un des nombreux Tiers Ordres) les fidèles restaient laïcs, s'ils étaient laïcs; et clercs, s'ils étaient clercs, il fut décidé la même chose pour les membres des instituts séculiers: leur entrée dans un institut séculier ne changeait pas leur statut de laïcs ou de clercs.

Mais tout, cependant, n'était pas si simple, parce que les membres des instituts séculiers émettaient et voulaient émettre des vœux. En conséquence : étaient-ils vraiment laïcs ? Leur statut n'était-il pas plus proche de celui des religieux

que de celui des associations de fidèles ? Et s'ils restaient laïcs, pourquoi devaient-ils dépendre de la Sacrée Congrégation des Religieux ? On cherchera ici à décrire l'ambiance générale dans laquelle s'est déroulée la discussion autour d'un aspect de la vie des instituts séculiers.

1. Le débat conciliaire.

a) *La dépendance des instituts séculiers de la Sacrée Congrégation du Concile.* Les Instituts séculiers arrivèrent au concile avec la caractéristique de ne pas être dans un état canonique de perfection, propre aux religieux. En commençant les travaux préconciliaires, il fallait aussi prendre en compte la possibilité de réviser le Code de droit canonique, dont avait parlé le Pape Jean XXIII en 1959 et donc à un possible réajustement de toutes les questions.

Les propositions préparées par la Sacrée Congrégation du Concile et par la Sacrée Congrégation pour les Religieux par le Concile Vatican II différaient nettement sur la question de la nature des instituts séculiers et de leur dépendance des Dicastères pontificaux. Les textes présentés par les deux Dicastères pour les travaux préconciliaires, en mars et avril 1960, ne pouvaient être plus explicites. La Sacrée Congrégation du Concile défendait leur titre d'associations et donc leur laïcité, alors que la Sacrée Congrégation des Religieux s'était lentement éloignée de leur insertion parmi les associations de fidèles, en les rapprochant de l'état de perfection.

En examinant tous les textes qui avaient un lien avec les religieux et que la Sacrée Congrégation des Religieux s'était hâtée de recueillir par ses consultants (excepté la Sacrée Congrégation du Concile)), on peut se faire une meilleure idée des questions discutées. En fait, la S.C. du Concile dans ses Propositions avait remarqué que le laïc totalement engagé dans des œuvres apostoliques ne changeait pas son statut canonique de laïc ; que le statut canonique d'un fidèle ne changeait pas s'il entrait dans un institut séculier, c'est-à-dire qu'il restait cleric ou laïc, comme avant ; que, dans leur apostolat, les instituts séculiers restaient toujours des associations de fidèles, même si à cette époque ils dépendaient de la S.C. des Religieux.

La remarque que les instituts séculiers jouissaient d'un statut juridique approuvé par l'Église était peut-être une référence à la doctrine des Pères Arcadio Larraona et Anastasio Gutierrez - qui avaient fait la distinction entre canonique (faisant référence au Code de droit canonique) et juridique (se référant aux documents avec lesquels le Saint-Siège avait approuvé les

instituts séculiers) –,tandis que la doctrine disant que le laïc engagé dans des œuvres apostoliques ne changeait pas son statut canonique de laïc était une critique directe de la pensée de Karl Rahner, expressément citée par la S.C. du Concile, selon laquelle le même Pape Pie XII en aurait rejeté les arguments. Mais Rahner, avait présenté la condition non du simple laïc, mais du laïc engagé "religieusement" par des vœux. À part cela, l'intérêt principal est de comprendre à laquelle de ces positions mentionnées ci-dessus se réfèrent les deux Dicastères pontificaux.

De manière générale, nous pouvons dire que, maintenant, la S.C. pour les Religieux avait pleinement inséré les Instituts séculiers dans les états de perfection, les classant comme les derniers arrivés, et reconnaissant, par conséquent, son autorité sur eux. De cette manière, en les distinguant clairement de l'état religieux et des sociétés de vie commune, elle était très proche des positions de Rahner et de tous ceux qui préféraient trouver pour les instituts séculiers un dénominateur commun avec les autres états de perfection, mais en les différenciant dans leurs caractéristiques.

La S.C. du Concile, au contraire, avec son insistance à considérer les instituts séculiers comme des associations de fidèles, était très proche des positions des pères Larraona et Gutierrez, et aussi de Hans Urs Von Balthasar, qui était aussi intervenu sur la question, considérant les membres des instituts séculiers comme «laïcs». Curieusement, la S.C. du Concile défendait les instituts séculiers comme ils avaient été reconnus par la Sacrée Congrégation des Religieux en 1947-1948, c'est-à-dire comme des associations de fidèles, dont ils étaient une catégorie ; et, au contraire, la S.C. des Religieux s'était séparée du dénominateur commun d'association qu'elle avait choisi un moment comme base, et avait choisi comme dénominateur commun l'état de perfection divisé en trois catégories.

La question des instituts séculiers n'a pas été incluse cependant dans les arguments qui, selon les directives papales, devaient être discutés par la Sacrée Congrégation pour les Religieux en préparation au Concile Vatican II. En fait, les quatre thèmes proposés par le pape Jean XXIII étaient: le renouvellement de la vie religieuse, l'union ou la fédération des instituts religieux, les dispenses et l'habit religieux.

Élargissant cependant les arguments qui pouvaient être traités, la Commission pontificale pour les religieux préparatoire au Concile Vatican II a fait remarquer dans les « *Animadversiones* » daté du 11 octobre 1960, que, en

plus des questions demandées par le pape Jean XXIII, elle-même en tant que Commission, pourrait ajouter des questions adjointes qui lui sembleraient utiles de traiter et des questions connexes qui, même si elles étaient traitées aussi par d'autres Commissions, pouvaient avoir un lien avec les religieux.

Dans les mêmes « *Animadversiones* » on précisa qu'on devait traiter ensemble tous les états de perfection, en un bloc unique, et donc aussi des instituts séculiers, et en face – comme second point - la question de la dépendance des instituts séculiers de la S.C. du Concile, ainsi qu'il en ressortait du texte de 26 mars 1960, désormais publique. On disait qu'elle était claire l'intention de la Sacrée Congrégation du Concile de faire passer les instituts séculiers sous sa dépendance - en dépit de ce qui avait déjà été établi par *Provida Mater* -; on faisait, cependant, remarquer que la sécularité - le point sur lequel s'appuyait la S.C. du Concile – n'était pas la seule caractéristique des instituts séculiers, puisque même, au contraire, ils mettaient au premier plan la profession de la perfection évangélique. On reconnaissait, en outre, la validité des observations de la S.C. du Concile, en vertu de laquelle il serait opportun que les instituts séculiers qui avaient une vie commune, un apostolat spécifique et un habit presque religieux soient définitivement classés avec les instituts religieux ou les sociétés de vie commune. En conclusion de tout cela, la Commission pontificale pour les Religieux recommandait que la question des instituts séculiers - non confiée à une Commission préparatoire - soit dûment étudiée et approfondie.

On a constitué ainsi la soi-disant « question complémentaire » sur les instituts séculiers (initialement numérotée n° 2 et puis n°11) et on en a confié l'exposé à l'un des consultants, Don Alvaro del Portillo, membre de l'Opus Dei, avec l'avantage pour nous aujourd'hui de savoir ce que pensait l'Opus Dei dans ces années, quand il était encore un institut séculier, avant d'engager ces actions qui devaient le conduire à se transformer en prélature personnelle.

On n'a pas parlé des instituts séculiers dans toutes les séances de la Commission Pontificale pour les religieux en préparation du Concile Vatican II.

Dans la première séance, tenue le 9 novembre 1960, portant sur les questions préliminaires, Alvaro del Portillo, se référant aux instituts séculiers, demanda qu'on distingue la vie religieuse prise au sens strict et la vie consacrée, manifestant déjà alors la crainte que les deux états de vie soient assimilés l'un à l'autre.

Pendant la quatrième réunion, qui a eu lieu le 16 novembre 1960, deux points furent discutés. Le premier était de savoir si on pouvait reconnaître valide la distinction entre statut juridique et statut canonique, avec pour conséquence, si elle était acceptée, de mettre les instituts séculiers dans un état différent de celui des autres instituts qui faisaient partie de l'état de perfection.

Le deuxième point touchait la dépendance des instituts séculiers par rapport à la S.C. du Concile. À cet égard, dans son intervention de cinq pages, Alvaro del Portillo précisa qu'il était d'avis que les instituts séculiers continuent de dépendre de la S.C. pour les Religieux, tandis que d'autres consultants avançaient, entre autres choses, que la Curie étant la Curie Papale, c'est-à-dire un outil opérationnel à la disposition du Pontife, la question ne pouvait être résolue que par lui.

Parce que les questions ne semblaient pas claires, on décida de confier l'étude de la « question complémentaire » n. 11 à trois consultants : Don Andrea Baron, p. Robert Svoboda des Camilliens, p. Romeo O'Brien des Carmes. Dans le *Mandatum* aux trois consultants, dans laquelle on leur demandait de répondre pour le 25.02.1961, on résumait les questions à examiner les mêmes que celles mentionnées ci-dessus : d'abord, la distinction entre statut juridique et statut canonique était-elle vraiment défendable ; et ensuite, de quel dicastère devaient dépendre les instituts séculiers. Le secrétaire, cependant, s'était encore exprimé contre la possibilité que la question de la dépendance par rapport à la S.C. du Concile soit proposée au Concile Vatican II, en répétant que les Dicastères du pape étaient la « *prolongement* » du Pape pour le gouvernement de l'Église, et qu'il lui revenait donc de résoudre la question.

Le premier des consultants à répondre fut le p. Robert Svoboda, qui a envoyé son vote, le 9 décembre 1960 (Prot. 319/60). Le deuxième fut le p. Romeo O'Brien (Prot. 320/60 et 110/61), et le troisième fut Don Andrea Baron (Prot. 125/61).

Le P. Svoboda exprima le désir de dépendre de la SC pour les religieux, surtout si on en changeait le nom en celui de S.C. pour les états de perfection.

Le P. O'Brien fut le seul à traiter largement les aspects canoniques de la question. Il a rejeté avant tout la distinction entre statut juridique et statut canonique comme inexistant dans l'histoire du droit canonique et sans aucun fondement dans *Provida Mater* à laquelle Larraona et Gutierrez se référaient. Il

rejetait le fait que les instituts séculiers soient une simple association de fidèles -si cela était, pourquoi s'obliger à poursuivre la perfection évangélique dans le célibat ? - Et donc ils devaient continuer à dépendre de la S.C. pour les Religieux.

Pour Don Andrea Baron la question des instituts séculiers était déjà claire sur la base de *Provida Mater* - qui avait conduit à un élargissement de la notion de religieux -, et pour lui les membres des instituts séculiers étaient consacrés, donc religieux, dans un sens nouveau, mais religieux et dépendant de la S.C. pour les Religieux.

La réponse d'Alvaro del Portillo - un long texte de 34 pages, remis à la Commission le 15 mars 1961 – commençait à formuler des critiques à propos des vœux comme proposés par Svoboda, Baron et O'Brien, les considérant différents de ce qui est prévu jusque-là dans le droit pour les instituts séculiers, prévu par *Provida Mater* et par les documents pontificaux successifs. Alvaro del Portillo a rappelé que la distinction entre statut juridique et statut canonique se trouvait dans les documents pontificaux - et il cita *Provida Mater* et *Primo Feliciter* -; mais qu'il était prêt à laisser cette terminologie si on faisait la distinction entre «statut religieux», "statut de vie commune sans vœux", et "statut de perfection séculière" ; que les membres des Instituts séculiers conservaient le caractère qu'ils avaient avant d'entrer dans l'institut ; que la consécration dans les instituts séculiers n'était pas publique ; que dans une révision du Code du Droit Canon les instituts séculiers auraient pu être placés dans le groupe « *Des instituts séculiers et autres fidèles associés* » ; et qu'ils étaient essentiellement des associations de fidèles

Le « journal officiel » du 27 mars 1961 ne manqua pas d'enregistrer les observations que certains consultants firent par rapport à la relation d'Alvaro del Portillo et, en particulier, l'omission des paroles « *leur substance est vraiment religieuse* » qui se trouvaient, généralement, dans *Provida Mater* (n. 9) et la lettre de *Primo Feliciter* (n. II) pour définir la nature de la consécration dans les instituts séculiers. Ensuite, lors de la réunion du 28 mars 1961, face à la difficulté pour définir la valeur des termes *publique* et *canonique*, le secrétaire a suggéré de les omettre, en proposant pour les instituts séculiers la formule "*bien qu'ils ne soient pas des instituts religieux comportent cependant une profession véritable et complète des conseils évangéliques dans le monde* », et tous les consultants acceptèrent, ouvrant

cette voie d'indétermination qui se retrouvera dans d'autres rédactions du schéma de *Perfectae Caritatis*.

Lors de la séance du 21 juin 1961, il y eut, enfin, un nouveau texte (qualifié comme *retractatus et retractandus*) qui distinguait clairement les instituts séculiers des associations de fidèles et les insérait dans les états de perfection reconnus par l'Église, ensemble donc avec les religieux, et en supprimant ainsi la possibilité qu'ils pourraient dépendre de la S.C. du Concile.

Il serait facile à ce point, en suivant les interventions d'Alvaro del Portillo, de voir comment il a toujours été opposé à ces formules qui, d'une certaine manière, pouvaient dissimuler la nature juridique et séculière des instituts séculiers comme il la comprenait :

- Dans sa séance du 27/10/1961, il a proposé de changer le titre de la deuxième section du plan, qui s'intitulait *Des instituts laïcs et séculiers en particulier* » en deuxième paragraphe. Des *autres instituts état de perfection en particulier*...Chap. IX. Instituts séculiers.

- Dans la séance du 21 novembre, 1961 il a demandé de supprimer le mot *public* »Supprimerem Verbum publica. Textus enim, prout sonat, sine discussione approbat doctrinam iuxta quam status specificus Institutorum saecularium, qua status perfectionis, est status publicus ... »;

- Dans la séance du 11.29.1961, il demanda qu'en parlant des instituts séculiers, on ajoute le terme juridique : «Scriberem:" ... valent nihilomus evangélica consilia *juridice* profiteri ... "," pour les distinguer du *canonice* propre aux instituts religieux ;

Les nombreuses autres interventions d'Alvaro del Portillo en faveur de la distinction entre *public* et *juridique* n'a pas convaincu la Commission. En fait, dans sa réunion du 28 mars 1962, malgré l'intervention de p. Peter Tocanel, des Frères Mineurs Conventuels, qui avait soutenu la thèse d'Alvaro del Portillo arguant que «les instituts séculiers sont suivant le statut juridique des instituts de perfection complète », le Secrétaire de la Commission conclut que « si on dit «juridiction complète » "la confusion reste."

La question de la dépendance des instituts séculiers de la S.C. du Concile, au contraire, semblait commencer à trouver une solution. Elle revint lors de la séance de la Commission mixte des Instituts séculiers du 16 Octobre 1961, lorsqu'on leur proposa les deux hypothèses : on ne les faisait plus

dépendre le choix d'un Dicastère ou d'un autre, à partir de la place des instituts séculiers parmi les associations, comme le soutenait la S.C. du Concile, mais à partir de leur nature: si on disait qu'ils professaient les conseils évangéliques, ils devaient dépendre de la S.C. des Religieux; sinon, ils étaient de simples fidèles, et devaient dépendre de la S.C. du Concile. Ainsi, pendant la réunion de la Commission pour les Religieux du 29 novembre 1961, le Secrétaire a conclu en disant qu'on pouvait désormais s'abstenir de poser la question de quel Dicastère devrait dépendre les instituts séculiers.

Il ne restait plus, comme on le voit – pour ce qui concerne le thème de ce travail – une difficulté non encore résolue par la Commission, en lien étroit avec le titre qu'elle avait elle-même donné au schéma : *Des états de perfection « adquirendae »*. Après avoir inséré dans le titre, à la base de tout, le terme « statut » très juridique, en le qualifiant ensuite de « perfection », la Commission était nécessairement tenue de préciser la physionomie juridique de ceux qui en faisaient partie. Et c'est dans ce contexte de fond que le schéma sur les religieux entre dans les travaux propres du Concile.

b) *Les travaux conciliaires (6.8.1962-octobre 1964)*. En mettant à part désormais la question de quel Dicastère pontifical devrait dépendre les instituts séculiers, il restait celle de leur nature, et il était clair que plus on insistait sur l'émission des vœux, plus on éloignait la possibilité de leur contrôle par la S.C. du Concile. Le schéma *des états de perfection « adquirendae »*, prêt pour décembre 1962 dans une abondante rédaction de presque 100 pages, réussit à défendre le terme «*religieux*», extensible à tous les états de perfection, y compris les instituts séculiers. Décrivant, cependant, dans la deuxième partie du document, au chapitre VII, la physionomie des instituts séculiers, il le plaçait encore dans le schéma des associations de fidèles, en utilisant le mot «*iuridice*», précisant qu'ils n'avaient pas de vie commune canonique, leurs vœux n'étaient pas publics et leur nature était séculière; reprenant en d'autres termes les explications données à l'époque par les p. Larraona et p. Gutierrez.

En concile, cependant, on devait désormais abrégé tous les textes soumis par les différentes commissions à l'examen des Pères conciliaires. Suite à ces demandes répétées au moins trois fois, le texte sur les religieux a été réduit à seulement 19 articles, condensé en quelques pages, tandis que,

pour mettre fin aux discussions sur le titre du chapitre, une intervention du pape Montini, en date du 4 mars, 1964 a exigé celui « *Des religieux* » et en tant que tels, les 19 propositions furent soumises aux Pères conciliaires le 27 avril 1964.

La question du titre était close par voix d'autorité, mais les critiques restaient, c'est pourquoi on aboutit encore à un changement de titre (octobre 1964), en lui substituant celui de " adaptation et rénovation de la vie religieuse ».

Ce changement avait un double avantage : d'abord, pour répondre aux nombreux Pères conciliaires qui avaient demandé un *aggiornamento* de la vie religieuse, jugée trop ancrée à de vieux schémas. Le deuxième venait de la suppression définitive de l'expression "*status perfectionis*", évitant ainsi d'entrer dans les questions juridiques épineuses liées à la fois au mot de "*status*" qui obligeait de distinguer en quelque sorte l'état religieux, l'état des sociétés de vie commune et l'état des instituts séculiers -; et à la fois au mot *perfection* lui-même difficile à comprendre aussi, comme si les religieux étaient les dépositaires de la perfection, après les affirmations répétées de tant de Pères conciliaires disant que la sainteté ou la perfection devait être la tâche et le désir de tous les chrétiens .

Pendant ce temps, les réflexions continuaient avec des spécialistes à la recherche d'une solution satisfaisante au moins pour clarifier la question de vocabulaire. Le jésuite Jean Beyer en 1964 a proposé les termes de *consacré* et de *vie consacrée* pour tous les états de perfection.

c) Les débats en séance plénière (10.11.1964-28.10.1965). En séance plénière les observations des Pères vers le nouveau schéma se sont arrêtés sur le fait que, dans la pratique, on ne parlait plus des instituts séculiers, ils étaient seulement mentionnés dans le préambule, et le nouveau titre «renouveau de la vie religieuse" était source de confusion. Si le titre général était «vie religieuse", les instituts séculiers ne pouvaient entrer dans ce schéma. Il suffit de rappeler les objections de la Congrégation Générale du 11.11.1964 par le Cardinal Ernesto Ruffini, par le Card. Paul Richaud et par l'évêque Pietro Fiordelli.

Prenant en compte les observations des Pères conciliaires, on décida d'ajouter au chapitre *D'accommodata renovatione vitae religiosae* un numéro, le n°11, sur les instituts séculiers – présenté aux Pères Conciliaires le 16/09/1965 - mais on a jugé bon de ne pas modifier le titre, accepté par la grande majorité

des Pères conciliaires. En conséquence, il y avait encore quelque chose d'incertain, car les instituts séculiers étaient considérés dans le monde de la vie religieuse. Au dernier moment, lorsque les Pères conciliaires en séance plénière dans le cadre du règlement ne pouvaient plus modifier les textes, l'intervention personnelle du Pape Paul VI le 27 octobre 1965, permis d'insérer dans le n. 11 cette fameuse incise sur les instituts séculiers, *quamvis non sint instituta religiosa*, qui en sauvait les caractéristiques.



Conclusion.

Les deux questions posées dans les années préconciliaire et immédiatement conciliaire, à savoir à quel Dicastère devraient dépendre les instituts séculiers et quelle serait leur nature, la première s'est résolue assez rapidement, ce qui rend clair que, comme la Curie *Curia Papae*, la décision appartenait exclusivement au Pape.

La deuxième question, au contraire, a connu un parcours troublé. Insérés d'abord dans les associations de fidèles, ne trouvant pas de place appropriée dans le Code de droit canonique de 1917, les instituts séculiers avaient comme base, cependant, la profession des conseils évangéliques et la laïcité était leur façon de vivre. Dès lors il était nécessaire, d'insister sur l'élément de la consécration, ce qui permettrait de rapprocher toujours plus les instituts séculiers de «l'état de perfection» et de la «vie religieuse», éloignant, par conséquent, la possibilité qu'il puisse dépendre de la SC du Concile. Et ce fut le chemin parcouru dans les différents schémas pré- et conciliaire, de trouver enfin l'expression "vie consacrée" le dénominateur commun à tous les différentes formes d'institutions qui s'engageaient à vivre les conseils évangéliques.



Le charisme méricien dans l'histoire de la Fédération

Adriano Tessarollo
Evêque de Chioggia – Assistant du Conseil de la Fédération

La Fédération a entrepris au cours des trente dernières années la relecture du charisme méricien, faisant émerger plus clairement le sens et l'intuition initiale, pour l'offrir à de nombreuses femmes qui vivent dans des situations culturelles très diverses à travers le monde et cela en accord avec une Église missionnaire incarnée dans la pluralité des situations (Le Pape François dirait, «Église en sortie» et «avec l'odeur des brebis »), c'est-à-dire une Église qui annonce et propose l'Évangile comme une expérience joyeuse de salut à tout homme et toute femme dans sa condition réelle de vie.

Quelques événements ont stimulé et donné une impulsion à ce chemin :

- La doctrine conciliaire et post-conciliaire sur la vocation à la sainteté pour vivre d'une

manière propre et particulière les divers états de vie : clerc, religieux, laïcs, la compréhension renouvelée de la « Vie consacrée », et la distinction claire dans la pratique même des Conseils évangéliques entre l'état de vie religieux par rapport à l'état séculier.

- La promulgation du nouveau Code de droit Canonique en 1983 qui affirme qu'un laïc, par la force de sa consécration dans la sécularité est inséré au titre d'une vocation nouvelle et spéciale dans le laïcat qu'il n'abandonne pas et ne peut abandonner s'il veut vivre la grâce de sa vocation propre et de la consécration de sa vie. Ainsi commentait le père Beyer à propos du Canon 711 ; « on peut conclure que le canon 711 exprime fortement et indiscutablement la vocation à la sécularité consacrée comme consécration et présence, comme ferment dans le

milieu et renforcement de l'état de vie dans lequel cet appel s'est fait entendre et dans lequel la consécration doit se vivre »(Le Droit concernant la Vie Consacrée, Ancora, 1989,p.452).

- L'invitation à faire référence à la connaissance des propres fondateurs, mais aussi à leur Charisme qui a vraiment permis un retour aux sources mériciennes (Règle, Avis, testament), à la vie de Sainte Angèle , au contexte historique dans lequel elle a vécu et dans lequel la Compagnie s'est enracinée.. Notons la contribution apportée à cette recherche par le livre : *«Angèle Merici, Contribution pour une biographie »*. Mariani-Tarolli-Saeynave. Ancora 1986.

On a porté attention à l'Histoire des Compagnies au long des siècles, comment le charisme Méricien a été vécu ; la réalisation complète est l'œuvre du Pr Gheda.

Le principal témoignage pour comprendre la nouveauté du charisme méricien se trouve dans les **Constitutions de la Compagnie de Sainte Ursule, Institut séculier de Sainte Angèle Merici, Fédération**, approuvées en août 1994.

En fait , la préparation des Constitutions et le travail qui était demandé aux Compagnies avant et après l'approbation a favorisé un grand intérêt et beaucoup de travail de recherche sur le charisme méricien effectué entre les Compagnies au moyen d'études, de conférences, d'assemblées, de rencontres entre Responsables des Compagnies, groupes particuliers, formatrices et jeunes membres pour aboutir à une reformulation nouvelle des trois précédentes éditions (1958,1967,1977)

La recherche et le partage se sont concentrés autour de quelques questions fondamentales. On en indique 5 autour desquels on peut discerner la physionomie et l'identité du charisme Méricien.

1. Sainte Angèle a donné naissance à une réalité nouvelle à laquelle elle a donné le nom de Compagnie de Sainte Ursule pour offrir à la femme l'opportunité d'une « vie nouvelle » dans l'Église ; c'est-à-dire vivre la consécration « unies ensemble » selon la voie tracée dans la « Règle » ; « L'unies ensemble » a été compris et associé à la lumière

de la « fraternité » dans la sécularité et non de la vie commune propre à la vie religieuse avec toutes les explications sur « le droit de réserve », comme même tout le problème des œuvres de la compagnie, respect de l'engagement de la consacrée seule dans son milieu de vie et de travail dans le monde.

Cette connaissance accrue a permis aux Compagnies historiques de surmonter les difficultés et de consolider leur choix de cheminer unies dans le même charisme dans la « Compagnie de Sainte Ursule » Institut séculier de Sainte Angèle Merici. Fédération. » ; Il n'est pas dit qu'une telle forme dans sa particularité puisse même avoir des retouches selon que le temps et les conditions le demanderont.

2. Un nouvel éclairage pour la compréhension du charisme méricien a été apporté par les études **sur la figure de Sainte Angèle**, ses Écrits, Règle, Avis, Testament et sur le contexte historique dans lequel la Compagnie est née ; une nouvelle lumière a été apportée par la réflexion ecclésiale pré- et post conciliaire sur la laïcité et sur la consécration dans la sécularité, comme nous l'avons dit, mais avec une référence continue à la Parole de Dieu, à la vie de Jésus et à la relation avec Lui, comme sainte Angèle le fait dans ses écrits par des citations, des allusions ou des interprétations.

3. En référence à la vie et aux Écrits de Sainte Angèle le charisme méricien a été accueilli et mieux défini dans la **spécificité de la relation de la fille de sainte Angèle avec le Christ**, exprimée par le terme méricien de « sponsalité ». À travers lui, chaque membre de la Compagnie définit sa relation avec le Christ et par Lui avec le Père, dans la communion de l'Esprit saint.

La « consacrée dans la sécularité » vit alors sa réponse à la vocation de « disciple du Christ » et de son témoignage dans le monde, dans le style de « l'Incarnation, » en gérant les affaires temporelles et en les ordonnant selon Dieu ». (L.G.31) et en partageant le même charisme avec les autres « filles ».

Le lien réciproque de totale appartenance et de donation entre Dieu et la consacrée que l'on définit par le terme de sponsalité (Dieu

« Bien-Aimé ou « Amatore » et les consacrées « Épouses du Très-Haut », s'exprime pleinement dans la virginité vécue comme une réponse concrète d'amour dans la pratique des commandements qui sont résumés dans le commandement de l'amour. Alors la vierge devient aussi « servante » c'est-à-dire qu'elle participe réellement aux desseins et à la mission de Jésus « non plus « serviteurs, mais amis. » La relation des consacrées à Dieu, exprimée à travers l'image des « épouses vierges et servantes » leur donne « une dignité rare et admirable ». (R.1, 7). La dignité de la femme trouve son fondement sur cette relation avec le Christ et la trinité.

4.La spiritualité nuptiale caractérise la pratique des « conseils évangéliques » de la consacrée dans le monde et dans la Compagnie : leur lien avec les biens terrestres (pauvreté), l'engagement total et joyeux du don de soi aux autres (virginité), le style de Jésus dans la recherche et l'acceptation de la volonté du Père (obéissance) et l'attente de la rencontre définitive avec l'Époux.



5. Ainsi se définit toute la **vie de prière** typique du laïc engagé dans la vie personnelle, sociale, ecclésiale et de son propre Institut d'appartenance. Une vie spirituelle donc, alimentée par la prière quotidienne : l'écoute de la Parole, la prière liturgique ecclésiale sacramentelle et personnelle à travers laquelle se vit la communion avec l'époux pour témoigner de sa consécration et de sa donation au Règne de Dieu dans l'attente de la rencontre avec Lui.

Malgré la forte baisse numérique enregistrée dans les Compagnies plus ou moins anciennes, au cours de ces dernières décennies, la nouvelle impulsion spirituelle de la « Compagnie de Sainte Ursule », Institut séculier de Sainte Angèle Merici, Fédération » a favorisé la montée de « nouvelles pousses » sur le vieil arbre, en d'autres Églises à travers le monde, redonnant ainsi un regain de vitalité aux Compagnies du Vieux Continent.

LES GROUPES DE LA COMPAGNIE en AFRIQUE

Geneviève Chambris



L'ISSAM a huit groupes en Afrique.

Le premier groupe, en Éthiopie, date de 1985, puis viennent l'Érythrée, Madagascar, la RDC, le Cameroun, le Nigeria, le Burundi et le Kenya.

La plupart des groupes sont suivis par la Présidente de la Fédération avec son Conseil. Le Cameroun et la RDC dépendent de la Compagnie française avec une aide financière de la Fédération ces deux dernières années. À l'origine de ces groupes, on retrouve souvent un prêtre italien qui a connu Sainte Angèle et son charisme, en Italie. Leur aide est alors très précieuse.

Seuls deux groupes ont une maison de référence. En principe, pour respecter la vie séculière, les réunions se font chez les unes ou chez les autres.

La grande difficulté pour la plupart de ces pays est la distance qui sépare les membres les unes des autres...il faut parfois plusieurs jours de voyage en taxi-brousse pour se retrouver, certaines sont même obligées de prendre l'avion, seul moyen de transport possible et sûr, restent les mails ou les téléphones pour garder contact.

Quelques groupes ont traduit les constitutions ou les écrits de Sainte Angèle dans leur propre langue : Madagascar, Éthiopie, Burundi. Pour le reste, les textes italiens (fiches de formation, Dans le même charisme...) sont traduits en français et en anglais. D'autres livres écrits en anglais sont précieux pour la formation des anglophones. Les bulletins de la Fédération constituent une aide précieuse pour la formation et pour la connaissance réciproque intercontinentale.

Des visites régulières permettent une meilleure connaissance et un suivi adapté à chaque groupe. Plusieurs sœurs ont été aussi invitées au Congrès annuel pour faire connaissance avec la Fédération, les Compagnes des autres pays et profiter de la formation proposée à cette occasion. La difficulté reste la langue. Certaines, en plus de leur langue maternelle, parlent anglais (Kenya, Ethiopie, Erythrée) ou français (Cameroun, RDC, Madagascar, Burundi).

Les archives sont gardées par la Fédération, les conseillères responsables ou la Compagnie française pour le Cameroun et la RDC.

La plupart des groupes sont reconnus et encouragés par l'Évêque du lieu qui peut leur donner un assistant. Dans certains pays il y a des réunions inter IS avec au moins une réunion annuelle. Toutes sont engagées, en plus de leur travail, dans les activités de leur paroisse.

Actuellement, en Afrique, il y a 115 membres qui ont fait profession et 75 en période de probation, avec une moyenne d'âge assez jeune par rapport à l'Europe. La grande majorité a entre 35 et 50 ans.

Leur travail est très divers : agriculture, enseignement (coupe et couture), gestion de centres de soins, d'orphelinats, d'ateliers de couture...et aussi service paroissial.

Leur apostolat est tourné surtout vers les plus pauvres : orphelins, enfants de la rue, éducation de la femme...

La vie séculière n'est pas toujours comprise en Afrique où la famille est première. Être consacrée dans le monde ne paraît pas sérieux pour ces pays habitués à la vie religieuse traditionnelle. Petit à petit, leurs témoignages de vie au milieu des pauvres les rendent crédibles et les vocations en sont la preuve.

ÉTHIOPIE

En septembre 1985, le Père Stéphane Kidane, supérieur des Moines cisterciens à Mendida, alors en Italie pour un congrès de son Institut, rencontre à Pavie une fille de Sainte Angèle, Santina Fiorani. Par elle, il reçoit la règle de Sainte Angèle Merici. Il la rapporte en Éthiopie et plus tard en Érythrée.



De retour à Mendida, en Éthiopie, il a voulu tout de suite rencontrer Maddalena Zergaw pour lui dire que, selon lui, la Règle était tout à fait adaptée à son cas et qu'il serait content si elle faisait partie de la Compagnie.

Maddalena, après avoir parlé longuement avec lui, comprend de plus en plus que la route de Sainte Angèle sera la sienne. Elle sera la première fille de Sainte Angèle en Afrique.

Le groupe est composé maintenant de 9 membres, dont trois consacrés à vie. 2 ont moins de 30 ans et 3 entre 30 et 50 ans. Il dépend de la Fédération.

À cause des distances, les rencontres sont difficiles, mais elles existent. Celles-ci et l'accueil en Italie pour les Congrès et les formations aident les compagnes à se responsabiliser et à cheminer avec joie sur la route de la Compagnie. Elles sont très aidées aussi par les Pères et les religieuses sur place.

La Règle a été traduite en amharique, la langue de l'Éthiopie. Elle a été imprimée et distribuée à quelques personnes déjà désireuses d'entreprendre ce chemin. Les membres se servent aussi de la Règle et des Constitutions en anglais.

ÉRYTHRÉE

Le groupe de l'Érythrée comme celui de l'Éthiopie a été fondé par le Père Stéphane Kidane, après un voyage à Pavie où il a rencontré un membre de la Compagnie. Il a rapporté les textes sur la Compagnie à Asmara, en Érythrée, en janvier 1986.



Minnia Ammar est venue à Rome, en mai 1987, pour rencontrer Lina Moser, alors Présidente de la Fédération, et a décidé de rentrer dans l'Institut. À son retour en Érythrée, Minnia a réuni quelques femmes qui, comme elles, ont accepté de s'engager. Padre Stéphane a continué à les encourager.

Le groupe a acheté une petite maison avec l'aide des compagnes de Trente.

Les contacts avec la Fédération se font grâce aux téléphones et aux mails.

L'Église locale respecte leur charisme méricien et elles-mêmes répondent aux besoins de l'apostolat dans la mesure de leurs possibilités.

Actuellement, le groupe compte 11 membres, 4 ont plus de 60 ans et les autres ont entre 30 et 50 ans.

Angèle est une lumière brillante pour elles, elle les guide et les enseigne à être de vraies épouses du Fils de Dieu.

MADAGASCAR



C'est le Père Attilio Monbelli, missionnaire vincentien, frère d'une fille de Sainte Angèle de la Compagnie de Côte, qui a proposé la consécration séculière à

quelques femmes qui se donnaient au service des pauvres. Après quelques contacts avec le Père Attilio et un court séjour en Italie pour faire connaissance et commencer à se former (dans la Compagnie de Côte, à Brescia avec la Présidente du moment, Elisa Tarolli et des rencontres variées), Cassilde commence le cheminement dans l'Institut tout en continuant son travail. Elle a une expérience de vie religieuse. Elle fait sa première consécration en décembre 1993. Le nombre augmente peu à peu.

Au début, seuls les missionnaires italiens les soutenaient et faisaient connaître leur vocation. Aujourd'hui, le clergé et les religieuses du pays commencent à s'en occuper.

Le groupe de Madagascar dépend directement du Conseil de la Fédération qui a délégué Maria Rosa Bernasconi de la Compagnie de Côte. Le suivi se fait par correspondance, des articles formatifs, des téléphones et des visites sur place tous les deux ans pour trois semaines. Enfin, les pères missionnaires sont toujours là pour aider le groupe par des rencontres et des partages. Ces dernières années, Maria Rosa Bernasconi n'ayant pu se rendre sur place, c'est la Fédération ou les membres d'autres Compagnies qui leur ont rendu visite.

Aujourd'hui, le groupe est formé de 8 membres : Cassilde a près de 70 ans, mais la majorité a entre 25 et 45 ans. 2 jeunes ont déjà rejoint la maison du Père. Leur travail est varié, mais toujours au service des plus pauvres : assistante sociale, enseignante, infirmière, travail auprès d'ex-enfants des rues... Le groupe sent toute la richesse et la nécessité de faire partie d'un Institut fédéré. Voahangy qui a participé à quelques Congrès de la Fédération, maintient des contacts avec plusieurs sœurs italiennes qu'elle a connues à cette occasion.

Cassilde, qui a commencé le groupe dans les années 96, est malade. Avec toute sa force, elle a guidé le groupe dans sa croissance et dans sa formation, accueillant chez elle pour des jours entiers les membres individuellement.

La traduction des Constitutions a été faite en langue malgache, pour le reste on utilise les documents en langue française, seconde langue du pays.

Nous pouvons dire que le charisme attire un grand nombre par sa spiritualité, même si, quelquefois, il est difficile de faire passer le vrai concept de sécularité (les religieuses sont plus visibles et ont des maisons) notre charisme doit être incarné sur place, et cela nécessite du temps et de la patience.

La joie des vocations exige avant tout la possibilité de les suivre, chose difficile à cause de la santé de Cassilde et dans un pays pauvre où le

problème des déplacements, des routes, des distances est notable, certaines sont à 500 kms les unes des autres avec des moyens de transport de fortune, taxi-brousse sur les routes non pavées, voyages difficiles et très peu de ressources financières...

CAMEROUN

Le groupe du Cameroun a débuté vers 1993-1994 à Yaoundé, grâce à quelques jeunes étudiants de différentes nationalités en recherche d'une consécration vécue à la



suite du Christ dans la vie séculière. Ces étudiants de la région Ouest de la France avaient eu connaissance de documents concernant Pier Giorgio Frassati et Sainte Angèle Merici. C'est la Fondation de cette dernière, lue dans un article de Presse, qui retint leur attention et ils entrèrent en lien avec Jeanne Lagrave alors responsable de la Compagnie française. L'un d'entre eux nous a mis en lien avec quelques femmes de Yaoundé désireuses d'une consécration à Dieu dans la vie séculière.

Après avoir pris contact avec les autorités ecclésiastiques le Père Jouneau, Assistant de la Compagnie française et Jeanne Lagrave se sont rendus sur place et ont rencontré 4 laïques de Yaoundé dont l'une était tertiaire franciscaine. Le premier noyau était constitué. Monseigneur Jérôme Mimboë, évêque d'Obala, Monseigneur Ndzana évêque de Mbalmayo et Monseigneur Jean Zoa archevêque de Yaoundé ont toujours montré beaucoup de sollicitude envers le groupe qui s'est développé depuis 1994. Jeanne, le Père Jouneau et quelques autres membres de la Compagnie française y sont allés tous les ans pour les

exercices spirituels et expliquer la Règle de vie et les Constitutions. Actuellement, le groupe est composé de 10 membres, dont 6 consacrés à vie. Deux sont en probation. Elles ont entre 45 et 70 ans. Elles habitent toutes à Yaoundé et le groupe n'a ni œuvre ni maison...Leurs activités sont variées : Directrice de crèche, employée au Ministère du Travail, enseignante...plusieurs sont à la retraite et ont des engagements paroissiaux : catéchèse en particulier.

Les bulletins de la Fédération et de la Compagnie française et toutes les fiches de formation sont envoyés régulièrement, en français, aux compagnes de Yaoundé et à leur Assistant. Des livres pour approfondir la spiritualité de Sainte Angèle ainsi que des propositions diverses de prière et de neuvaines ont été donnés.

4 membres du groupe ont participé au Congrès annuel de la Fédération et aussi à des rencontres fraternelles en France.

Le 12 mars 2013 Monseigneur Tonye Bakot, Archevêque de Yaoundé a reconnu officiellement la présence de la « Compagnie de Ste Ursule » dans son diocèse.

Les archives sont gardées en France par Jeanne Lagrave, elles regroupent la correspondance avec les membres, les évêques ainsi que de nombreuses photos.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.

La naissance du Groupe de RDC trouve son origine dans les tristes événements qui ont opposé les tribus du Katanga et du Kasai dans le sud du Congo-Kinshasa en 1993. De nombreux kasaïens, des prêtres et des religieuses ont été obligés de quitter le Katanga pour aller vivre au Kasai. Deux de ces religieuses ont demandé à rejoindre un Institut Séculier et se sont adressées à Monseigneur TSHIBANGU puis à Marie-Bernadette MBUYI-BEYA congolaise résidant à Lubumbashi.

Cette dernière était en lien avec les ursulines séculières d'Italie qui lui ont communiqué l'adresse de Jeanne LAGRAVE en France
Jeanne LAGRAVE a pris contact avec ces deux jeunes femmes ainsi qu'avec Monseigneur TSHIBANGU évêque de MBUJIMAYI qui s'est montré très positif et très accueillant.



Six ans plus tard, malgré l'état de guerre au Congo, Jeanne Lagrave, Germaine Denis, le Père Victor Jouneau et Marie-Bernadette Mbuyi-Beya se sont rendus à MBUJIMAYI pour y

rencontrer les futures compagnes et organiser une « retraite-formation » préparatoire à la consécration de deux premières filles de Sainte Angèle. Puis d'autres Congolaises se sont manifestées pour suivre la formation. Actuellement, il existe 4 groupes en RDC, distants parfois de 2000 kms. Ces Groupes se trouvent à Mbuji-Mayi lieu de la fondation, Lubumbashi, Kinshasa, la capitale, et Kisangani. Chaque Groupe s'organise pour la récollecion mensuelle, avec l'aide d'un assistant nommé par l'évêque. Les responsables de France visitent les compagnes de RDC chaque année. Au début, toutes les compagnes se réunissaient soit à Mbuji-Mayi, soit à Lubumbashi, mais le nombre augmentant il a fallu renoncer à ces rencontres et les responsables de France n'ont plus visité que l'un ou l'autre groupe chaque année. Depuis deux ans et avec l'aide de la Fédération, nous avons pu réunir toutes les Filles de Sainte Angèle en un seul lieu : Lubumbashi.

L'autonomie des membres de la RDC par rapport à la Compagnie française est prévue en 2016. La Fédération accueillera alors une nouvelle Compagnie en son sein.

En tant que femme consacrée dans le monde, chaque membre essaie de s'insérer là où elle vit, surtout auprès des plus défavorisés. Plusieurs travaillent dans des dispensaires, la gestion d'orphelinats, d'écoles, la vie paroissiale ou même à la télévision...chacune est inventive pour témoigner de la Bonne Nouvelle là où elle se trouve. Actuellement, il y a 23 femmes engagées en RDC, dont 8 consacrées à vie. Elles sont reconnues par les évêques de leur diocèse et bien insérées dans l'Église. Les échanges entre les différents groupes et la France se font par Internet ou par téléphone. Il n'y a pas de service postal. Plusieurs sont venues en France et ont pu participer au Congrès en Italie.

KENYA

Ce groupe a été établi par le Conseil de la Fédération, en réponse à la requête d'une femme kenyane, Perpetua Bonaneri Nyakundi en 2012.



Aucun prêtre n'a été impliqué dans cette

fondation. En septembre 2014, Mgr Cornelius Arap Korir, Évêque du Diocèse d'Eldoret, lit les Constitutions que lui a présentées Perpetua et affirme qu'il ne voyait aucun problème à ce que la Compagnie soit présente au Kenya.

Perpétua (née en 1962) a été Ursuline dans l'Union Irlandaise des

Ursulines jusqu'en 2011. Elle travaille au Département kenyan de la Santé, section santé des yeux, et vit à Nairobi. Elle a connu la Compagnie par l'ouvrage *Angela Merici's Journey of the Heart: The Rule the Way*, et travers des contacts avec l'auteur, Mary-Cabrini Durkin, des États-Unis.

Perpétua demande son admission dans l'Institut en 2012 et est admise par le Conseil de la Fédération en septembre 2012. À la demande du Conseil, sa formation est confiée à Mary-Cabrini. Sa période de Probation commence avec l'aide de Skype. Mary Cabrini lui rend visite en 2013 et en novembre-décembre 2014 à Nairobi.

Au Printemps 2014 : Eunice Anyango Maugo (née en 1977 à Eldoret), un professeur Montessori à l'Ecole Ste Ursule de Kitale, demande à se joindre à Perpétua . Eunice a été religieuse (profession temporaire) chez les Servantes du Saint Enfant Jésus.

En septembre 2014 : à Nairobi - Consécration temporaire (deux ans) de Perpétua; cérémonie de début de probation d'Eunice . Mary-Cabrini est déléguée à cette cérémonie par la Présidente.

Bibliographie en anglais, disponible depuis le début : les écrits Mericiens, *Angela* by Janice Howard, OSU; *Against the Tide* by Sr. Benedicte Rio, OSU; *Praying with Angela Merici* by Sr. Brigitte Wirr, OSU; *Angela's Story* by Mary-Cabrini Durkin.



BURUNDI

Le groupe est né, comme forme de vie consacrée, le jour de sainte Lucie en 1956. On les appelait les « Bene Angela »

C'est le Père Pietro Nkundwa, du clergé

diocésain de Gitega, qui les a suivies et accompagnées jusqu'à son dernier soupir, à la fin du mois de mai 2006. Comment ce prêtre avait-il connu Sainte Angèle Merici ? Avait-il eu une liaison avec un Prêtre missionnaire de Brescia, pour atteindre la première source ? C'est encore à éclaircir.

Padre Modesto, un prêtre originaire de Trente, missionnaire savérien au Burundi, les rencontre. Il connaît à Trente la Compagnie des Filles de Sainte Angèle, ursulines séculières. Grâce à lui, en 2006 quelques sœurs de Trente avec Jeanne Lagrave de France, se rendent au Burundi pour dire à ce groupe qu'il existe des consacrées séculières fondées par Sainte Angèle Merici, maintenant Institut Séculier de droit pontifical, répandu dans plusieurs continents : La Compagnie de Sainte Ursule.

En 2007 à l'occasion du bicentenaire de la canonisation d'Angèle Merici leur évêque, Monseigneur Simon, qui demandait à la Fédération d'étudier la façon d'accueillir ces consacrées Burundaises, est invité à notre Congrès international.

Depuis, la Fédération est allée visiter le groupe régulièrement pour la formation. Paolina et Pascaline, deux Burundaises du groupe, ont été accueillies pendant deux ans par la Compagnie de Trente. Elles peuvent, maintenant, servir d'interprètes auprès des autres pour toutes les rencontres avec l'Italie ou encore traduire les documents qu'elles reçoivent.

Les premières consécutions ont eu lieu en 2012. Elles sont actuellement 58 consacrées temporaires et 68 en période de probation. Le groupe est jeune. Pour les consacrées, 42 ont moins de 50 ans. Elles sont souvent engagées dans la pastorale paroissiale, au service de la communauté ecclésiale de base, cellule de vie chrétienne dans chaque paroisse du Burundi, où on partage la Parole de Dieu pour la vivre communautairement, comme Église. Elles se consacrent spécialement à la charité envers ceux qui en ont le plus besoin, comme les orphelins ou les veuves.

Les constitutions et les Écrits de Sainte Angèle sont traduits en Kirundi.

NIGERIA

La présence du groupe du Nigéria de la Compagnie de Padoue a commencé en 2010 avec le retour sur sa terre d'origine d'Angela, une compagne accueillie et formée pendant 6 ans par la Compagnie de Padoue. Étant obligée de rentrer au Nigéria pour de graves problèmes familiaux, elle continue à être accompagnée par téléphone et internet, jusqu'à sa consécration définitive.



À peine rentrée au Nigéria en 2010, Angela commence à faire connaître l'Institut aux évêques et aux femmes qu'elle connaissait. Très vite, quelques personnes se sont montrées intéressées et après quelque temps, ce premier groupe de sympathisantes a demandé à la Directrice et au Conseil de Padoue de pouvoir porter un signe distinctif. La réponse négative a été accompagnée des lettres de la Présidente et de la Compagnie de Padoue traduites en anglais, pour expliquer les motivations de ce refus et l'importance de notre style de vie sans signe extérieur. (Comme dans tous les pays d'Afrique la vie séculière est difficile à comprendre et à vivre.) Beaucoup sont alors parties. Mais quelques-unes ont persévéré et d'autres les ont rejointes.

À ses débuts, le groupe a eu comme guide spirituel le Père Hyginus Egem Aghaulor, prêtre diocésain et cousin d'Angéla. Le Père Hyginus a vécu un certain temps en Italie, il est connu et estimé de la Compagnie de Padoue et peut communiquer en italien.

Le groupe se rencontre régulièrement depuis deux ans environ une fois par mois chez Angela qui est la référente du groupe. Pendant les temps forts de Noël et de Pâques, les compagnes passent quelques jours ensemble.

En 2013, Angela, Agnès et le Père Igino sont venus à Padoue pendant 25 jours pour faire une formation sur Sainte Angèle et son charisme en partant de la Règle et des Constitutions. Ils ont rencontré la Présidente, Maria Razza et l'Assistant de la Fédération, Mgr Tessarollo. Ils ont aussi fait un pèlerinage à Desenzano, Brescia et Rome.

Angèle a participé à quelques Congrès de la Fédération. Elle a aussi des contacts avec les membres du Congo, du Cameroun, de l'Érythrée et d'une Nigériane appartenant à la Compagnie du Canada.

À côté d'Angela qui a fait sa consécration à vie, il y trois compagnes en période de probation, une qui vient à peine de présenter sa demande et quelques sympathisantes.

Elles ont entre 40 et 60 ans, travaillent comme commerçantes, infirmières, enseignantes. Une d'entre elles avec d'autres laïcs, a fondé une association d'assistance et d'aide aux personnes pauvres. Elles sont estimées dans leur milieu de vie. Presque toutes ont eu une expérience de vie religieuse.

Il est important de souligner l'impossibilité pour motif de sécurité de pouvoir aller les visiter au Nigéria. C'est aujourd'hui, pour la Compagnie de Padoue, le problème le plus important pour suivre le groupe.

La seconde difficulté est la langue et donc le problème pour communiquer avec toutes. Angela et le Père Igino parlent italien et peuvent transmettre et traduire les documents en anglais, langue parlée par le groupe. Les Compagnes ont les Écrits de Sainte Angèle, les Constitutions, la vie de Sainte Angèle et le bulletin « Dans un même charisme » en anglais. Elles utilisent aussi le site de la Fédération.

Malgré le sentiment d'instabilité et de peur qui ne fait que grandir au Nigéria, le courage et la détermination du groupe pour vivre en chrétiennes et consacrées restent forts. C'est un grand témoignage pour toute notre Compagnie

La Compagnie en Asie

Mary-Cabrini Durkin



INDONÉSIE

Lorsqu'elle vit que de nombreuses femmes désiraient vivre la spiritualité Méricienne sans avoir à devenir religieuses, Sr Jeannette Krista OSU, Provinciale de l'Indonésie de l'époque, demanda à Sr

Emmanuel Gunanto , alors à Rome pour ses études ,de se renseigner sur les Ursulines Séculières. Au cours de l'année 1988, Elisa Tarolli , se trouvait au Généralat de l'Union Romaine à Rome pour écrire en collaboration avec Sr Luciana Mariani, OSU et Sr Marie Seynaeve , OSU, l'ouvrage *Angela Merici :Contribution en vue d'une Biographie.*

Durant deux mois, Elisa, avec un grand enthousiasme , instruisit Sr Emmanuel sur la vie des Ursulines Séculières de la Fédération.

En juin 1988, une session sur la Spiritualité Méricienne se tient à Bandung pour deux jeunes femmes. Elles éprouvent alors le besoin de s'organiser . Trois possibilités se présentent:

1. Associées Ursulines – collaboratrices des Soeurs ursulines
2. Les Filles de Sainte Angèle (Putri Santa Angèla –PDA), un groupe séculier né spontanément
3. La Compagnie de Ste Ursule, un groupe dépendant de la Compagnie de Ste Ursule de Brescia

Le 29 juin le groupe d'Indonésie est né, comprenant six jeunes femmes venant de cinq diocèses: Paulina Rosana Wiriaraharja de Bandung, Margaretha Siti Asiyah de Madiun, Chatrine Maria Supriyani de Malang, Maria Dolorosa da Silva de Kupang, and Stephanie Enny Johan and Yustina Mahyanti Rahmat de Jakarta. Dès le début le Groupe est interdiocésain. Il est à présent reconnu par l'Église au niveau national comme Compagnie interdiocésaine.

Le 22 juillet 1989, ces six membres sont officiellement acceptés par la Compagnie de Brescia, avec Maria Marchetti comme directrice. Sr Emmanuel est nommée leur guide en formation.

Elisa, alors Présidente de la Fédération, communique l'existence de ce Groupe au Saint- Siège. Elisa arrive en Indonésie en 1990 pour diriger une session de formation d'une semaine. Elle assiste à la session annuelle du Groupe jusqu'en 2003. Durant ces réunions, Elisa est la seule personne-ressource. Elle parle en français et Sr Emmanuel traduit en indonésien. Sa formation est solide et le groupe se souvient encore d'elle avec gratitude tant pour sa direction spirituelle que pour son affection.



Cette méthode porte ses premiers fruits en 1991, avec la consécration de Maria Dolorosa et Margaretha qui sont encore regardées comme les membres du début du groupe. Maria Dolorosa est professeure à l'Université Catholique de Kupang et aide beaucoup ses étudiants dans leur vie de foi avant de prendre sa retraite.

L'Évêque de Bandung, Mgr Alexander Djajasiswaja a été l'Assistant ecclésiastique de 1991 à sa mort en 2006.

Des membres viennent et partent. Le défi de la vie consacrée dans le monde s'avère

difficile, surtout dans un pays où il n'est pas courant pour les femmes de rester célibataires.

Le Groupe cependant, continue de croître ; en 2002, douze membres ont déjà fait leur consécration et Elisa estime qu'il est pratiquement prêt pour l'autonomie. Malheureusement, la situation sociale et politique ne lui permet plus de se rendre dans le pays en 2004. Une santé déclinante lui interdit d'autres voyages ; cependant son rêve pour l'Indonésie fut réalisé avant sa mort en 2005.

En 2004 trois membres sont élus comme responsables des différentes zones: Maria Dolorosa da Silva à Kupang, Timor; Catharina Maria Supriyani à Malang, Java Est ; Meity Wijaya à Jakarta. La Présidente de la Fédération, Caterina Dalmasso et sa Conseillère Doris Cordina furent présentes à la première Assemblée de la Compagnie à Bandung

en 2005 . Margaretha Meity Wijaya est élue Directrice, et Maria Dolorosa da Silva Vice-Directrice. Lena Mulyana est élue Secrétaire et Chatrine Maria Supriyani Conseillère.

Les Responsables actuelles, élues en 2011 lors de la seconde Assemblée tenue à Bali, sont :Margaretha Meity Wijaya, Directrice ; Maria Raring, Vice –Directrice ; Yohana Eny

Prihatiningsih, Secrétaire; et Cresentiana Ona,Conseillère. L’actuel Assistant ecclésiastique est Mgr Anton Subianto, OSC, évêque de Bandung. Le siège de la Compagnie est à Bandung.

Ses archives sont conservées en partie ici et en partie chez la Directrice à Jakarta.

Les sessions annuelles permettent aux membres de la Compagnie, dispersés dans les différentes îles, de passer quelques jours ensemble dans la prière, la réflexion et la fraternité. Les Sœurs ursulines leur offrent souvent l’hospitalité et Sr Emmanuel est leur directrice spirituelle.

Aujourd’hui la Compagnie d’Indonésie compte quatorze professes perpétuelles, une temporaire et deux en période de probation. Elles viennent de milieux divers de vie et de travail : école, paroisse, orphelinat, couvent, usine, magasin. Trois d’entre elles sont retraitées.

La plupart sont

actives dans leurs paroisses. Trois sont de fidèles membres Associés .

La spiritualité de la Compagnie s’inspire profondément de la relation de Sté Angèle avec Jésus ; les membres chérissent le nom par lequel elle Le désignait : Amatore

En juin cette année, la Compagnie a célébré son Jubilé d’argent, vingt-cinq ans après la première visite d’Elisa Tarolli.

SINGAPOUR

Le Groupe de Singapour dépend de la Compagnie Française grâce à laquelle il a été fondé en 2003, avec deux membres, Josephine Liow et Ebba Fernandez . Le Père Villanueva , SJ , qui dirigeait leur retraite à



Chiangmai -Thaïlande, leur avait fait connaître Hélène de Beauregard. Elles commencèrent leur probation cette même année, guidées par Hélène, déléguée de la Compagnie Française.

Hélène allait les voir tous les ans à Singapour en plus des contacts qu'elle entretenait avec elles par téléphone et internet ; elle leur envoyait des lectures pour leur nourriture et développement spirituels, les écrits et la biographie de Sté Angèle, et autres ouvrages.

Joséphine et Ebba firent leur première consécration en 2005 et leur consécration perpétuelle en 2010 . Monica Vaughan d'Australie se joint au groupe en 2008. Elle fait sa première consécration en janvier 2010 et sa consécration à vie en 2014.

Les membres se rencontrent chaque année avec la Compagnie d'Indonésie et se tiennent au courant des activités de la Fédération par les bulletins *Unies dans le même charisme...avec responsabilité*. Avant leur consécration perpétuelle, elles ont assisté au Congrès International.



Les ‘‘Consorelle’’de Singapour cherchent à se faire connaître dans des réunions de paroisse et des publications diocésaines , constatant que la vie consacrée séculière est très peu connue parmi les femmes qui cherchent une alternative à la vie religieuse.

Le fruit de cet effort a été l'admission de Victoria Regis pour une période de probation en 2015.

Monica entretient un website. Elle a un Master en Théologie de l'Institut Catholique de Sydney et espère faire connaître l'existence de la Compagnie dans les centres de retraites.

Les « Consorelle »de Singapour se rencontrent tous les mois et Monica se joint à elles une ou deux fois par an. Elles désirent être des témoins de la Joie dans leur famille, leurs lieux de travail et dans les groupes auxquels elles appartiennent. Elles s'efforcent d'approfondir leurs relations avec Jésus et entre elles. Singapour offre de nombreuses opportunités de ressourcement pour qui veut croître et grandir dans la vie spirituelle.

Joséphine a quitté la Compagnie en 2015. Il y a donc à présent trois membres âgées de 52 et 62 ans . Ebba est orthophoniste et est membre actif du Chemin Neo Catechuménal. Elle est aussi le principal soutien de ses parents âgés . Victoria est agent de service dans une école, et est très active dans de sa paroisse. Elle vit seule. Monica vit seule, mais s'occupe quotidiennement de ses parents qui sont dans une maison de retraite . Elle travaille comme trésorière dans une école Ursuline et dans sa paroisse.

Avant de connaître la Compagnie ces Consorelle ont vécu d'autres formes de vie : consécration religieuse, mariage , groupe semi-contemplatif . Toutes ont été séduites par la vie consacrée séculière initiée par Sté Angèle . Heureuses d'être sœurs et témoins de cette vocation , elles prient pour que de nombreuses femmes se joignent à elles.

L'Archidiocèse de Sydney a récemment inscrit la Compagnie sur son website. L'Archidiocèse de Singapour a un moratoire sur les reconnaissances officielles.

PHILIPPINES

Par l'intermédiaire du Groupe Grands Lacs, la Compagnie du Canada a pu s'implanter aux Philippines . Désormais , la Compagnie de Toronto est autonome et la Compagnie des Philippines dépend d'elle.

Une veuve philippine, Elsie Tajon, fit une longue visite à sa fille, citoyenne canadienne, à Toronto en 2008. Elle y rencontra Eugenia Viernes et la Compagnie de Ste Ursule où elle fut reçue cette même année.

Elsie est veuve avec trois enfants à charge, et travaille comme statisticienne pour le gouvernement philippin en plus d'autres petits boulots. Ses enfants sont maintenant tous mariés. Être dans la Compagnie est pour elle une opportunité d'inviter des femmes à servir Dieu et témoigner de Sa bonté et de Son amour pour tous les hommes. Elsie est rentrée aux Philippines en 2008 avec l'approbation des Responsables canadiennes, pour établir la Compagnie à Davao.

Le nouveau Groupe a débuté sur une base solide . Huit veuves et quatre célibataires d'âge mûr commencèrent leur probation en 2009. Sept d'entre elles firent leur première consécration, en 2012(l'une d'elles étant décédée). Trois de plus sont entrées en 2010. Le Père Randy Diamante, SVD, est leur Directeur spirituel depuis.

Les membres invitent de temps en temps des prêtres diocésains pour leur parler de Sté Angèle et de la vie consacrée ou pour leur donner une retraite. Elles ont rendu visite aux Ursulines de

l' Union Romaine à Mati, Davao oriental. Leur implication dans la Fédération est minime. Pour la première fois, Elsie a assisté à la session annuelle de la Compagnie d'Indonésie en juin 2015.

Eugenia a rendu visite au Groupe en 2012 et projette d'aller à Davao à nouveau pour la consécration à vie d'Elsie en 2015.

En dehors des activités paroissiales, de nombreux membres s'occupent du Programme de Vie Chrétienne pour les femmes, de l'aide médicale aux pauvres et cela en tant que citoyennes seniors de la société. Elles voient en Sté Angèle un modèle de foi active et de responsabilité vis-à-vis des autres, spécialement des pauvres.

Plusieurs membres ont été frappés de plein fouet par les inondations de Davao en juin 2012. Cette catastrophe a détruit leurs archives et causé des dégâts matériels . Elles essayent de reprendre ce projet et rassembler toutes leurs ressources et informations pour pouvoir répondre aux femmes qui seraient intéressées dans cette vocation.

Les quatorze membres ont entre cinquante et quatre-vingts ans. Elles ont exprimé « leur ardent désir de se consacrer dans la Compagnie de Ste Ursule pour vivre selon leur idéal de vie consacrée dans le monde ».

BANGLADESH



La Compagnie est née au Bangladesh par l'appui du Père Arturo Speziale, missionnaire du Pime, qui, ayant connu quelques Filles de Sainte Angèle dans son diocèse d'origine à Côte, a pensé que cette forme de vie consacrée séculière aurait pu satisfaire aux exigences de quelques

femmes du Bangladesh appelées à suivre le Seigneur dans l'Église locale.

De 1993 à 1995, le Père Arturo a commencé à présenter cette forme de vie à trois jeunes filles; en même temps, il a traduit en bengali la vie de Sainte Angèle, ses écrits et quelques prières.

En septembre 2000, après des rencontres avec la Présidente et le Conseil de la Fédération, le Père Speziale a fondé le groupe. Les Constitutions ont été aussi traduites en bengali.

Le 28 juillet 2001, les six premières jeunes filles, qui aspiraient à faire partie du groupe, ont été admises, par le Conseil de la Fédération, à la période d'épreuve initiale.

Au mois d'août 2003, la présidente de la Fédération Caterina Dalmasso et la vice-présidente, Luciella Campi, que le Conseil avait chargée de suivre le Groupe, ont été en Bangladesh pour un bref, mais intense programme de formation. Elles ont rencontré l'évêque auxiliaire de Dacca pour lui présenter la nature et l'identité de l'Institut séculier et ont été en contact avec les familles des aspirantes pour leur offrir, en considération des traditions locales, un peu de soutien pour cette forme de consécration.

En 2003, le Conseil de la Fédération a invité le Père Francesco Rapaccioli, PIME, originaire de Plaisance, lui aussi missionnaire en Bangladesh, à collaborer avec don Arturo pour la formation de nos jeunes filles. Le Conseil de la Fédération désignera le Père Rapaccioli à remplacer le Père Arturo en novembre 2005.

En janvier 2005, Kate Dalmasso et Luciella Campi ont de nouveau rendu visite au groupe du Bangladesh. Après une semaine de rencontres, formation et prière, le 14 janvier, à Dacca, dans la paroisse de Sainte Christine, quatre jeunes filles, au cours d'une solennelle célébration présidée par l'évêque auxiliaire de Dacca, ont fait leur première consécration, reçue par la Présidente. Deux entre elles renouvelleront leur consécration temporaire en janvier 2010, pendant une visite de Luciella et de la nouvelle Présidente, Maria Rosa Razza.

Le Père Franco Cagnasso, supérieur des missionnaires du PIME en Bangladesh, à la fin du 2011, a succédé au Père Rapaccioli comme référendaire du groupe.

2015: seulement une de ces jeunes filles, Maria Yuno, a poursuivi avec joie son chemin de consécration, malgré une période de maladie et plusieurs difficultés liées à la situation socio-politique en Bangladesh. Étant donné que les autres jeunes filles ont laissé la Compagnie, Yuno est maintenant l'unique membre en Bangladesh. Elle enseigne dans une petite école gérée par les Missionnaires du PIME à Dacca, fréquentée presque exclusivement par des enfants musulmans.

Le groupe continue à être suivi pour la formation par Luciella Campi de la Compagnie de Crema, charge qui lui a été confiée par le Conseil de la Fédération.

THAÏLANDE

En mai 2015 le Conseil de la Fédération a admis deux femmes Thaïlandaises . Anciennes élèves des Ursulines de Mater Dei et Regina Rosarii – Bangkok, elles ont appris, toutes petites, à connaître Sté Angèle. Hélène qui se trouvait à Chiangmai de 2012 à 2013, rencontra l'une d'elles, Urunii , au Centre de Spiritualité des Jésuites où elles allaient à la messe quotidienne toutes les deux. Urunii s'intéressa très rapidement à la Compagnie et exprima à Hélène le désir de l'accompagner à Singapour pour la consécration à vie de Monica. Elle lui présenta par la suite une de ses amies et toutes deux, finalement demandèrent à entrer dans la Compagnie. Elles ont 63 et 64 ans. Hélène de Beauregard est chargée de les accompagner dans leur formation.

La Compagnie dans les Amériques

Mary-Cabrini Durkin

J'exprime ma reconnaissance aux personnes aimables qui ont contribué avec leurs informations et leurs remarques à réaliser ce résumé de leurs histoires. Les histoires de la Compagnie en Amérique et en Asie sont des histoires d'une vocation séculière vécue dans des relations interpersonnelles, au milieu de nombreux défis...

Amérique du Nord

CANADA- QUEBEC



Les Compagnies d'Amérique du Nord doivent l'impulsion de leur fondation à l'appel du Concile de Vatican II qui a demandé à tous les instituts de vie consacrée de "retourner aux sources de toute vie chrétienne et à l'esprit originel des instituts..."(Perfectae Caritatis 2).

Lorsque ces paroles du Concile ont été promulguées, Jacqueline Morin était religieuse ursuline à Rimouski au Canada. Comme beaucoup de religieuses ursulines elle avait soif de comprendre l'élan fondateur originel de Sté Angèle et de boire à la fontaine de la spiritualité authentique de la fondatrice. Jacqueline chercha à retourner aux sources et à explorer la particularité originale de la vie ursuline à l'intérieur de la Compagnie. Suivant cette inspiration, elle entreprit un voyage vers la Compagnie de Ste Ursule, accomplissant un transfert canonique à la Compagnie de Brescia en 1966. Elle passa une année de noviciat en Italie, apprenant la vie d'une Ursuline séculière et rendant visite à de nombreuses Compagnies avec lesquelles elle établit des liens amicaux pour la vie. En 1967, l'évêque de Brescia, Monseigneur Luigi Morstabilini et la Compagnie locale lui donnèrent leur approbation pour fonder une nouvelle Compagnie au Canada, approbation confirmée par l'autorité pontificale la même année. Jacqueline partit pour la

ville de Québec. Le Père Jacques Choquette, qu'elle avait rencontré à Rome, devint l'assistant ecclésiastique.

Cette fondation retourna aussi aux origines de l'institut d'une seconde façon. Ses relations avec de nombreuses Compagnies avaient révélé à Jacqueline l'évolution historique qui s'était manifestée au cours du temps. Elle décida que cette nouvelle fondation au Canada ne reproduirait pas la même accumulation de changements. Plutôt qu'elle s'appuierait plus simplement sur les paroles de Sté Angèle et sur les découvertes post-Concile relatives à la compagnie lors de sa création.

Née à Rimouski en 1925 Jacqueline avait servi comme éducatrice chez les Ursulines de Rimouski, communauté religieuse qu'elle avait rejointe en 1947. Après son transfert à la Compagnie, elle continua à enseigner jusqu'à sa retraite. À sa fonction de direction, elle mit de l'énergie, beaucoup de cœur, de la passion, de l'intelligence, de l'ouverture, montra une aptitude à écrire et à parler couramment trois langues (le français, l'anglais, l'italien).

En 1969 cinq nouvelles recrues avaient été intégrées : une femme célibataire, une autre Ursuline de Rimouski et trois auxiliaires du Clergé de Montréal, qui formaient un groupe de laïques dévouées. Au début de 1970 Gaetana Campanello et Angela Alaimo, toutes deux de la Compagnie de Caltanissetta, après avoir émigré de Sicile, rejoignirent la Compagnie. Teresa Calvi également, une des fondatrices de la Compagnie de Cornato, à Bari. La Compagnie de Ste Ursule du Canada obtint son autonomie à l'intérieur de la Fédération en 1977.

Son siège officiel se trouve à l'Archidiocèse de la ville de Québec. C'est là que sont conservées les archives de la Compagnie. La Compagnie a été intégrée au Code Civil en 1989. Elle prend part à la Conférence Canadienne des Instituts Séculiers.

Jacqueline servit la Fédération en tant que membre du Conseil Général de 1976 à 1988. En cette qualité elle développa des outils de formation propres à l'usage des Compagnies de la Fédération. Elle publia aussi des réflexions sur des thèmes contemporains dans la lignée de la spiritualité de Sté Angèle : *Angèle Merici : Une Sainte d'hier pour aujourd'hui* (également traduit en italien) et *À la suite de Jésus sur les pas d'Angèle*. Pendant des années elle

écrivit une circulaire annuelle dans l'intention de favoriser l'harmonie entre les nombreuses entités ursulines du monde, à la fois religieuses et séculières.



En 1976, Marcella Hinz prit contact avec la Compagnie. C'était une religieuse ursuline anglophone, membre des Ursulines de Bruno, dans le Saskatchewan, beaucoup plus à l'ouest au Canada. Elle passa une année au Québec avec Jacqueline où elle reçut une formation à la vie ursuline séculière. Elle s'installa alors à

Toronto où plusieurs femmes commençaient de s'unir pour former le Groupe des Grands Lacs. La pratique courante de la langue anglaise donnait à Jacqueline la compétence pour diriger leur formation. Marcella était leur responsable locale.

La Compagnie du Canada comprenait ainsi deux groupes linguistiques, plus les Italiens. En outre, en plus des immigrants italiens, deux citoyens des États-Unis les avaient rejoints : Phyllis Fitzgerald, veuve et Liliane Dozois, ancienne religieuse ursuline.

L'éloignement et la langue constituaient des défis pour l'unité et le fonctionnement normal de l'identité qu'elles partageaient. Les dirigeants exploitèrent plusieurs façons d'affronter ces difficultés. Une réunion annuelle rassemble toutes celles qui peuvent y participer. Le déroulement est assuré, et les prières dites, à la fois en français et en anglais, avec, de temps en temps, une traduction aussi en italien. Tous deux, Jacqueline et le Père Jacques, assistant, pratiquaient couramment le français, l'italien et l'anglais. Un bulletin mensuel est édité par un des membres en français et est traduit en anglais pour servir de guide aux membres lors de leur journée mensuelle du souvenir. Ceci favorise une approche unifiée de la poursuite de leur formation. Et relève du thème d'actualité au moment du rassemblement annuel de la Compagnie, de la Spiritualité de Sté Angèle, des Constitutions de la Fédération et des documents ecclésiastiques. Une publication triennale, *La*

Glaneuse, permet de partager des articles et des commentaires auxquels ont contribué les membres, en français, en anglais ou en italien. *La Glaneuse* a cessé d'être publiée l'an dernier.

Pendant les rassemblements annuels, les membres se réjouissent ensemble de leur engagement conjugal envers le Christ et de leur amour filial pour Ste Angèle dont les paroles et l'exemple ont toute leur valeur en notre temps. Sté Angèle les encourage aussi à partager leur amour de la Parole de Dieu dans les Écritures Sacrées.

La fédération a établi des liens solides avec la Compagnie. Lorsque le Pape Jean-Paul II s'est rendu au Canada, en 1984, la Compagnie a accueilli chaleureusement Monseigneur Gianni Cielo, Assistant du Conseil de la Fédération, qui concélébra avec le Saint-Père et les prêtres du clergé local. Elisa Tarolli, alors Conseillère de la Fédération, l'accompagnait. En 1987, la Présidente de la Fédération, Lina Moser, se rendit au Québec avec une compagne, Adelma Pettarin, pour célébrer le vingtième anniversaire de la Compagnie. Pour le trentième anniversaire, la Présidente Caterina Dalmasso et une conseillère, Maria rosa Bernasconi, participèrent aux festivités en 1997.

Le nouveau millénaire s'ouvrit sur la prise de conscience de la nécessité d'une transition. En 2001 un plan fut mis au point qui permettait à Jacqueline de prendre sa retraite en tant que directrice et, en fin de compte de faire état de l'autonomie du Groupe des Grands Lacs. Ce plan fut réalisé en 2014. Il en sera dit davantage ultérieurement sur ces implications.



En 2004 Jacqueline se démit de ses responsabilités de directrice. Elle est restée trésorière et secrétaire jusque 2013.

Thérèse Bolduc fut élue sous-directrice de la Compagnie. Enseignante et ancienne religieuse, elle avait été l'un des premiers membres à s'engager en 1973.

Élue Vice-directrice en 1983 elle était

bien préparée pour assumer ce rôle. Elle participa à plusieurs rencontres internationales de la Fédération, y compris comme responsable d'un groupe

de huit participants du Canada pour le bicentenaire de la canonisation de Ste Angèle en 2007.

Très apprécié par les membres, le Père Choquette prit sa retraite en 2006 et décéda en 2014. Pendant une période où il était au service de sa congrégation à l'étranger, il avait été remplacé par le Père Bartolomeo Milone, IMC, de 1976 à 1979. Le Père Choquette a été suivi par le Père Claude Mayer, OMI, (2007-2013) et présentement par le Père Jean-Claude Hould. De 1974 à 1976 et de 2001 à 2007, c'est le Père Réal Forgues, RSV, qui a servi en qualité de vice-assistant.

En 2006, Kathleen Hallinan et Mary-Cabrini Durkin devinrent parties prenantes de la Compagnie du Canada. Thérèse les reçut avec le mandat de démarrer un groupe dans leur pays d'origine, les États-Unis. Mary Cabrini est maintenant en service au Conseil de la Fédération. Il en sera dit davantage ultérieurement sur ce Groupe.

Une évolution intercontinentale se produisit en 2008, quand une Philippine, Elsie Tajon, intégra le Groupe des Grands Lacs. De retour dans son pays elle invita d'autres femmes à former ce qui est devenu le Groupe des Philippines. Il en sera dit davantage sur ce Groupe dans le compte-rendu sur la Compagnie en Asie.

Cette Compagnie multinationale, multilingue, multiculturelle a eu à relever plusieurs défis ; il serait faux de prétendre le contraire. Mais cette réalité diverse illustre bien le pouvoir de "insieme", de lutter sincèrement pour l'unité dans le Christ.

À l'initiative de Marcella, une Association des Amis de Ste Angèle Merici vit le jour en 1985 afin de partager la spiritualité de Ste Angèle d'une façon plus élargie. Unis dans la prière avec la Compagnie, ces hommes et ces femmes se rencontrent tous les ans et reçoivent occasionnellement une circulaire de Jacqueline.

Depuis que le Groupe des Grands Lacs a réalisé son autonomie en tant que Compagnie de Toronto en 2014, la Compagnie du Canada comprend maintenant onze membres au Canada et aux États-Unis. La majorité des membres au Canada ont pris leur retraite. Ils prennent part à des services au titre du volontariat, essentiellement dans leur paroisse (catéchèse, liturgie...). La Compagnie de Ste Ursule au Canada est près de son cinquantième

anniversaire, en 2017. Elle a semé les graines de la Compagnie dans plusieurs pays. Bien que petite, elle a apporté une importante contribution à la Fédération et au monde des Ursulines.



CANADA-TORONTO.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la Compagnie de Toronto a été engendrée par la Compagnie du Canada sous la direction de sa fondatrice Jacqueline Morin.

Marcella Hinz était une religieuse ursuline de Bruno, dans le Saskatchewan, qui avait éprouvé l'appel de la vocation ursuline originelle et avait pris contact avec la Compagnie du Canada en 1976. Elle passa une année sabbatique au Québec pour perfectionner sa connaissance de la Compagnie (1977-1978).

Marcella était une aventurière. Lancée dans la vie profane, elle vit qu'elle avait besoin d'augmenter rapidement ses revenus et elle accepta un poste d'enseignante parmi la population du Peuple des Premières Nations, dans un endroit isolé du Nord qui ne pouvait être atteint que par voie aérienne.

Elle s'établit à Toronto et se mit à former le Groupe des Grands Lacs, qui devint dépendant de la Compagnie du Canada. Le transfert canonique de Marcella à la Compagnie fut approuvé en 1980. Guidée par Jacqueline, Marcella devint la dirigeante locale. Son grand cœur lui permit d'accueillir avec chaleur et largesse d'esprit des femmes d'origines multiples à Toronto, connue pour sa population hétéroclite. La plupart des nouveaux membres étaient des immigrants, venus de Pologne, de Chine, des Philippines, et du Nigéria. À cause de leur proximité géographique avec Toronto, les trois affiliées italiennes de la Compagnie du Canada adhérèrent à ce Groupe. Angela vivait à Toronto, Gaetana et Teresa dans l'état de New York, aux États-Unis.

Le Groupe continua de se développer. Ce fut une bénédiction qu'il accueillît un Brésilien, le Père Frederick Black, comme assistant ecclésiastique de 1988 jusqu'à sa mort en 2000.

Le Groupe fut affligé de la détérioration de l'état de santé de Marcella, qui allait bientôt la forcer à retourner vers son lieu de naissance au Saskatchewan en 2002 pour y être prise en charge par sa famille. La responsabilité de la formation retourna à Jacqueline, ce qui était une situation insatisfaisante, vu la distance entre Toronto et Québec.

Le Groupe des Grands Lacs voyait s'approcher une nouvelle échéance : l'autonomie. Cependant le chemin de la transition n'était pas très clair. Au vu de la santé déclinante de Marcella, le Conseil nomma Eugenia Viernes responsable locale en 2001. Jacqueline continuait à être responsable de la formation. Il était nécessaire de développer les formations à la direction et aux conseils parmi les personnes anglophones. En 2007 comme la totalité de la Compagnie du Canada se retrouvait au Québec pour célébrer son quarantième anniversaire, Thérèse et Jacqueline rencontrèrent le Groupe pour suggérer l'aide d'une religieuse ursuline vivant à Toronto. Le Groupe, néanmoins demanda à ce que ses membres restent entre eux. Ils proposèrent un programme de travail différent, qui fut discuté, légèrement modifié et accepté. Peu de temps après, plusieurs candidatures se firent connaître, ce qui était de bon augure. Les membres du Groupe prenaient en main la responsabilité de leur avenir.

Il a déjà été fait mention de l'émergence d'un Groupe Philippin, mené par Elsie Tajon, qui avait rejoint le Groupe des Grands Lacs en 2008. On s'occupera du Groupe des Philippines plus en détail dans le compte-rendu sur la Compagnie d'Asie.

En 2008 le Conseil nomma Eugenia Viernes déléguée de la Directrice. Eugenia est une citoyenne canadienne qui a émigré des Philippines et elle est professeure assistante en retraite du Conseil d'Administration des Écoles Catholiques du District de Toronto. Elle avait rejoint la Compagnie à Toronto en 1992.

Comme davantage de femmes rejoignaient le Groupe des Grands Lacs, celui-ci atteignit le nombre constitutionnel de référence de douze membres consacrés. Thérèse et son Conseil firent une pétition près du Conseil Général de la Fédération pour demander leur autonomie en tant que Compagnie de Toronto. La pétition fut approuvée et adressée à la Congrégation pour les Instituts de la Vie Consacrée et des Sociétés de la Vie Apostolique. Elle était

en instance quand la mort de Marcella en janvier 2014 sema une profonde désolation parmi celles qui l'avaient adoptée comme leur mère spirituelle et fondatrice locale, avec Jacqueline. La sœur de Marcella, Cathy, rapporta que, jusqu'à la fin, l'évocation de "sa" Compagnie ne manquait jamais de faire naître un sourire sur les lèvres de Marcella. Peu après sa mort, des nouvelles arrivèrent de Rome : la Compagnie de Ste Ursule de Toronto avait reçu l'approbation ecclésiastique définitive le 10 février 2014.

Un quorum de ses membres arriva dans la ville de Québec pour le rassemblement annuel de la Compagnie du Canada. Là, le 16 août 2014, la Compagnie de Toronto tint sa première assemblée formelle et élut Eugenia Viernes première Directrice, Angela Alaimo Vice-directrice et quatre Conseillères : Sabina Abiaka, Rosa Chung, Gemma Fronteras et Barbara Kulczycki.

Le nouveau siège de la Compagnie se trouve à l'Archidiocèse de Toronto où elle est officiellement enregistrée. Après le décès du Père Black, les assistants ont été le Père Peter Kim Loy Chin, CSSR (2003-2004), le Père Daniel Chuy (2007-2012), et maintenant le Père Daniel Callam, CSB (2014). Le Groupe des Philippines dépend maintenant de la Compagnie de Toronto.

La plupart des membres vivent assez près pour participer aux rencontres mensuelles. Les douze membres consacrés sont âgés de 50 à 70 ans. Quatre consécration définitives doivent être prononcées en août 2015. Une femme est en période de probation.

Les différences linguistiques peuvent créer des difficultés, mais les membres prient ensemble et dirigent les affaires en anglais, leur langue commune. Ils voient dans leur famille leur premier terrain de mission. La plupart d'entre eux sont occupés dans des tâches séculières, quoique certains aient pris leur retraite. Ils sont tous actifs dans leurs paroisses, certains dans différents ministères liturgiques ou de catéchèse, d'autres dans des actions pastorales ou d'aide et de soutien. Ils partagent profondément leur dévotion à Ste Angèle en tant que mère spirituelle. Les sœurs voient en elles leur guide dans la consécration évangélique comme un don de soi-même à Jésus-Christ, qui leur a d'abord donné son amour.

TEXAS.



En 1968, le Père Ade Windish, SM, incita les Ursulines de l'Union Romaine à créer une commission pour envisager une Compagnie aux États-Unis. Après deux sessions de la commission, Sœur Mary Walden, OSU (Province du Centre des USA) fut choisie en 1973 pour apporter son aide à un groupe à venir. Celui-ci démarra cette même année avec Juline

Lamb de Fort Worth, Texas. En 1977 cinq autres femmes l'avaient rejointe (cependant deux partirent bientôt). Jacqueline Morin rendit visite au Groupe en 1976 et lui prodigua ses encouragements.

En dépit de la décision votée à l'unanimité en 1978 d'accepter l'invitation qui leur avait été faite par la Compagnie du Canada, le Conseil de la Fédération leur enjoignit de s'associer à lui. Ce fut la fin du soutien de l'Union Romaine. Huit femmes firent leur première Consécration le 25 novembre 1979. La Présidente, Lina Moser, se rendit au Texas en juin 1980. Au cours de sa visite, le Groupe élit Juline Coordinatrice. Dans les années qui suivirent, le nombre des membres connut des fluctuations.

Juline prononça sa Consécration définitive en 1983. Elle servit au Bureau de la Conférence des Instituts Séculiers des États-Unis et se rendit en Italie pour rencontrer les dirigeants de la Fédération. Elle fut élue au Conseil Général. En 1992 Juline apprit qu'elle souffrait d'un cancer ; celui-ci fut soigné, mais récidiva. Elle mourut en 1996, au cours de son mandat de Conseillère de la Fédération.

Seule du Groupe, Regina Ramey, subsista, rattachée au Conseil Général de la Fédération par Doris Cordina.



USA

Le 25 novembre 2000, Mary-Cabrini Durkin, de Cincinnati, Ohio, et Kathleen Hallinan, de San Francisco, Californie, procédèrent au démarrage officiel, mais profondément réfléchi d'une Compagnie à Cincinnati. Mary-Cabrini Durkin avait été religieuse ursuline à

Cincinnati. Sa communauté avait décidé de favoriser la Compagnie des États-Unis et elle reçut l'appel de Dieu pour mettre en œuvre cette décision. Kathleen avait été Ursuline de l'Union Romaine (Province Ouest des USA) jusqu'au début des années 1990 et avait arrêté, en recherche de la forme primitive de la vie ursuline.

Elles conservaient une relation étroite et fraternelle avec la Compagnie du Canada, prenant part aux rencontres annuelles, guidées par Jacqueline Morin. Cependant, elles décidèrent de "planter" cette graine de la Compagnie dans la terre des États-Unis avant de rejoindre le Canada ou la Fédération. En 2005 elles se rendirent en Italie pour présenter leur semis et boire à la source de l'esprit de Ste Angèle.

Pendant ce temps, Liliane Dozois du Maine, USA, avait rejoint la Compagnie du Canada où elle accomplit sa consécration définitive en 2009 et où elle fut plus tard élue au Conseil.

En 2006 à l'invitation de la Directrice et de Jacqueline, Mary-Cabrini et Kathleen se rendirent au Québec pour discuter d'une réunion avec la Compagnie du Canada. Thérèse Bolduc leur donna mandat d'initier un Groupe dans leur pays. Elles entamèrent leur formation initiale. Mary-Cabrini fit sa première consécration au Sanctuaire de Ste Angèle à Brescia le 25 novembre 2007, entre les mains de Thérèse. Cependant Kathleen avait été atteinte d'une attaque d'apoplexie le mois précédent suivie d'une succession de problèmes médicaux. Elle fit sa première consécration le 27 janvier 2008 et mourut le 19 février.

Liliane commença à participer au nouveau Groupe des USA. Elle remplit les fonctions de trésorière. Deux candidates se présentèrent et se retirèrent, l'une avant sa première consécration et l'autre après deux années de consécration temporaire. Afin de recevoir un legs de Kathleen, la Compagnie créa à la Conférence des Instituts Séculiers des États-Unis une société à but non lucratif dans l'état d'Ohio enregistré par le gouvernement fédéral sous l'égide de l'Archidiocèse de Cincinnati.

En ce moment, le Groupe a un membre en probation et une candidate. Mary-Cabrini est membre du Conseil de la Fédération.



MEXIQUE

Silvia Alonso Medina, de Matamoros, Mexique, eut la révélation de Ste Angèle à l'occasion d'une mission inter-congrégations de religieuses ursulines à Brownsville, Texas, de l'autre côté de la frontière, qui la sépare de Matamoros. Par

l'intermédiaire de Sœur Norma Raupple, de Youngstown, Ohio, et de Mary-Cabrini Durkin, elle fut rattachée à la Fédération.

Mirella Turri, de la Compagnie de Trente fut commissionnée pour entreprendre la formation de Silvia. Mirella parle espagnol et a acquis de l'expérience en Amérique latine comme missionnaire en Bolivie. Le contact avec les Ursulines de l'Union Romaine de la Province de Mexico affirma aussi Silvia dans sa vocation. Elle fit sa première consécration en 2010 en tant que membre de la Compagnie de Trente et se rendit à Trente en 2012 pour la renouveler. La Présidente de la Fédération, Maria Rosa Razza lui rendit visite en 2008.

Amérique du Sud

BRÉSIL SUD



Les deux Compagnies qui existent au Brésil aujourd'hui sont nées à l'instigation de Marie Nicole Jeandot peu après le Concile de Vatican II. Novice des Ursulines de l'Union Romaine, elle arriva de France en 1960 pour enseigner le français à Rio de Janeiro. En 1966, accompagnée de Mère Xavier

Echaniz, OSU, elle se rendit à Rome et, le 27 janvier à Brescia. Là elles rencontrèrent Melle Marchetti, Elisa Tarolli et l'Évêque qui était assistant de la Compagnie. Il donna à Nicole une relique de Sainte Angèle, qui repose maintenant dans la dalle de l'autel de São Paulo.

Après qu'elle fut revenue au Brésil, le Cardinal Agnelo Rossi encouragea Nicole à fonder une Compagnie dans l'Archidiocèse de São Paulo, lui donnant son approbation officielle le 23 décembre 1968. Dans trois diocèses proches, elle découvrit trois sœurs de Sainte Angèle : Carmela Rapé, de Palerme, Francesca Caruso, de Catane, et Emma Maschi, de Vérone.

La première rencontre formelle du Groupe brésilien eut lieu le 24 avril 1969. Le Père Alcindo Castilho était présent en tant que premier assistant ecclésiastique, rôle qu'il continua de remplir pendant plusieurs années. Nicole fit sa consécration pour la vie à Sienna pendant l'été 1969 et fut chargée par le Cardinal Ildebrando Antoniutti de fonder une Compagnie de l'Institut au Brésil. Elle représenta alors son pays à la Rencontre Internationale de la Fédération.

Deux autres femmes la rejoignirent. Nivalda de Lima, jeune femme de Guarulhos, fit sa première consécration en 1975. Margarida Enedina, de Souza de Ilheus, Bahia, entama sa formation en 1976 et fit sa consécration

pour la vie en 1981. Six autres femmes cherchèrent à la rejoindre, y compris trois du diocèse de St André, une de Guarulhos, et Maria Jose Almeida Souza (Zelita) de Jéquié, Bahia. Quatre autres vinrent de Minas Gerais.

Le groupe se montra fidèle à sa retraite commune annuelle en dépit des distances et du coût. Nicole créa un bulletin mensuel, O Liame, destiné à renforcer leur formation et les liens qui les unissaient.

Lors d'un voyage de retour à Suzano en 1977, Nicole se trouva en présence d'une population confrontée à une inondation dévastatrice. La situation désespérée de ces gens lui dicta de mettre en place un service social qu'elle nomma *Istituizone Sociale di Amparo ao Menor*. Appelé ISAM, ses initiales suggèrent également l'institut *Istituto Sant' Angela Merici*. On acquit un terrain pour ériger une église et un bâtiment destiné à abriter l'ISAM et pour servir de lieu de rencontre et de centre pour les Filles. L'évêque Emilio Pignoli qui était un ami de la Compagnie bénit son ouverture en 1979. En 1981 cinquante enfants âgés de six mois à quatre ans y recevaient des soins et une éducation du niveau de la crèche et de l'école maternelle, et le besoin d'un second bâtiment se fit sentir. En 1985 le centre s'était agrandi, comprenait quatre bâtiments et offrait une formation complète de préparation à la vie. En 2014 plus de mille jeunes y recevaient une instruction : onze garderies fonctionnaient (en collaboration avec Caritas) ; les adolescents et les jeunes adultes pratiquaient le sport, les matières artistiques, bénéficiaient d'une formation à l'informatique, à la création artistique à partir de matériaux recyclés et à différentes formes d'art brésilien. La formation des enseignants, devenue éprouvante pour Nicole, maintenant nonagénaire, est d'importance capitale.

La fédération et plusieurs compagnies d'Italie offrirent leur présence et leur soutien à leurs sœurs au Brésil. Rita Blandi, de Trente, et Gemma Croce, en 1980 ; Lidia, de Trente, en 1981. Lina Moser, Présidente, et Don Adriano Tessarollo, Assistant Ecclésiastique du Conseil Général rendirent visite au Groupe à São Paulo en 1986. Cette visite catalysa la demande du groupe à être instaurée Compagnie interdiocésaine, évolution qui se réalisa en octobre 1986. La première Assemblée de la nouvelle Compagnie élit Nicole Jeandot première directrice en janvier 1987. À l'assemblée de 1999 les quatorze

membres présents à Ilheu élurent Maria José Directrice, Margarida Vice-directrice, et Nicole et Gillette conseillères.

Lors de son Assemblée de 2005, Julia Maria da Soledade (qui avait fait sa première consécration en 1998) fut élue Directrice pour succéder à Nicole et elle occupa cette fonction jusque 2011 où elle se trouva trop gravement malade pour être réélue. C'est Ursula Inès Schmitz qui fut élue en 2011. (Julia mourut en 2013.)

Lorsque cinq membres accomplirent leur consécration pour la vie en 2009, la Compagnie du Sud accueillit Maria Rosa Razza, Présidente de la Fédération, Caterina Dalmasso et Angelica Chiavacci.

ISAN est présentement géré par Caritas, du Diocèse de Mogidas Cruzes où se situe Suzano.

En 2015, la Compagnie du Sud comprend neuf membres consacrés pour la vie, deux en consécration temporaire et deux en formation initiale. Les archives de la Compagnie sont réparties entre Suzano et São Paulo.

Les relations avec la Fédération incluent les publications de l'Institut, traduites par Nicole et publiées dans *O Liame*. Certains membres brésiliens étudièrent la langue italienne afin de parler et de traduire en portugais pour leurs sœurs. Nicole participa aux rencontres internationales pendant de nombreuses années et occupa la fonction de membre du Conseil Général. Plusieurs autres aussi y prirent part. À ces rencontres, des exposés, traduits en portugais, constituent un élément de la formation continue des membres, et les aide à vivre leur consécration tout en étant intégrés dans la société, avec une vision globale.

Quand la Conférence Internationale des Instituts Séculiers se tint à São Paulo en 1996, les représentants de la Fédération, Caterina Dalmasso, Cristina Barbieri, Jacqueline Morin et Maria Dravecka rendirent également visite à leurs sœurs brésiliennes. Cette année (2015), la Présidente Maria Rosa Razza et la Conseillère Maria Rocca leur ont rendu visite en juillet.

NORD-EST BRÉSIL



Les vocations se multiplièrent à Ilheus, Jéquié et Salvador. Un groupe de dix femmes de Novo Hamburgo cherchèrent à entrer en 2001. En 2002 le Père Roberto de Oliveira commença à recruter des femmes célibataires et des veuves à Novo Hamburgo, Rio Grande do Sul. Formé par les Ursulines il connaissait bien Sainte Angèle et la Compagnie, et il invita Nicole à diriger une retraite pour ces femmes en janvier 2003. Plusieurs d'entre elles entamèrent une formation dans la Compagnie. Nicole se rendait là-bas tous les trois mois pour guider leur formation, ce qui exigeait des trajets de trente-six heures par bus dans chaque sens. Elle dirigeait une session d'un jour et demi et s'en revenait. Quatre femmes accomplirent leur première consécration en 2004.

Avec l'expansion, les problèmes de distance rendirent nécessaire d'envisager la scission en deux Compagnies. En novembre 2004 il y avait suffisamment de membres à San Salvador et aux alentours pour former une seconde Compagnie et une pétition fut présentée. Le Saint-Siège confirma la Compagnie autonome du Nord-Est Brésil en décembre 2005. Lors de sa première assemblée, Maria José et Margarida furent réélues, à présent comme dirigeantes de la nouvelle Compagnie du Nord-Est.

La maladie de Maria José précipita une autre assemblée extraordinaire en 2009 qui élut Herbene Cerqueira Directrice, et Edesia Vila Boas Sous-directrice, fonctions qu'elles ont remplies jusqu'à ce jour. Maria Rosa Razza, Présidente ; Caterina Dalmasso ; et Angelica Chiavacci étaient présentes à cette élection.

La Compagnie du Nord-Est comprend aujourd'hui vingt et un membres consacrés pour la vie, douze en consécration temporaire et sept en formation initiale. Deux groupes localisés - l'un à Salvador, l'autre à Jéquié – se rencontrent tous les ans pour suivre une retraite ensemble. La Compagnie a

eu récemment l'occasion de se réjouir de la consécration épiscopale de son Assistant Ecclésiastique, Antônio Mourinho Neto, qui est aussi le fils d'Edesia.

Les deux Compagnies du Brésil

Les membres des deux Compagnies sont impliqués dans des services sociaux et pastoraux : avec les enfants, avec les plus pauvres pour les besoins sanitaires et avec l'Église (Catéchèse, ministères Eucharistiques...). Tout en respectant sa vocation séculière, chacun est au service de son environnement local. Ils affrontent le défi considérable d'une participation politique en vue de la transformation du milieu social où ils sont appelés, en offrant leur témoignage et leur expérience quotidiens.

Ils participent activement à la Conférence des Instituts Séculiers brésiliens et à sa division régionale. En sa qualité de coorganisatrice de la Conférence Latino-Américaine des Instituts Séculiers, Nicole a apporté sa participation au Mexique, en Équateur et au Pérou.

Le personnage et la pensée de Sainte Angèle inspirent ses filles des deux Compagnies brésiliennes en proposant un nouveau sens à leur vie. À chaque réunion et à chaque visite à la Maison Mère, elles invoquent la Mère Fondatrice pour rechercher son aide, lui confier leurs soucis, se soutenir l'une l'autre dans son esprit, et requérir sa compagnie dans le pèlerinage de la vie. Sa relique dans la chapelle de Suzano et son portrait dans la communauté de Novo Hamburgo en invite d'autres à suivre son exemple et à prier pour qu'elle les guide sur de nouveaux chemins dans la vie de tous les jours.

Les membres prient ensemble pour la Compagnie et vivent, en tant que sœurs, leur harmonie, tout particulièrement avec ceux qui souffrent. La revue *In the same Charism... with Responsibility* (*Dans le même Charisme... avec Responsabilité*) rassemble toute la famille Méricienne dans la réalité brésilienne

HISTOIRE DES GROUPES ET DES COMPAGNIES EN EUROPE

Mária Dravecká

Nous pouvons subdiviser la diffusion des Compagnies de Sainte Ursule en Europe en trois grandes périodes: avant 1900, dans la première moitié du vingtième siècle et les Compagnies nées après l'approbation de la Fédération (après 1958).

Les Compagnies européennes ont des débuts différents, toutefois nous pouvons reconnaître deux grandes directions pour leur naissance: la connaissance et les contacts avec les soeurs des Compagnies italiennes et la collaboration avec les soeurs ursulines.

En cette relation, je veux présenter les Compagnies non italiennes en Europe de façon chronologique, mais aussi avec égard envers leurs relations réciproques.

SUISSE

On retrouve des groupes de filles de Sainte Angèle en 1600 dans le Canton de Mendrisiotto. La Compagnie tessinoise de la Suisse italienne a fait partie de la Fédération, mais en février 2003, à cause de la réduction numérique de ses membres, a demandé et obtenu la fusion avec la Compagnie interdiocésaine de Côme.

Un petit groupe, né à peu près en 1950 dans le Canton des Grisons, a toujours fait partie de la Compagnie de Côme. Actuellement deux sœurs du Canton du Tessin et deux du Canton des Grisons font partie de la Compagnie interdiocésaine de Côme.

LA COMPAGNIE DE MALTE

À son début, la Compagnie de Malte répète l'expérience des Compagnies italiennes, surtout siciliennes. En 1863, Mons. Isidore Formosa, un prêtre maltais, était à Brescia où il avait rencontré les sœurs Elisabetta e Maddalena Girelli. Mons. Isidore était intéressé par la consécration méricienne et, lorsqu'il retourna à Malte, il entra en correspondance avec les sœurs Girelli.

En qualité de Père spirituel de l'Association des Filles de Marie, il avait proposé cette forme de vie à deux membres de ce groupe. *Le 30 mai 1884 a été érigée la Compagnie de Sainte Ursule à Malte.* Ce fut la première fondation de vie consacrée dans cette île. Au début, le groupe était composé de 4 personnes, ensuite il a augmenté jusqu'à 26 membres. La Compagnie travaillait avec les Compagnies italiennes et Doris Cordina de la Compagnie de Malte, qui connaissait bien l'italien, le français et l'anglais, a toujours participé aux congrès italiens et internationaux avec le désir de vivre et de faire vivre à Malte la vie propre à un institut séculier. C'est grâce à elle que la Compagnie de Malte a fait partie de la Fédération dès le début.

Doris Cordina a été aussi pendant de nombreuses années, Conseillère de la Fédération et a beaucoup aidé pour la communication avec les soeurs de langue anglaise..



La Compagnie de Malte est active dans l'Église locale; elle coopère avec les autres instituts séculiers et prend des initiatives pour diffuser la connaissance de la vie consacrée séculière selon le charisme de Sainte Angèle.

Actuellement la Compagnie de Malte est composée de 5 membres avec quelques fidèles associés.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE

La Compagnie française commence son histoire en 1920, mais les contacts avec les Compagnies d'Italie, nation proche et limitrophe, ont toujours existé dès la fin du 1500.

Quelques groupes de la Compagnie, pour des motifs politiques, ont été transformés en instituts religieux s'occupant de l'éducation des jeunes filles. Ces religieuses se diffusent dans toute la France comme ursulines. C'est une donnée importante pour la Compagnie française. En fait, beaucoup d'ursulines séculières ont connu Sainte Angèle grâce aux Ursulines de l'Union Romaine.

Initialement, la personne la plus déterminante a été la Comtesse Maria-Annunciata de Maistre, originaire de Savoie (la Savoie est devenue française en 1860), résidant près de Turin. Marie-Annunciata de Maistre avait connu la Compagnie de Sainte Ursule grâce à sa



bonne et dame de compagnie Giuseppina, membre de la Compagnie de Turin. Maria de Maistre fera sa consécration à Brescia en 1907 et Maddalena Girelli lui confiera la mission de fonder la Compagnie en France.

Pour raisons de famille, Marie va habiter Lyon. Les premières professions de la nouvelle Compagnie se font à Turin; ensuite – étant donné que le nombre des membres augmente – à Lyon.

Un petit groupe de lyonnaises se forme avec le nom de Pieuse Union “Compagnie de Sainte Ursule”: il obtient l'approbation canonique le 17 avril 1929.

Emilienne Berger, Supérieure de la Compagnie diocésaine de Lyon en décembre 1959, demande, le 3 mars 1968, que le groupe diocésain de Lyon puisse faire partie de l'Institut séculier des Filles de Sainte Angèle Merici - Fédération. **Le 20 décembre 1968** la Sacrée Congrégation institue la Compagnie de Lyon comme Compagnie diocésaine autonome incorporée dans la Fédération.

Tout de suite après, est élue directrice Denise Bouquier, autrefois sœur ursuline, qui en 1965 avait été incorporée d'une manière stable dans la Compagnie de Brescia et qui, en décembre 1967, avait été nommée Déléguée nationale pour la France par la Présidente Annamaria Toniolatti.

À partir de 1971, quelques sympathisantes de villes différentes s'étaient présentées pour demander l'admission dans la Compagnie. La Compagnie française est, en effet, interdiocésaine: elle est présente en plusieurs régions de France, mais aussi en Thaïlande où une sœur a enseigné la langue française à l'université de Chingmai.



Il n'est pas possible de parler ici de toutes les activités de la Compagnie française: elles sont nombreuses et très riches. Nous pouvons seulement rappeler qu'elle collabore beaucoup avec le Conseil de la Fédération: Jeanne Lagrave et Michelle Langlois ont été conseillères de la Fédération et actuellement Geneviève Chambris, directrice de la Compagnie internationale française, est conseillère.

En juillet 2005, la Compagnie de France a accueilli et organisé à Lyon le Congrès de la Fédération, avec des visites et des pèlerinages importants...

Le service de la Compagnie de France pour la naissance des groupes en Afrique et en Asie a été important. Nous en écouterons l'écho dans les prochains témoignages.

L'enthousiasme pour le charisme de Sainte Angèle et pour le service désintéressé pour la compagnie mondiale est impressionnant parce que le groupe français ne compte que 16 membres, dont seulement trois, qui ont moins de soixante ans, sont encore en activité. Mais toutes sont actives, chacune à sa manière.

Leur apostolat se caractérise avant tout par le témoignage de leur vie, à travers l'attention à l'autre et la patiente écoute de ses exigences. Mais leur vie est aussi engagée à côté des plus pauvres, des malades, dans les paroisses, dans le travail chez les familles, dans le milieu hospitalier, près les syndicats...

COMPAGNIE D' ALLEMAGNE

La ville de Trente est la "Compagnie mère" de la Compagnie d'Allemagne. Amabile Nicoletti, émigrante en Allemagne et Fille de Sainte Angèle de la Compagnie de Trente, avant la Deuxième Guerre



mondiale, avait l'idée de diffuser la spiritualité de Sainte Angèle dans son milieu.

Avec l'aide du Pasteur des migrants du Trentin, Dr. Plazidus Glogger OSB, le 2 novembre 1936, a été fondée la Compagnie à Augsburg comme Pieuse Union. Jusqu'à l'an 1940, le nombre des sœurs était de 19. La situation dans la société allemande était difficile; les sœurs ont cherché à donner un bon exemple par leur vie, dans leur milieu de travail, quelquefois même en souffrant la persécution.

Le 20 mai 1964 la Compagnie de Augsburg a été incorporée à la Fédération. Jusqu' à l'an 1966, elle augmenta de 10 nouveaux membres; en 1968, un groupe de 7 personnes dans le Nord de l'Allemagne s'est associé à elle: ainsi la Compagnie est devenue interdiocésaine. Jusqu'à l'an 1986 on a eu 3 nouvelles sœurs. Aujourd'hui la situation est à son déclin. Toutes les sœurs d' Augsburg sont décédées sauf une qui, pour des raisons liées à la grande distance du Nord, a demandé et obtenu son transfert dans la Compagnie plus voisine de Trente. Maintenant la Compagnie allemande est composée seulement de trois sœurs en Flensburg.

La Compagnie, en Allemagne, a donné, dans le temps, un grand témoignage de vitalité du charisme de Sainte Angèle même dans les situations de persécution.

On retrouve aussi une expérience œcuménique. En Flensburg, une dame de religion évangélique, Margarete, qui, pendant de nombreuses années, a été associée à la Compagnie, grâce à une amitié et une proximité spirituelle avec Angela Mann, responsable de la Compagnie au Nord de l'Allemagne, a créé avec Angela une activité œcuménique. Ensemble, elles ont offert leur témoignage et leur ouverture aux communautés de catholiques et évangéliques. Après sa conversion à la religion catholique, Margarete a été maintenant pleinement consacrée dans la Compagnie.

On doit se souvenir du précieux service pour l'Allemagne de Teresa Hofle de Augsburg, qui a été aussi membre du Conseil de la Fédération. Teresa Hofle a été aussi référente, chargée par le Conseil de la Fédération, pour une consacrée ursuline séculière en Autriche.

AUTRICHE

Un dépliant, avec les adresses des Instituts Séculiers de langue allemande, trouvé dans une église d' Innsbruck, a fait connaître à Sylvia d' Innsbruck l'existence de la Compagnie à Augsburg.

Sylvia maintient les relations avec Augsburg et, par l'intermédiaire de Teresa Hofle, avec la Compagnie de Trente.

Puisqu'en Autriche elle était l'unique membre, elle a fait sa consécration temporaire et à vie (2000) à Trente, en présence de la Présidente de la Fédération.

COMPAGNIE DE POLOGNE



La Compagnie de Pologne a ses racines à Rybnik, dans le diocèse de Katowice.

En 1953, les sœurs ursulines de l'Union Romaine ont commencé à se rencontrer avec un groupe de six jeunes filles catéchistes pour faire connaître la Sainte Écriture et les Écrits de Sainte Angèle Merici.

En ce temps-là il était difficile d'avoir des contacts avec les autres états. Mais, grâce aux sœurs de l'Union Romaine, les jeunes filles polonaises comme celles de Slovaquie, ont pu recevoir en 1969, les informations de la Compagnie de Sainte Ursule, Institut Séculier de Sainte Angèle Merici.

Le premier janvier 1972, les 9 personnes ont fait leur première consécration temporaire et, dès cette année, ont été sous la direction de la Fédération en tant que Groupe polonais. En même temps on a aussi commencé les premiers contacts personnels avec l'Italie.

La Compagnie de Sainte Ursule en Pologne a été incorporée dans la Fédération et reconnue en 2.1.1985 par le Saint- Siège. La première directrice a été Maria Drzezla.

Les voyages en Italie continuent ainsi que la participation aux Congrès de la Fédération.

La Compagnie se souvient avec reconnaissance des visites des Présidentes de la Fédération en Pologne: Lina Moser, Kate Dalmasso e Maria Rosa Razza.

Le nombre des membres dans les premières années de la Compagnie augmente doucement jusqu'à 20 sœurs et s'étend aussi dans d'autres diocèses.



La plupart des membres étaient catéchistes, en plus de leur travail. Elles aidaient aussi dans leurs paroisses et étaient engagées aussi dans les problèmes de la société, par exemple dans les syndicats. Au temps du communisme c'était un grand témoignage.

Maintenant le nombre est en diminution: les sœurs sont 14, la plupart en retraite. Celles qui vivent dans une maison de repos constituent un grand exemple d'une vieillesse vécue dans l'esprit chrétien. Les autres sont engagées dans la vie de leurs paroisses ou bien dans le soin de leurs parents. On est en train de penser à la possibilité de créer des groupes pour aider les femmes seules et abandonnées afin de leur offrir la chance de vivre dans la confiance chrétienne.

Le manque de nouvelles vocations constitue un problème. Même le charisme de Sainte Angèle n'est pas connu en Pologne.

Les contacts avec l'Italie, les Congrès, mais aussi les contacts avec la Compagnie de la Slovaquie ont été toujours un grand don. La Slovaquie est très proche, non seulement du point de vue géographique et linguistique, mais aussi dans le partage d'une commune situation en tant que pays post-communiste. Dans les dernières années, on a eu des contacts aussi avec l'Allemagne, grâce à la bonne connaissance de la langue allemande dans la région où la Compagnie a son siège, Rybnik.

COMPAGNIE DE SLOVAQUIE



La naissance et l'histoire de la Compagnie de Slovaquie sont très semblables à celle de la Pologne. Après le "Printemps de Prague" (1968) on a eu la possibilité de créer des petites communautés de religieuses (seulement femmes). Les Sœurs ursulines de l'Union Romaine se sont alors établies dans les villes de Trnava et

Kosice et la Supérieure nationale des sœurs ursulines a eu la possibilité de se rendre à Rome.

De telle façon, les Sœurs ursulines ont commencé des rencontres très discrètes avec des jeunes filles, en les aidant à connaître et à aimer le charisme et la personne de Sainte Angèle Merici.

Sœur Desponsata avait connu à Rome Elisa Tarolli, conseillère et, après, présidente de la Fédération et elle avait appris qu'il y avait en Pologne un groupe séculier. En 1979, on a eu les Constitutions traduites en langue polonaise.



Lina Moser, qui était à ce moment-là Présidente, délégua sœur Desponsata à former deux petits groupes d'ursulines séculières en Slovaquie.

La première consécration à vie de 4 sœurs a eu lieu en 1987 à Trnava. L'année suivante, pendant mon voyage en Italie, j'ai personnellement visité Brescia et j'ai rencontré Elisa Tarolli, vice-présidente de la Fédération.

Après novembre 1989, la situation en Tchécoslovaquie, dont la Slovaquie faisait partie, a beaucoup changé.

À notre rencontre annuelle , en mai 1990, a participé Elisa Tarolli qui, ensuite, a toujours suivi le groupe et, plus tard, la nouvelle Compagnie.

L'approbation du Saint-Siège de la Compagnie de Sainte Ursule en Tchécoslovaquie remonte au **30 août 1990**.

En cette année (2015) nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de notre participation à la Fédération comme Compagnie, qui, pour des raisons politiques et de subdivision territoriale, est maintenant “Compagnie de la Slovaquie”.

Pour célébrer cet anniversaire, cette année, nous avons pu faire le pèlerinage sur les traces de Sainte Angèle à Brescia. Certainement nous n'étions pas toutes présentes à ce pèlerinage, mais seulement un groupe de 9 sœurs. Merci beaucoup à Dieu et à toutes les sœurs!

Pour la vie de notre Compagnie, après les premières élections le 8 décembre 1990, tous les contacts ont été très importants pour nous: les trois visites d'Elisa Tarolli, celles de Kate Dalmasso et de Maria Rosa Razza, les Congrès, le pèlerinage en Terre Sainte, la possibilité de participer à un Congrès CMIS à Saint Paul du Brésil en 1996.

La possibilité de travailler dans le Conseil de la Fédération et aussi les nombreuses rencontres avec les sœurs de la Pologne ont été pour moi une grande école. Beaucoup d'initiatives auraient été impossibles sans la grande solidarité économique, surtout de la part de la Compagnie de Trente, pendant les années difficiles pour notre pays. Merci !

La Compagnie est interdiocésaine et a son siège en Kosice. Nous sommes 22 sœurs en Slovaquie, mais nous avons aussi trois sœurs consacrées et deux en période de probation en Angleterre.

SLOVÉNIE

En Slovénie il n'y a qu'un membre qui a été toujours suivi par la Compagnie fédérée de Brescia.

ANGLETERRE

En Angleterre il y a le groupe le plus jeune des ursulines séculières en Europe.

En 2007, à l'occasion du bicentenaire de la canonisation de Sainte Angèle Merici, chez les Sœurs ursulines de l'Union Romaine, présentes en Angleterre, il est paru opportun de favoriser la naissance de la Compagnie dans son intuition originaire.

Sœur Zela de l'Union Romaine, en 2007, à Lancaster, pendant la catéchèse en paroisse, en parlant de la spiritualité de Sainte Angèle Merici, a connu deux femmes qui ont montré de l'intérêt pour la consécration séculière.

Sœur Zela a demandé à la Présidente de la Fédération et au Conseil comment poursuivre.



On a étudié la manière d'accompagner ce groupe naissant et l'on a demandé à la Compagnie de Slovaquie la possibilité de suivre ces vocations en Angleterre, étant donnée la connaissance de la langue. Ayant eu le consentement de la Directrice de la Compagnie de Slovaquie et de son conseil, les sœurs à Lancaster sont maintenant

membres de la Compagnie de Slovaquie. Sœur Zela continue à accompagner leur formation et la Compagnie de Slovaquie maintient les contacts avec des visites, par téléphone ou par e-mail.

Deux sœurs, qui s'appellent Maria, ont fait leur consécration à vie le 25 novembre 2014. Cinq ans avant, le même jour, pendant une belle célébration, avait pris naissance le groupe de la Compagnie en Angleterre. Prions pour elles !

Je regrette de n'avoir pu parler davantage de la vie des sœurs, de leurs activités, aussi à l'occasion de l'année de la vie consacrée.

Toutefois, nous voulons vivre le charisme de Sainte Angèle, avec joie, patience, amitié.

Notre désir est de faire connaître la beauté de l'Évangile, la maternité spirituelle et l'espérance, le très beau charisme de Sainte Angèle et notre mère Sainte Angèle. Notre désir est aussi celui de collaborer avec l'Église locale dans toutes les situations du pays. Nous voulons assumer, avec le sens de responsabilité, notre petite place là où nous vivons, où Dieu nous a placées pour aimer et servir.

Enfin, je voudrais ajouter une pensée de gratitude aux personnes qui, dans le temps, ont été un instrument précieux dans les mains du Seigneur pour la naissance des Compagnies in Europe: Brescia, Trente, Côme...Maddalena et Elisabetta Girelli, Lina Moser, Elisa Tarolli et les autres Présidentes, les Sœurs ursulines...

Nous sommes tous témoins que la vie consacrée à Dieu, dans la sécularité et vécue dans le charisme de Sainte Angèle Merici, est très belle. Il s'agit d'une vie féconde et créative même dans les difficultés. Je suis sûre qu'elle sera importante et significative aussi à l'avenir. N'ayons pas peur, laissons-nous animer par l'espérance.

Merci.



Conclusions

Francesco Bonini - Recteur de l'Université LUMSA de Rome

Au terme de cette réunion si riche et dynamique, je voudrais rappeler avec vous quelques mots clés en vous remerciant de tout cœur de m'avoir invité. Le congrès a été, pour moi, une occasion importante pour m'enrichir grâce aux intervenants, à votre expérience, votre vie spirituelle et votre apostolat.



1-Si il y a un trait qui caractérise le monde contemporain c'est bien ce processus de **mondialisation** (terme que je préfère à celui de globalisation). C'est un processus macroscopique en certaines de ses manifestations (pensons par exemple aux migrations de ces dernières semaines à travers la Méditerranée), qui nous investit tous, même les réalités apparemment les plus éloignées ou les plus petites. Et même aussi notre vécu personnel et communautaire.

Ce processus d'expansion a été très bien exposé pendant ces journées et clairement interprété, dans ses deux dimensions. **L'espace**, bien sûr : nous avons fait un véritable "tour du monde", d'autant plus efficace qu'il était vu à travers des visages, des œuvres, des expériences concrètes.

Mais nous avons vu également l'autre dimension, celle du **temps**. Depuis Sainte Angèle Merici en 1535, comme nous le lisons dans le logo, nous avons fait retour sur la longue période de vos racines, ainsi que sur la période non courte du XXème s. avec ses transformations rapides et le Concile dont nous avons évalué le sens, l'importance, et recueilli les indications actuelles....

2-Dans cette vaste perspective on a une expérience concrète et large d'un vécu qui n'est pas seulement improvisé (et cet élément doit être souligné) ; on remarque plusieurs grands thèmes, précisément ceux de

la contemporanéité, facilement admis par tous, qui ont traversé tous les rapports et les discussions de ces journées intenses. J'en souligne trois :

- **L'identité féminine** avant tout. Aujourd'hui plus que jamais c'est une question clé, en Italie, en Occident et dans le monde. A travers la femme passent les grands défis pour notre avenir. D'autre part, c'est l'une des caractéristiques de votre histoire et de votre identité, une compagnie de femmes qui ne sont pas connues pour être «épouse de», cela a été dit ce matin, mais pour un choix et un projet. Sur cette question, je pense que vous avez beaucoup à dire et beaucoup de témoignages concrets à donner.

- il y a ensuite le deuxième thème, la **liberté**, qui, à la racine, est avant tout la liberté de choix de la femme, énoncée comme expérience de l'incarnation et puis, et c'est le troisième thème,

- Le témoignage, le service, exprimés dans ce qui vous caractérise : la « **sécularité** », autre élément clé de votre identité, en particulier dans notre vie contemporaine complexe.

3-Nous arrivons de cette manière à un autre groupe d'idées, de thèmes plus internes à la dynamique ecclésiale, mais tout aussi décisifs pour la Compagnie et pour sa part à partir de celle qui a été définie :

- Le " mot nouveau " **consacrés/ées**. Qu'en est-il de ce "nouveau mot", après plusieurs décennies dans la vie de l'Église et pour la présence dans le monde ?

- Répondre à cette question impose de se mesurer avec cette « réalité nouvelle » (une expression qui est également mentionnée dans les rapports de ce matin de Sainte Angèle Merici) de la **fraternité** qui est la condition pour réaliser un programme de vie et de service. C'est un aspect à envisager.

- C'est pourquoi je voudrais conclure par un dernier mot, une idée qui a émergé avec force dans le rapport de Mgr. Tessarollo : **l'eschatologie**. C'est une expression d'ensemble, qui tient tout à la fois de Marie et de Marthe, toute déployée dans l'engagement et l'attente qui caractérisent

votre Compagnie. Et cela nous ouvre perspective et nous donne du souffle.

4-C'est précisément cette perspective eschatologique qui nous conduit à avoir en toutes circonstances, même les plus ordinaires, une capacité de projection afin d'être présents d'une manière créative dans les larges domaines où nous évoluons. Elle devient ainsi tout à fait concrète.

Il en va de même pour la présence, la contribution d'un institut séculier, comme la Compagnie, dans un cadre ecclésial extraordinaire et en organisation croissante. Le Pape François ne se lasse pas de nous le rappeler, il nous invite à la synthèse et à l'essentiel : l'organisation complexe et parfois même le conflit du et dans le monde ecclésial n'ont aucun sens s'ils se terminent avec eux mais ils doivent permettre de comprendre une réalité toujours plus organisée et fragmentée tout autant que rapide, confuse et indéchiffrable. Cela nécessite une pluralité de voix anciennes et toujours nouvelles, pour rappeler continuellement l'identité créative qui a caractérisé ces belles journées de rencontre intenses et vivantes pour lesquelles encore une fois je vous remercie de tout cœur .



Homélie de la Messe pour la Compagnie de Sainte Ursule Cardinal Pietro Parolin

Basilique Saint Pierre, 5 août 2015 - Vierge des Neiges



Excellence,
Révérends prêtres concélébrants,
Responsables et sœurs de la
Fédération internationale de la
Compagnie Sainte Ursule, Institut
séculier de Sainte Angèle Merici,
Frères et sœurs en Christ,

Aujourd'hui, la liturgie nous propose deux pistes pour nous donner l'occasion de réfléchir sur l'importance et la position centrale de la foi et nous faire percevoir clairement combien cette vision de foi sur la réalité est vitale et comment un tel regard influe de façon concrète sur l'existence.

Dans le passage extrait du livre des Nombres nous rencontrons le peuple d'Israël désormais loin de Pharaon et près d'entrer dans la Terre Promise. Il a déjà abondamment expérimenté en diverses occasions la puissance et l'intervention providentielle directe du Seigneur qui, "à main forte et à bras étendu» (Dt. 26. 4.8) a libéré le peuple d'Israël de l'esclavage d'Égypte. Il a été témoin d'innombrables prodiges accomplis en sa faveur et il a pu constater la fidélité et la bienveillance du Seigneur dans l'accomplissement de ses promesses, dans la conduite du cours des événements afin de renverser les situations et les perspectives sans issue.

Et c'est pourquoi maintenant, il suffirait pour le peuple, de se confier à Lui dans la foi, d'accueillir avec reconnaissance le don que le Seigneur s'appête à leur faire pour entrer enfin dans la Terre Promise. Au contraire, le manque de foi les rend craintifs, remplis d'inquiétude pour

un avenir qu'ils voient incertain et écrasant. Et les gens pleurent réellement même après le retour des explorateurs qui exaltent la terre qu'ils ont visitée, vantent ses richesses, tout en mettant en évidence les difficultés et les dangers d'une conquête possible. Bien qu'ils soient à quelques pas de la réalisation de tous les espoirs pour lesquels ils ont tant souffert et se sont tellement engagés, ils n'arrivent pas à atteindre le but. Ils s'arrêtent intimidés et se plaignent de ce qui devrait les réjouir. Ils devront donc errer pendant quarante ans dans le désert avant de pouvoir entrer dans la Terre Promise.

Dans la page d'Évangile, nous rencontrons au contraire une femme cananéenne. Elle est étrangère à l'histoire et à la vie du peuple juif, dont elle ne connaît pas vraiment ni les traditions ni les règles de vie. Apparemment, elle est dans une position éloignée et inconfortable pour imaginer pouvoir obtenir de Jésus, le miracle de la guérison de sa fille. Cependant, la foi de la femme étrangère supprime toutes les barrières et les distances, et obtient de Jésus la faveur tant espérée à laquelle elle croit. Jésus rend également à cette pauvre femme un bel éloge, en disant: «Femme, ta foi est grande" (Mt. 15, 28a).

Ces deux pistes sont liées l'une à l'autre et nous parlent des effets paradoxaux de la foi sur le sort de l'être humain. D'une part une histoire qui semble proche d'aboutir positivement, se complique soudain, se charge d'une série d'obstacles imprévisibles et ce qui devait être un chemin paisible et serein, se transforme en une situation de blocage, une rude montée pleine d'embûches et à l'issue incertaine. D'autre part, au contraire, une situation humainement sans espoir, complètement paralysée, est soudain radicalement transformée. La maladie devient guérison, la tristesse se transforme en joie et les larmes en sourire. L'acteur principal c'est la foi. C'est elle qui détermine quel chemin sera pris concrètement. La foi et la prière ont cette capacité de renforcer le caractère de l'être humain et de le disposer à accueillir avec empressement et gratitude les dons que Dieu veut nous faire. La foi peut vraiment déplacer les montagnes. Le manque de foi au contraire nous affaiblit profondément, nous laisse seuls et à la merci des

émotions du moment, sans boussole vraie et fiable, faibles devant les épreuves de la vie. La foi est un trésor précieux qu'il faut protéger avec soin parce que, comme une lampe, elle peut faire la lumière en nous et autour de nous, c'est un phare qui éclaire nos pas et évite de nous conduire dans des impasses.

À côté de la femme cananéenne, je voudrais aussi rappeler deux autres femmes dont la grande foi nous a procuré de grandes grâces.

La première et la plus grande de toutes est Marie, la mère de Jésus. Son abandon confiant à l'action divine en Elle, a rendu possible l'Incarnation et donc notre salut. Il a plu au Créateur du monde de faire dépendre la réalisation de son dessein d'amour de la réponse d'une vierge de Nazareth, devenue par son Oui, la Mère de Dieu. En un court moment, le sort des êtres humains a été dans les mains de Marie. Sa foi en nous donnant le Fils, nous a rendus fils, et en permettant à Dieu de se faire homme, a ouvert la voie pour que l'homme puisse habiter près de Dieu et se diviniser avec l'aide de Sa Grâce. Le plan de Dieu tout entier dépendait du oui de Marie. La foi a donc rendu possible l'impossible, permettant à Dieu d'agir comme un instrument et une force décisive dans l'histoire pour arriver à bon port.

Si nous sommes attentifs et vigilants, nous pouvons bien le constater encore aujourd'hui par rapport aux divers engagements de l'existence dans la vie des familles comme dans celle des personnes seules, dans le don de la persévérance aux engagements librement contractés et dans la façon avec laquelle nous affrontons les épreuves et les difficultés de la vie. Si nous traversons le désert en pouvant nous arrêter le long du chemin dans l'oasis de la foi, nous allons également trouver la nourriture nécessaire pour ne pas perdre le sens de l'orientation et l'objectif final. Parfois nous serons surpris, comme une chute de neige au mois d'août, trouvant de l'aide pour construire notre vie sur le roc solide qui est le Christ et le délicat et puissant soutien de sa Mère Marie.

La foi est une boussole précieuse qui nous montre l'étoile Polaire et nous aide à affronter chaque difficulté. Sans la foi, au contraire, nous

nous perdons. On peut également être proches de l'arrivée, comme les Hébreux dans le désert de Paran, et être peureux et angoissés au point de manquer le but. On peut être entourés de beaucoup de biens et avoir beaucoup de fausses sécurités, mais sans la foi, nous pouvons perdre l'orientation et nous retrouver, sans même comprendre pourquoi, seuls avec nous-mêmes sur le chemin le plus obscur.

Une autre femme de grande foi, qui s'est laissée conduire par la Providence et a su transformer la dévotion en charité et la charité en mission c'est votre fondatrice, Sainte Angèle Merici, dont l'existence est sous le signe du pèlerinage. La foi a donné à toute sa vie un dynamisme particulier, lui conférant une mission particulière, qui s'est précisée progressivement, jusqu'à la fondation en 1535 de la Compagnie de Sainte-Ursule, une nouvelle forme – pour cette époque – d'association féminine de vierges consacrées qui vivent dans le monde, anticipant les congrégations futures à vœux simples et les instituts séculiers.

Votre fondatrice, dans son saint zèle, s'est faite pèlerine en Terre Sainte, et la Providence a trouvé la manière de lui faire comprendre que, depuis la Croix du Christ, chaque recoin de cette terre est désormais une Terre Sainte mais aussi terre à sanctifier par le témoignage et la suite du Seigneur. Sa foi profonde et son charisme testés au fil du temps, lui ont permis de donner forme à une institution qui a promu une bonne et profonde expérience religieuse unie à un engagement dans l'éducation.

Son charisme et sa charité étaient si transparents et reconnus que, à l'occasion de ses visites à Desenzano, sa terre natale, à Venise, à Milan et à Rome, elle fut l'objet de pressions pour rester en ces lieux. Une chose semblable du reste est arrivée, même au lendemain de sa mort, quand les chanoines de Saint-Afre et ceux de la Cathédrale de Brescia se disputèrent ses restes mortels. La Sainte, lors d'une expérience mystique, avait vu en rêve une échelle qui reliait le ciel et la terre et sur laquelle descendaient des vierges et des anges. Il s'agissait d'un rêve qui préfigurait la vocation spécifique d'Angèle Merici, future première

Maîtresse générale de la Compagnie de Sainte-Ursule. Depuis lors, dans la «Compagnie», des foules de vierges ont témoigné de leur amour du prochain pour amour de Dieu et sont devenues des éducatrices solides d'un nombre incalculable de jeunes filles qui ont appris à leur exemple la voie sûre pour être de bonnes chrétiennes et des personnes instruites et cultivées. Je crois qu'il ne serait pas exagéré d'affirmer que l'échelle vue par Sainte Angèle dans un rêve représente vraiment la foi. Elle est en effet, comme une échelle qui met facilement en relation le Ciel et la terre. Elle fait descendre le Ciel sur terre et porte la terre au Ciel. C'est au fond la mission de tous les saints, chacun avec ses caractéristiques uniques et originales, parce que Dieu ne veut pas des automates qui répètent une leçon apprise et non comprise, mais des êtres libres et rendus forts par Sa Grâce, qui, essayent à frais nouveaux de faire le bien et d'évangéliser par la vie avant les paroles en faisant connaître et aimer Jésus notre Sauveur.



Aujourd'hui, nous avons donc rencontré trois femmes de grande foi : Marie, la Mère du Christ, qui a fait tomber la blanche neige en plein mois d'août à l'endroit où devait être construite la Basilique qui lui serait dédiée, la femme cananéenne qui a obtenu la guérison de sa fille et Sainte Angèle Merici qui a fait de sa

vie un pèlerinage de foi et qui a été à l'origine de votre «Compagnie». Que Sainte Angèle Merici vous assiste chaque jour de votre vie et dans votre mission, qu'elle vous donne la lumière pour comprendre quelle est la meilleure façon de vivre le charisme méricien à notre époque, le rendre attrayant et capable d'entraîner les cœurs à se donner avec joie, pour recevoir le centuple et en plus la vie éternelle.

Notre participation à l'audience du Saint Père Mercredi 5 août 2015



A usage interne